UN JOURNAL FRANCAIS POUR LES CANADIENS-FRANCAIS

LE JOURNAL

SATISFAIRE LA LEGITIME CURIOSITE DU PUBLIC CANADIEN-FRANCAIS

PREMIERE ANNEE — No. 10 | MONTREAL, JEUDI, 28 DECEMBRE 1899. | UN SOU LE NUMERO

LES OFFICIERS DU 2ME CONTINGENT

Le département de la milice publie les noms des militaires qui seront en charge. — Le lieut.-colonel Lessard commandera un escadron d'infanterie à cheval

(Dépêche spéciale au "Journal")

Ottawa, 27—Le Dr Borden a rendu publique ce soir la liste des officiers qui doivent faire partie du second contingent, à l'exception de ceux de deux escadrons du Nord-Ouest. Cette liste est comme suit :

Fusiliers à cheval, 2 escadrons. Etat major, lieut.-col. Lessard, R.C.D.

Second en commandement, lt.-col T. D. B. Evans, R.C.D.

Adjudant-capitaine, C. M. Nelles, R.C.D.

Officier de transport, capitaine C. F. Harrison, 8ème Hussard Princesse Louise, N.B.

Quartier-maître, capt. Wynne, 2ème Garnison Artillerie, Montréal.

Officier-médecin-chirurgien, major R. H. Duff, 1ème Hussards, Kingston.



LE LIEUT.-COL. LESSARD,
chef d'escadron du contingent d'infanterie à cheval qui partira pour le Sud africain.

Officier-vétérinaire, major Hall, R. C. D., Toronto.

Les officiers de deux escadrons sont comme suit :

Escadron A, major-capt. et major local Forrester, R.C.D., Toronto.

Capitaine, C. St. A. Pearce, R.C.D.

Lieutenants, 1er, J. Hemmsley, R. C. D., 2e, H. Z. C. Cockburn, G.G.Bg., 3e, capt. W. D. Johnston, du Prince of Wales, Dragons Canadiens, Peterboro, 4e, major A. H. King, 1ers Hussards, London.

Escadron B, major-capt. et major local, V. A. S. Williams, R.C.D., Winnipeg.

Capitaine, major H. S. Greenwood, 3ème Prince de Galles, Dragons Canadiens, Peterboro.

Lieutenants, 1er, lt. Van Straubenzie, R. C.D., 2e, lt. F. V. Young, Manitoba Dragons, 3e, capt. R. G. W. Turner, Queen's Own Canadian, Hussards, Québec, 4e, major H. L. Borden, Queen's Canadian Hussars, N. S.

Quant aux autres escadrons, on les prendra parmi la police à cheval, les "rough riders" et autres du Nord-Ouest. Les noms des officiers seront connus plus tard.

ARTILLERIE

Les officiers de la division de brigade Royal Canadian Artillery sont les suivants:

Etat-major, en commandement, lt.-col. W. Drury, R.C.A.

Adjudant, capt. H. C. Thacker, R.C.A.

Officier-médecin—Chirurgien major Arthur Worthington, 53 ème batt. Sherbrooke.

Officier Vétérinaire—lieut. Vet. J. D. S. Massey, R.C.A.

Les officiers des trois bataillons sont :

Batterie "C",—major J. A. G. Hudon, R. C. A. Québec.

Capitaine—H. A. Panet, R.C.A. Québec.

Lieutenants—(1) lt. J. N. S. Leslie, R. C.A. Montréal. (2) lt. W. B. King, 7ème F. B. St-Catherines. (3) lt. L. E. W. Irving, batterie de Campagne, Toronto.

Battrie "D"—major W.G. Hurdman, 2ème batterie de Campagne, Ottawa.

Capitaine—capt. D. I. V. Eaton, R.C.A.

Lieutenants—capt. T. W. Tuyl, 6ème batterie de Campagne, London. (2), lt. E. W. B. Morrison, 2ème batterie de Campagne, Ottawa. (3), lt. J. McCrae, 16ème batterie de Campagne, Guelph.

Batterie "E"—major G. H. Ogilvie, R.C. A.

Capitaine—major R. Costigan, 3ème batterie de Campagne, Montréal.

Lieutenants—capt. E. H. Laliberté, 1ère batterie de Campagne, Québec, (2), lt. A. T. Ogilvie, R.C.A. (3), capt. W. C. Good, 10ème batterie de Campagne, Woodstock, N.B.

Le capitaine H. J. Mackie, 42ème Batt. Lamark, va prendre la place du capitaine Panet, actuellement dans l'Afrique-Sud.

BONNES NOUVELLES DE PARTOUT

Hamilton, Ont., 27. — Plus de cent hommes se sont offert au major Hendrie pour le second contingent aujourd'hui. De ce nombre cinquante ont été rejetés parce qu'ils étaient mariés ou ne sont pas autrement qualifiés.

Presque tous les membres de la "Fourth Field Battery", ont offert leurs services. Plusieurs sont de très bons canonniers.

St. Catharines, Ont., 27. — Le major Merritt a reçu instruction du lieut.-col., Montizambert, de procéder à l'enrôlement des recrues. On pense se procurer le nombre requis sans la moindre difficulté.

Les hommes seront examinés par le chirurgien-major McCoy, du 19e bataillon.

Le vétérinaire-major Elliott, 2e, Dragoons fera l'examen des chevaux.

Ceux-ci seront choisis par un comité d'officiers, composé du major Merritt, président du major Elliott et du cap. King.

Kingston, Ont., 27. — Le lieutenant colonel Stone, demeurera ici, plusieurs semaines, pour préparer l'équipement du contingent.

" Colt " Metcalfe, va au Transvaal, avec l'infanterie montée. Il est le fils de J. H. Métcalfe, ex-M. P.

Le lieut.-col., Montizambert, a offert ses services pour le contingent. Le détachement de Kingston, doit partir des casernes de Tête du Pont, vendredi, le 5 janvier.

Les forces seront mobilisées à Halifax.

Hinch, un déserteur de la batterie "A", s'est rendu et est à présent prisonnier sur parole. Il ira probablement au Transvaal.

Toronto, 27—La "Toronto Field Battery" fournira dix-huit hommes au contingent. Ils seront choisi demain matin.

Le colonel Kitson achète des chevaux dans l'Ouest d'Ontario et dans la ville pour la cavalerie. Il en a déjà 60 sur 200 qu'il faut. Plusieurs de ces chevaux sont entraînés pour la cavalerie.

Toronto, 27—Le lieutenant-colonel Delamere, des Queen's Own, a dit ce soir qu'il connaissait une centaine de jeunes gens, excellents cavaliers de Toronto et des environs dont plusieurs sont membres du Hunt Club, qui sont prêts à offrir leurs services pour l'Afrique, à la seule condition que le gouvernement les transporte, eux et leurs chevaux, et que rendus là ils n'exigeraient aucune paye.

LE COLONEL EVANS

Winnipeg, 27 —Le colonel Evans, qui doit être nommé à une charge dans le second contingent est arrivé ici de Vancouver aujourd'hui. Il ira à Ottawa demain.

Hamilton, Ont., 27. — Le major Hendrie ouvert un bureau de recrutement au "Gun Sheds," ce matin à 9.30 hrs. Les offres de service arrivent avec le même enthousiasme. Le chirurgien-major Griffin a commencé les examens ; mais l'enrôlement ne se fera qu'après l'examen de tous les applicants.

Winnipeg, 27.—Quinze hommes ont été choisis à Prince Albert, onze au Portage la Prairie et six à Brandon pour faire partie du contingent. Ceux de Brandon sont tous au-dessus de six pieds et bons cavaliers.

Edmonton, 27.—Toute la police à cheval depuis le fort Saskatchewan jusqu'ici, depuis le major Triesbach jusqu'au dernier, ainsi qu'une trentaine de civiliens ont donné leurs noms pour faire partie du second contingent.

Régina, 27.—Il y a beaucoup plus d'applications qu'il est possible d'en accepter. Plus des trois-quarts seront refusés.

Kingston,27.—Sur 87 noms, 57 ont été acceptés pour faire du service dans le Sud-Africain. Le lieutenant colonel Stone a fait un discours aux hommes, aujourd'hui, les exhortant à atteindre un plus grand degré de perfection, pour qu'ils deviennent une gloire pour le Canada. Le recrutement se fait très bien.,,

Toronto, 27 — Le recrutement se continue avec activité.

Vancouver, C. A., 27 — Le Dr Robert R. Robertson est parti pour Toronto où il rejoindra le second contingent.

Regina, T. N. O., 27 — Plusieurs des volontaires ici sont des "cowboys" bien connus pour leur adresse.

IL DEVIENT FOU

Toronto, 27 — A force de discuter sur les questions de l'Afrique-Sud, un jeune homme du nom de R. W. White, est devenu fou. En cour de police, il voulait démontrer au juge comment Buller aurait pu traverser le Tugela. Il devra subir un examen médical.

UNE DEPECHE DE SON FILS

Toronto, 27 — M. Barker, père du capitaine Barker, de la compagnie C, Toronto, du contingent canadien, a reçu la dépêche suivante de Belmont : "Wishing you a happy christmas". Le message est daté du 27 décembre, mais M. Barker est sous l'impression qu'il est parti le jour de Noël. Ceci réduit à néant la rumeur qu'un piquet de canadiens a été fait prisonnier le 21, car la chose serait mentionnée.

PRO-BOER

Vancouver, C. A., déc. 27.- Les Allemands de Vancouver ont fait une démonstration Pro-Boer dans le "Down Town Café," dans la soirée de Noël. Quelques anglais, qui avaient fêté eux aussi, y entrèrent et la police a dû s'en mêler pour empêcher la bataille. Il y avait une centaine d'hommes.

LA LOYAUTE DU CANADA

Londres, déc. 27.—Le correspondant du Times, qui est à Modder River avec lord Methuen, dit qu'on ne peut trop estimer l'impression causée par la loyauté des Canadiens et des Australiens, en dépit des rumeurs qu'on a fait circuler avec tant de zèle, tendant à faire croire qu'un envoi de contingents ne représentait pas le sentiment des colonies. Le correspondant ajoute que les détachements coloniaux sont très populaires.

Québec, déc. 27.—M. W. H. Wiggs de la "Mechanic's Supply Company" de cette ville, a reçu une lettre de M. Charles J. Shaw membre distingué de la chambre des communes, dans laquelle il dit, en parlant de la reconnaissance de l'Angleterre pour l'envoi du contingent canadien: "Vous ne pouvez vous imaginer combien l'aide des colonies, si généreusement et si spontanément donné, a touché le cœur du peuple ici. L'impression est très profonde et ne sera jamais oubliée."

UNE RECONNAISSANCE

Kimberley, 20.—A deux heures et demie, ce matin, des détachements à cheval, sous le commandemant du colonel Peakman, avec 3 canons maxims et 6 canons de 7 avec le major May, sont allés faire une reconnaissance. Laissant leurs retranchements, les Anglais se sont avancés jusqu'à Tool Pan. Le piquet des Boers tirèrent, nos maxims répondirent, et les autres disparurent. Nos canons bombardèrent Toll Pan à une distance de 2,500 verges. Quatre obus tombèrent près de nous sans causer de dommages. Vu que les Boers étaient bien retranchés, nous nous sommes retirés. Leurs canons étaient bien postés.

Une dure journée!

Les Anglais se mettent à bombarder de lyddite les positions Boers. — Ces derniers sont bien retranchés et il est difficile de les atteindre. — Deux capitaines anglais partent pour patrouiller et ne reviennent plus.

Camp Chiveley, 26 — Les convois de navire ont commencé a bombarder les positions Boers, à cinq heures, ce matin, et se servent de lyddite. Le bombardement a duré deux heures.

Depuis l'engagement de Colenso, l'ennemi a toujours travaillé à fortifier ses retranchements. On peut les voir galopant librement de colline en colline.

Ladysmith a eu une journée très active, aujourd'hui à bombarder les positions des Boers sur la montagne Umbulawana. On pouvait voir visiblement à Chiveley l'explosion des obus.

Camp Chiveley, Natal, 25 — Quoique les deux armées étaient en vue l'une de l'autre, et que la température était de 102 à l'ombre, les Anglais ont joui d'un jour de Noël très caractéristique.

Les capitaines Gleenfield et Kirwood de la cavalerie légère de l'Afrique-Sud, sont partis hier pour faire l'inspection des patrouilles le long des montagnes de l'Est. Leurs chevaux sont revenus seuls sur le soir.

Le colonel Donald, des Royal Fusiliers, s'est fracturé la clavicule du cou en tombant de son cheval.

LA SITUATION

—Le département de la Milice à Ottawa publie une liste des officiers choisis pour le commandement du deuxième contingent.

—Un bombardement de deux heures à Ladysmith mardi. Deux capitaines Anglais partent pour patrouiller et ne reviennent plus.

—Une dépêche de Chiveley annonce une attaque victorieuse des troupes anglaises. 500 bestiaux enlevés aux Boërs.

—La nouvelle qu'un piquet de canadiens avait été fait prisonnier n'est pas confirmée.

A MAFEKING.

Londres, 27 — Le corps d'assistance que la à laquelle la reine Victoria a lancé une protrès lentement. Il faut réparer tous les ponts sur la route, et il y en a en moyenne un par mille. Un sac de malle intercepté montre que les Boers ont eu 20 tués et plusieurs blessés pendant l'attaque du camp de Sequam par les Anglais.

AU CONSEIL PRIVE.

Londres, 27 — Le conseil privé a tenu une assemblée aujourd'hui, au château Windsor, à laquelle la reine Victoria a lancé une proclamation défendant à tout sujet Anglais de donner aucune assistance aux habitants du Transvaal ou de l'Etat Libre d'Orange, de ne leur rendre ou transporter aucune marchandise ou effet sous peine de la loi. La proclamation a été gazettée ce soir.

LES BOERS RETRAITENT

Chiveley Camp, Natal, 22 — Vendredi — Nos éclaireurs avant fait rapport que des Boers, en grand nombre, étaient de ce côté-ci de la rivière Tugela, trois régiments de troupes régulières avec de l'artillerie et tous les volontaires disponibles, se sont portés à l'avant sous le commandement de lord Dandonald. Les Boers ont retraité de l'autre côté de la rivière. Les Anglais ont capturé cinq cent bestiaux.

LA SITUATION DES PLUS TENDUE

Il faut du renfort pour le général Gatacre. — Les dangers d'un soulevement doivent disparaitre. — Les victoires des Boers ont été exagérées.

New-York, 27 — Le "New-York Journal" publie les deux dépêches suivantes :

L'Angleterre à l'œil sur la baie Delagoa. On a fait mille projets, proposé mille plans pour l'avoir sans s'attirer l'inimitié de l'Europe, mais pas un n'était pratiquable.

Il est certain que si l'Angleterre touchait à la baie Delagoa sans la permission du Portugal, la France, la Russie et peut-être d'autres puissances s'en mêleraient. Et cependant, quelque chose doit être fait.

Une invasion par la baie Delagoa, que l'on appelle la porte de derrière des Boers, serait un splendide mouvement stratégique. Il n'y a aucun doute que Salisbury doit ruminer quelque plan qui permettrait ce mouvement.

Toutes les tentatives de marchés diplomatiques avec le Portugal ont échoué. La Russie et la France surveillent trop bien la chose pour qu'elle puisse réussir.

Le "Daily Mail" dit : "Il ne faut pas être bien perspicace pour comprendre que si le Portugal aide les Boers en leur permettant de se fournir de canons, de fusils, de munitions de guerre, etc., cette guerre qui a déjà duré trop longtemps simplement parce que nous n'y étions pas préparés, va se prolonger indéfiniment, et, bien que ce ne soit certainement pas le temps de chercher des complications étrangères, il est certain aussi que notre gouvernement devrait prendre des mesures pour faire observer la loi des nations à Lorenzo Marquez.

L'envoi de forces considérables au Transbaal, par la route du nord aurait pour résultat immédiat la délivrance de Ladysmith, de Kimberley et de Mafeking et forcerait à se retirer l'armée ennemie qui tient maintenant les forces de Methuen en échec.

Pour obtenir une telle permission la nation devrait être préparée à payer un gros prix, ne fut-ce que pour le salut de milliers de personnes qui résulterait de l'octroi d'une semblable permission.

Espérons que des mesures définitives vont être adoptées sans délai et qu'elles nous seront utiles sans toutefois nuire aux intérets du Portugal. C'est une tâche qui demande beaucoup de perspicacité et de tact, mais les talents diplomatiques et l'expérience de Salisbury le rendent parfaitement capable de l'accomplir."

La seconde dépêche publiée par le "Journal" est datée de Sierkstroom, Déc. 21. La situation politique dans les districts à l'est de la colonie du Cap est des plus tendues et menace d'amener une crise qui ajoutera encore au fardeau de l'Angleterre. Un journaliste qui a parcouru, à cheval, deux cent milles de ce pays, dit que la sédition est à la veille d'éclater. Il est inutile de déguiser la vérité, un soulèvement général des colons contre l'Angleterre est imminent, quoiqu'en disent les ministres coloniaux. Les Boers peuvent trouver une foule d'alliés et les colons n'attendent qu'une occasion favorable pour se soulever.

Il est important que la colonne du général Gatacre soit renforcée. De fortes mesures défensives sont aussi nécessaires, vu que le pays se prête admirablement aux tactiques des Boers. Une augmentation considérable des forces de Gatacre est nécessaire pour lui permettre de défendre sa position et de s'avancer vers Aliwal. Une fois que les Anglais y seront solidement établis, le danger d'un soulèvement aura disparu. Mais pour atteindre ce but, il faut plus d'hommes et une artillerie plus forte.

On a énormément exagéré les victoires des Boers et les colons ajoutent foi à ces rapports. L'inactivité des Anglais tend à confirmer ce que les Boers disent. La déloyauté augmente tous les jours. Gatacre est entouré de gens hostiles."



LE LIEUT.-COL. DRURY,
chef d'état major d'une des compagnies d'artillerie qui partiront pour le Sud africain.

Trois figures d'Officiers bien connus

Qui ont été nommés au commandement subalterne du deuxième Contingent Canadien.



M. LE MAJOR COSTIGAN



M. LE MAJOR O'GILVIE



M. LE MAJOR HUDON

LORD ROBERTS

Les Anglais ne prendraient pas l'offensive avant son arrivée

LE PLAN DE CAMPAGNE

Londres, 27 — A moins que les Boers ne commencent l'attaque, il est peu probable qu'il se passe rien d'important dans le Sud d'Afrique jusqu'après l'arrivée de Roberts. Des instructions à cet effet ont été câblées à Buller et à tous les généraux.

Roberts va changer complètement le plan de campagne, et revenir au plan original, que les forces de Warren, Gatacre et French soient réunies, et marchent directement sur Bloemfontein, attirant par cette manière plusieurs troupes Boers de Ladysmith et du côté ouest. Pendant ce temps Kimberley et Mafeking feront ce qu'elles pourront, et seront sacrifiées si c'est nécessaire.

De cette manière, la guerre va être portée dans le territoire de l'ennemi, dans le but de la terminer rapidement. Il est possible que tous les renforts qui sont en route ou doivent partir seront envoyés sur les bornes sud et ouest de l'état libre d'Orange en vue de cette invasion, le gouvernement anglais calcule que Ladysmith et Kimberley peuvent soutenir le siège un mois encore.

C'est l'inaction et du délai pour quelques semaine fortifie leurs positions et épuise semaine fortifie leurs positions et épuisent les provisions des Boers.

La grande question est celle-ci : les Boers vont-ils prendre l'offensive ou non ! S'ils le faisaient, ils réduiraient à néant tous les plans de Roberts, car il lui faut encore une couple de mois avant que tout son renfort soit arrivé.

AGENT DES BOERS

El Pasa, Tex., 27 déc.—Un agent des Boers est en cette ville pour tâcher d'enrôler des hommes pour la guerre avec les anglais. Il est possible que la chose n'aurait jamais été connue s'il ne s'était pris de querelle avec un anglais qui lui a tiré dessus à plusieurs reprises. Le Boer est allé chez des avocats qu'il a retenus pour poursuivre son assaillant.

SIR CHS. WARREN

Pietermaritzburg, 26—Sir Charles Warren, commandant de la cinquième division, est arrivé ici hier soir avec son etat-major et s'est immédiatement mis en route pour le front.

LES BOERS SE DÉCOUVRENT

Londres, 27—Herr Schlesinger, un agent de l'assurance Equitable de New-York et qui arrive de Prétoria, dit que les Boers possèdent de grandes quantités de vivres, apportés là par des capitalistes spéculateurs. Il ajoute qu'il se trouvait à la gare de Prétoria quand les prisonniers anglais ont été amenés. La foule était nombreuse. Le commandant Boer ordonna à celle-ci de se découvrir sur le passage des prisonniers, ce que tous firent.

NOTES MILITAIRES

Le recrutement du deuxieme contingent sera facile à Montréal

LA POLICE MONTEE

La ville de Montréal n'a droit de fournir que 23 recrues au second contingent. Le colonel Gordon, D. A. G., est assiégé à toute heure par une foule de jeunes gens désireux d'aller au Transvaal. Il a décidé de n'accepter que les meilleurs hommes et il a reçu instruction de les choisir dans le 5e bataillon de dragons et le 6e des Hussards du duc d'York. Le recrutement a commencé hier. Aucun Canadien-Français ne s'est présenté. Il est probable que Montréal fournira dix-neuf hommes pour le corps d'artillerie, mais cela n'est pas encore décidé.

Le capitaine F. Crathern, de la batterie de campagne de Montréal, se fait fort d'organiser en peu de temps une compagnie très forte.

Les membres de la 3e batterie de campagne se sont réunis hier soir à la salle d'armoieries, rue Cathcart, et ont décidé de favoriser autant de recrues possible.

Le lieutenant-colonel Steel, de la Police Montée du Nord-Ouest, qui est de passage à Montréal, chez Mme Harwood, a reçu hier, du Dr Borden, un message le nommant commandant de la division Ouest des carabiniers montés. Le colonel a accepté immédiatement. En conversation avec un journaliste, hier, le nouveau titulaire a dit que les carabiniers seraient bientôt divisés en deux sections, dont l'une serait la Police Montée ordinaire et l'autre, la cavalerie à l'est du Manitoba.

Il est probable que le colonel Evans conduira cette dernière.

LES TRANCHEES DES BOERS

Elles sont très bien faites pour la défense

Londres, 28—Les tranchées des Boers sont si bien faites qu'ils peuvent défendre une longue ligne avec très peu d'hommes, et peuvent voyager, à l'abri de grandes distances, et se porter rapidement sur n'importe quel point attaqué pour le renforcer. Le "Times" dit que toutes nos misères sont dues au défaut de réalité dans les soi-disant leçons pratiques d'Aldershot.

Des dépêches de Modder River disent que le mécontentement grandit d'une manière alarmante chez les hollandais de Triqualand. Dans certains cantons toute la population hollandaise a rejoint les Boers. Les révoltés ont formé un "laager" à environ 30 milles de Modder River camp. On dit aussi que les Boers ont levé le siège de Kuruman et de Magerstfontein.

Le correspondant du "Times" à Cape Town, en date du 22 décembre dit : L'anxiété au sujet de l'attitude des colons hollandais grandit. Ils ne cherchent aucunement à cacher leur sympathie pour les Boers et toute la question à présent est : "Que vont-ils faire si la situation militaire ne change pas bientôt ?" Même dans les districts qui n'ont pas été visités par les Boers, les fermiers hollandais vont armés à cheval. Et cela se fait aussi dans des districts à pas plus de 50 milles de Cape Town, où, l'on fait une propagande séditieuse. Il est impossible aux forces britanniques de garder 1,000 milles de ligne de communication.

UNE DEPECHE DE CHURCHILL

Londres, 27 — Le "Morning Post" a reçu de M. Churchill, le câblegramme suivant du camp Chiveley :

"Tous ont une confiance complète en Sir Redvers Buller, et il a une ferme détermination de réussir la prochaine fois. La nouvelle du changement de commandant en chef a causé une pénible impression, et les soldats ici sont bien résolus à venger leur chef en qui ils ont confiance.

"La situation est toutefois critique. La position des Boers est excessivement forte. Des collines élevées, des retranchements, des souterrains, une rivière inabordable, avec une plaine magnifique devant eux, tel est le tableau de leur position.

"L'ennemi a toutes ses distances et des canons puissants dominent différents points de la rivière. Plus de 12,000 Boers sont massés à cet endroit.

Il y a seize milles de pays sauvage et montagneux pour se rendre à Ladysmith qui demande un prompt secours."

WHINSTON CHURCHILL

Londres, 28 déc., 4.30 a.m.—Winston Churchill a peut-être exagéré la situation, mais l'opinion générale c'est que le général Buller médite une autre attaque. Certainement les Boers ne sont pas inactifs.

Des dépêches de Chieveley disent que Buller va mobiliser ses forces de nouveau à Frère avant de tenter une nouvelle attaque. Il n'y a pas de doute qu'il aimerait à prendre une revanche avant l'arrivée de Roberts. D'après la dépêche de Churchill, il serait à supposer que Ladysmith serait dans une position plus désespérée qu'on l'avait supposé. Les Boers continuent à fortifier leurs collines qui commandent la ville.

Les critiques compétents disent que Roberts ne fera rien avant quelques semaines.

TRISTE CATASTROPHE

Les suites d'une noce en Slavonie

Hak, Slavonie, 27. — Une terrible catastrophe est signalée en cette localité.

Un riche fermier avait marié son fils, et la noce, très animée, se rendait dans treize traîneaux à la ferme que devaient occuper les nouveaux époux, lorsque le cocher d'un des traîneaux fit faire un faux mouvement aux chevaux juste au moment où le traîneau longeait un talus de 40 mètres de hauteur.

Le traîneau avec les personnes qui l'occupaient fut précipité dans le Danube. Trois autres traîneaux, dont les cochers étaient ivres, subirent le même sort.

Seize personnes, parmi lesquelles les nouveaux mariés, ont péri. Leurs cadavres n'ont pu encore être retrouvés.

BAL CHEZ SIR WILLIAM VAN HORNE

L'un des bals les plus select qui ait été donné à Montréal, a eu lieu hier soir à la résidence de sir Wm Van Horne, rue Sherbrooke.

Environ cent cinquante invités étaient présents parmi lesquels on remarquait tout ce que Montréal compte de plus distingué.

Le réveillon a été splendide, la musique charmante et la soirée des plus gaies.

Dérision du sort ! Les endroits où il se boit le plus de whisky s'appellent des places d'eau.

* * *

Cri du cœur d'une vieille dame qui visite le cimetière : "Voici mon pauvre mari ; sur l'autre lot, c'est mon regretté voisin, monsieur Novarin et sa femme ; de fait, toute ma table de whist."

TEMPERATURE

Bureau Météorologique, Toronto, 27—La pression a augmenté au Nord-Ouest et dans les provinces de l'est, mais elle montre peu de changement dans le district des lacs. Les probabilités sont pour le froid.

Températures maxima et minima—Kamloops, 26-36; Calgary, 12-34; Prince Albert, 12 au-dessous à 6 au-dessous; Winnipeg 4 au-dessous à 2; Port Arthur, 8 au-dessous à 8; Parry Sound, 10-26; Toronto, 15-22; Ottawa, 6-20; Montréal, 10-22; Québec, 2-12; Halifax, 26-30.

Bas des Lacs—Vents sud à l'est; beau, peu de changement dans la température.

Baie Georgienne—Vents de l'ouest, beau; peu de changements dans la température; chute légère de neige.

Vallée d'Ottawa, Haut et Bas St-Laurent — Vents du sud à l'ouest; principalement beau et froid continu; neige légère en quelques endroits.

Provinces Maritimes—Vents sud à l'ouest, de modéré à plus fort; beau et froid.

Lac Supérieur—Vents de l'ouest, beau; peu de changements dans la température; chutes légères de neige dans l'est.

Manitoba—Vents de l'ouest au nord, beau et décidément froid.



La vignette ci-dessus fait voir le théâtre même du bombardement qui, les dépêches de ce matin l'annoncent, a duré deux heures. Les Boërs sont retranchés dans les montagnes que l'on voit à l'arrière-plan du dessin. Au pied des collines se voit une partie de Ladysmith.

J. BISAILLON, C.R. ARTHUR BROSSARD, LL.B

BISAILLON & BROSSARD,
. . AVOCATS . .
No 11 ET 17 CÔTE DE LA PLACE D'ARMES.
MONTREAL.

AT HOME CAFE
No. 2400, Rue Ste-Catherine
(Près le bureau du STAR.)
REPAS 25 CENTS.
25 TICKETS POUR - $5.00
12 " " - 2.50
PRIX SPÉCIAUX pour les ÉTUDIANTS.
Après les Repas—A la carte.

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE
BOIS DE SCIAGE,
EN GROS . . . .
2388, rue Notre-Dame, Montréal
Spécialités: Bois francs et Cotonnier.
6-1a

Recueillez TIMBRES-POSTE Oblitérés
De tout pays, même les plus ordinaires, pour vocations sacerdotales d'enfants pauvres. Précieux souvenirs religieux donnés en échange. Demandez informations à Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem.
153 RUE SHAW, MONTREAL.

L'Ivrognerie Chronique
L'alcoolisme, toutes les phases des habitudes de boissons et de drogues traitées avec succès par l'usage du
REMEDE VEGETAL DIXON
Différent du Bichlorure d'Or et autres traitements semblables, il est tout à fait inoffensif et peut être pris à la maison, privément sans que personne le sache, et tout en vaquant à ses affaires — son usage n'empêche pas de travailler. Il a été employé avec une merveilleuse efficacité dans des centaines de cas. Les propriétaires sont en possession de témoignages venant de membres éminents du clergé, de médecins, etc., attestant le succès extraordinaire de cette cure. On peut obtenir des informations complètes de
J. B. LALIME, Gérant de la
DIXON CURE Co.
572 RUE ST-DENIS
MONTREAL
OU DU
Dr Mackay, Belmont Retreat, Québec.
Toutes communications confidentielles.

Atelier de Marbre et Granit . . . . J. BRUNET,
Manufacturier et Importateur de
Monuments Funéraires, Ouvrages de Batisses et de Cimetières, etc., de toutes descriptions.
En Gros et en Detail.
Estimations données sur demande. Propriétaire de Carrières de granit rouge, rose et gris.
Venez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
Bureau et Atelier : Cote des Neiges, Montréal
Téléphone Bell, Up 1468. (Connection gratuite pour Montréal. 4

Patins ! . . .
. . . Patins !
De tous les patrons, qualités et prix.
Jouets variés, complètement en fer. Magnifiques étrennes pour les enfants.
Coutelleries de choix, des meilleures fabriques. Ustensiles de cuisine, "Granit" et fer-blanc.
Assortiment complet au magasin de ferronneries et de peintures.
Frs. MARTINEAU,
1381-1383 Ste-Catherine.
Téléphone Est 1042. - - - Marchand 79.
dj-1

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant Frederick C. Henshaw, tuteur de Freda, Maud Henshaw, son enfant mineur, à souscrire ou acquérir des parts dans le capital social de la Compagnie John McDougall, Caledonian Iron Works (Limitée) maintenant en voie d'incorporation; à vendre à la dite compagnie sa part indivise dans les meubles et immeubles de la succession de feu John McDougall, que cette compagnie désirera acquérir pour les fins de son industrie.
BROSSEAU, LAJOIE & LACOSTE,
Solliciteurs de l'Applicant.
Montréal, 20 décembre 1899.

D'UN PAS FERME

Hilda Blake, qui avait avoué avoir tué sa maîtresse

MONTE A L'ECHAFAUD

Une lettre touchante écrite quelques heures avant sa mort

Brandon, 27 — Emily Hilda Blake, a été pendue ce matin, à 8.40 heures. C'est d'un pas ferme et sans assistance qu'elle a montée à l'échafaud. Elle était peut-être la plus calme avec le bourreau Radcliff. Quand on lui a demandé si elle avait quelque chose à dire, elle a répondu négativement : La mort a été instantanée.

Voici d'après les journaux du Manitoba comment le meurtre a été commis.

Hilda Blake était une servante qui a tué sa maîtresse, madame John Lane. Toutes deux étaient seules dans la maison et madame Lane était occupée à poser des rideaux. Dès que la balle l'eût frappée, elle se sauva vers la terrasse où ses enfants avaient une petite réunion et tomba morte. Lorsqu'on la questionna, Hilda Blake, dit qu'un maraudeur était venu à la maison et demanda à manger à madame Lane. Celle-ci lui ayant répondu qu'elle était trop occupée pour voir à cela, fut frappée par une balle, après quoi le vagabond s'enfuit. L'homme dit-elle, avait l'air et parlait comme un étranger. Toute la ville se mit à chercher le meurtrier et un émigré galicien fut arrêté sous soupçon, mais il prouva plus tard son innocence et fut relaché.

Le 10 juillet, Hilda Blake était arrêtée, et on l'écartait comme étant celle qui, le 25 juin précédent, avait acheté un révolver et des cartouches à Winnipeg. Après son arrestation, elle fit une confession complète, et demanda qu'on lui permit qu'elle se suicidat. Elle raconta qu'elle avait acheté le révolver dans l'intention de se tuer, mais que dans un moment de folle jalousie, elle alla trouver madame Lane qu'elle embrassa et sur qui elle tira. Au premier coup, elle visa la tête, et comme sa maîtresse se sauvait, elle tira de nouveau et l'attrapa dans le dos. Le coup était fatal.

Hilda Blake qui était une orpheline âgée de 22 ans, avait été envoyée dans ce pays avec plusieurs autres jeunes filles par Lady Beauchamp, il y a dix ans.

Parmi les lettres que la malheureuse a écrites celle-ci est reproduite :

Noël 1899

Cher chef Kirkcaldy,

Je ne sais vraiment que faire de moi-même. Les deux ou trois derniers jours ont été terribles pour moi, mais aujourd'hui, je suis reposée tellement, que la paix et la tranquilité règnent dans mon âme. Ce matin encore, je me sentais rebelle à tout, mais cet après-midi, tout a disparu et je suis presque heureuse. Une des raisons de ce changement, c'est je crois, que je suis complètement épuisée. Mon esprit est tellement fatigué, qu'il peut à peine se donner le trouble de penser. Il me semble que je pourrais m'asseoir et attendre patiemment mon sort. Je n'ai jamais éprouvé cela avant, et malgré que j'aie la prétention d'être soumise, j'ai des craintes sur moi-même.

Je me demande si je ne deviens pas folle! Tous ceux qui m'entourent m'ont l'air si bons ! Il n'y a pas si longtemps, je croyais le monde bien cruel et aujourd'hui, je me demande si je puis rester ingrate quand je me vois entourée par des cœurs aussi compatissants ! Que j'aimerais à croire bien fondée la foi des Hindous, qui disent qu'après la mort, l'Ame revient sur terre sous la forme d'un animal ; je serais votre chien de garde... N'est-ce pas que cela serait gentil ?

Je me suis rendue à votre désir, et hier j'ai écrit une pleine confession de mon crime. Je désirerais que vous l'eussiez déjà, car je suis obligée d'en prendre un soin jaloux. Si j'ai à demain, vous ne pouvez venir, il me faudra la détruire. Ayez le soin de vider vos poches avant de venir me voir, car j'ai bien l'intention de les remplir avec des lettres qde je vais écrire cet après-midi.

Je crois que c'est aujourd'hui le jour de Noël, et dire que Hilda Blake va le passer en prison ! Pis que cela, ce sera peut-être son dernier jour ! Quelle terrible pensée ! Si madame Haper vient cet après-midi, je lui donnerai cette lettre.

Au revoir jusqu'à demain.

(Signé) HILDA BLAKE

Calino entre dans une auberge des environs de Paris et commande son déjeuner.

—Donnez-moi une omelette aux fines herbes.

—Monsieur, nous n'avons pas d'œufs.

—C'est bien, reprend Calino. Alors, faites-la-moi au lard !

Pataquès est affligé d'un coryza, il dinait l'autre jour chez Mme Z..., et éternuait sans discontinuer d'une façon lamentable. Comme on le plaignait !

—Que voulez-vous, dit-il, voilà ce que c'est que d'être chauve, on s'enrhume facilement. C'est un inconvénient qu'on évite en portant perruque ; et il se tourne vers la maîtresse de la maison :

—N'est-ce pas, madame ?

CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DU BON-PASTEUR

Triduum à l'occasion du centenaire de la fondation de l'asile du Bon-Pasteur de Québec.

PROGRAMME

Mercredi, le 3 janvier

9.30 h.—Messe pontificale par S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec.—Sermon par le T.R.P. Ed. Hamon, S.J., Supérieur des RR. PP. Jésuites de Québec.—10.30 h.—Hommage de la communauté à S. G. Mgr l'Archevêque.—11.00 h.—Dîner. Visite aux salles d'Exposition.—Travaux scolaires et autres.—2.30 h.—Séance par les élèves—Bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

Jeudi, le 4 janvier

9.00 h.—Grand'messe pour les Bienfaiteurs vivants et défunts.—Sermon par le T. R. P. C. Adam, O. S. D., prieur et vicaire provincial des RR. PP. Dominicains de St-Hyacinthe.—De midi à 4 heures, visite de la maison.—4.00 h.—Bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

Vendredi, le 5 janvier

8.00 h.—Grand'messe pour les membres défunts de la Congrégation.—Sermon par M. l'abbé O. E. Mathieu, Supérieur du Séminaire de Québec et Recteur de l'Université Laval.—De midi à 4 heures, visite de la maison.—4.00 h.—Bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

LE BON-PASTEUR DE QUEBEC

L'Asile du Bon-Pasteur de Québec fut fondé en 1859 par le chevalier G. M. Muir.

Les classes furent ouvertes le 7 janvier 1851.

Incorporation civile de l'Institut le 30 mai 1855.

Incorporation religieuse de l'Institut le 2 février 1856.

Hospice Saint-Charles (Ecoles de réforme et d'industrie) fondé en 1870.

Hospice de la Miséricorde (Maternité) fondé en 1874.

L'Institut compte, outre la Maison-Mère et les deux Hospices ci-dessus mentionnés, 17 maisons d'éducation, dont 14 dans la Province de Québec et 3 aux Etats-Unis.

Le personnel religieux de la Communauté est présentement de 272 Sœurs choristes et converses. Le nombre de religieuses décédées depuis 1850 est de 99. Total 371. Il y a 53 navices et postulantes.

Le nombre des pénitentes annuellement à l'Asile est, en moyenne, de 126. Le nombre des admissions est de 55 à 60 par année.

Le nombre des patientes admises à l'Hospice de la Miséricorde (Maternité) est de 125 à 130 par année. Le séjour de ces patientes à l'Hospice est, en moyenne de trois mois.

L'Hospice Saint-Charles (Ecole de réforme et d'industrie) compte actuellement 210 enfants dont 117 sous le contrôle du gouvernement et les autres aux frais de l'Hospice ou ne payant qu'une pension nominale.

Les 17 maisons consacrées à l'enseignement donnent l'éducation annuellement, en moyenne, à 4,500 enfants.—"La Semaine Religieuse", de Québec.

LA MUSIQUE DANS LES HOTELS

Instruction de plusieurs procès en cour du recorder

Son Honneur le recorder Poirier a entendu hier, les causes instituées contre les hôteliers accusés d'avoir permis de jouer de la musique dans leur établissement dans le but d'attirer la clientèle. Trois de ces causes ont été prises en délibéré et deux autres ont été remises au 3 janvier prochain. Dans ces deux derniers cas, les défendeurs sont MM. Albert Gohier, de la rue St Laurent, et O. Trépanier, rue des Commissaires.

Les trois causes qui ont été plaidées, sont celles de MM. W. Martin, rue St Laurent, E. Feuerst, rue Craig, et F. X. Bilodeau, propriétaire de l'Eldorado, rue Cadieux.

Les défendeurs Martin et Feuerst ont établi qu'ils n'avaient pas de musique dans leur établissement, mais qu'ils avaient eu des boîtes de musique (slot machines) dans lesquelles les clients déposaient une pièce de 5 centins pour faire jouer ces machines. Dans le cas de M. Bilodeau il a été établi que depuis qu'il avait été poursuivi, il avait payé $50 pour obtenir une licence de théâtre. Ces trois causes ont été prises en délibéré.

UN CONSEIL AUX ENFANTS

Que les bambins se tiennent pour avertis, qu'il est strictement défendu de se servir de nos rues comme glissoire. Le recorder Poirier a condamné hier matin, trois petits bonshommes à $1 d'amende ou 8 jours de prison, pour infraction à ce règlement municipal. Depuis que nous avons de la neige des troupes d'enfants s'emparent de certaines rues pour en faire des glissoires. Cet état de choses est devenu une nuisance publique et ne peut plus être toléré.

Des ordres sévères ont été donnés à la police pour arrêter quiconque serait pris en contravention à la loi.

Encore avant-hier, plusieurs de ces jeunes sports ont été arrêtés et sévèrement reprimandés. Leur sentence a été suspendue ; mais comme le mal devient de plus en plus fréquent, tous les coupables seront désormais punis soit de l'amende ou à la prison.

L'OPINION DE M. GARAND

Ce que pense l'un des liquidateurs de la position du ministre des finances

AU SUJET DE LA BANQUE VILLE-MARIE

M. Ubald Garand, l'un des liquidateurs de la banque Ville-Marie, a fait, hier matin, la déclaration suivante, au sujet de la non-intervention du gouvernement, en 1892, quand M. Courtney exposa au ministre des finances d'alors la situation quelque peu précaire de la banque :

"Je ne puis croire que, si M. Courtney a réellement fait savoir à l'hon. M. Foster, ministre des finances, en 1892, que la situation de la banque était compromise, il n'ait pas, de 1896 à 1898, instruit le ministre qui a succédé à M. Foster, de la condition à peu près désespérée de cette même banque. En effet, M. Courtney savait, ou du moins devait savoir que les dépôts, faits à la banque Ville-Marie, ont augmenté en deux ans de plus de un million de dollars. Cette augmentation anormale des dépôts daas une banque compromise aurait dû mettre le gouvernement sur ses gardes. M. Courtney a dû prévenir le successeur de M. Foster de la situation embarrassée de la banque, alors, pourquoi ce ministre n'est-il pas intervenu ?"

LE CONTRAT CONNERS APPROUVE

Le Gouvernement Fédéral lui donne sa sanction

L'arrêté ministériel, approuvant le contrat Conners, se lit comme suit :

Son Excellence, par et avec l'avis du Conseil Privé de Sa Majesté, pour le Canada, veut bien approuver le règlement ci-annexé. No. 132, adopté par les commissaires du havre de Montréal, à leur réunion, tenue le 21e jour de décembre 1899, autorisant les dits commissaires à céder, pour la période de temps mentionnée dans le dit règlement, certaines parties du dit port décrites dans le réglement, pour y construire des élévateurs et y faire d'autres améliorations telles qu'indiquées dans le plan annexé aux sites 1 et 2.

Résolu que l'amendement suivant soit ajouté aux règlements: Les commissaires peuvent céder les sites suivants du port de Montréal, pour une telle période de temps qu'ils le jugeront à propos, mais n'excédant pas 40 ans, avec droit de renouvellement de l'entente de consentement mutuel, pour ériger et mettre en opération sur les dits sites, des élévateurs et entrepôts modernes pour la commodité et l'avantage du trafic du port de Montréal;

La partie inférieure du quai ou jetée de la Pointe du Moulin à Vent, située entre le bassin de la Pointe du Moulin à Vent et le canal et le bassin du canal, ayant une étendue de 1170 pieds de front sur le dit bassin de la Pointe du Moulin à Vent.

La partie inférieure du quai sur le côté opposé du bassin de la Pointe du Moulin à Vent, pour y construire un élévateur et entrepôt conformément aux plans qui seront approuvés par le ministre des travaux publics, cette partie ayant une étendue de 1,500 pieds de front sur le bassin de la Pointe du Moulin à Vent, sur une profondeur de 275 pieds;

Un espace suffisant pour l'érection d'un grand élévateur et d'un entrepôt dans la partie du port située en bas du courant Ste Marie. Les dites concessions devant être sous tous rapports sujettes aux conditions qui pourront être imposées par les commissaires, dans l'acte de cession.

LE BANQUET DU MAIRE

C'est ce soir qu'aura lieu le banquet offert par le maire Préfontaine à l'Hôtel Viger.

On s'attend à ce que des discours importants soient prononcés à cette circonstance.

LA NAVIGATION PAS FERMEE

Un citoyen bien connu de Longueil a nolisé l'un des bateaux de la Compagnie Richelieu & Ontario pour une excursion dans le fleuve au jour de l'An.

L'alimentation des bœufs et des vaches pendant l'hiver

Dans les années d'abondance fourragère, la composition des rations pour chaque genre de spéculation est facile à établir. Mais, dans les conditions qui se présentent cette année, le cultivateur devra tirer parti de tout, et sa principale préoccupation devra être d'établir une ration d'entretien qui lui permettre de sauver intégralement ce qu'il peut avec le moins de dépenses possibles, par l'utilisation intelligente de toutes les ressources dont il dispose.

Pour atteindre ce résultat, il faut que les aliments subissent une préparation qui permette aux sucs digestifs d'agir sur eux avec le plus d'activité. Cette préparation consiste dans la "division et la "fermentation."

La division comprend le hachage des foins et des pailles, le coupage des racines et le concassage des grains et des tourteaux. Cette division rend la mastication plus facile et permet de mélanger intimement les fourrages entre eux et d'éviter le gaspillage.

La fermentation, du reste, ne peut être régulièrement obtenue que par cette division préalable et le mélange intime des diverses substances qui entrent dans la composition des rations. Par la fermentation, les principes nutritifs, et en particulier les hydrates de carbone, subissent une transformation chimique qui les rend plus digestibles et les fait rechercher plus avidement par les animaux.

Nous ne saurions trop engager le cultivateur à recourir à ce mode de préparation des rations, afin de tirer le meilleur parti possible des ressources fourragères dont il dispose.

Nous ne pouvons donner une formule générale pour la composition des mélanges, formule qui sera forcément très variable, suivant les ressources de chaque ferme. Nous indiquons la suivante comme pouvant servir de base dans la plupart des fermes:

Paille hachée ou balles... ...	20 kilos
Foin haché	20 —
Racines	60 —
Total	100 kilos

Cette ration représente environ 45 p. 100 de matières sèches, soit 45 kilos.

Si on évalue, ce qui est généralement admis, à kilos la matière sèche indispensable pour entretenir 100 kilos de poids vif, ces 100 kilos de mélange peuvent former la ration journalière de 3 bovins du poids de 500 kilos chacun.

Pour effectuer le mélange, on stratifie par couches minces la paille, le four et les racines jusqu'à ce que le tas s'élève de 0 m. 80 à 1 mètre de hauteur. Ainsi disposé le mélange ne tarde pas à fermenter et la température s'élève assez rapidement à 70 ou 75 degrés centigrades. Il dégage alors une

Toutes les autres conditions égales, le odeur vineuse et il est à point pour être distribué aux animaux.

temps nécessaire pour que l'échauffement s'élève à 75 degrés varie avec la température du local. Par une température de 10 à 15 degrés centigrades, il faut de 24 à 30 heures. Si la température est voisine de 0, il faut 3 ou 4 jours; le local devra être chauffé ou le mélange arrosé avec de l'eau chaude pour provoquer la fermentation, si la température est inférieure à 0.

Si les racinse font défaut et que le cultivateur ne dispose à leur place que de paille et de balles, le mélange devra être saupoudré de farineux ou de tourteau en poudre et légèrement arrosé, pour donner au mélange l'humidité nécessaire à la fermentation. Dans ce cas, on remplacera les 60 kilos de racines par 31 kilos de tourteau et 31 kilos de farines, et on doublera la quantité de paille hachée.

Le Type reconnu du Cigare au Canada

"El Padre ...Needle"

UNE SEULE GROSSEUR ET UNE SEULE QUALITE

A remporté des Médailles dans un concours contre tout le monde.

— MANUFACTURE ET GARANTI PAR —

S. DAVIS & FILS
MONTREAL & TORONTO
1-10

Séchoirs à Rideaux
Se ployant de 12 et 14 pieds longueurs, prix $3.50 et $4.00, pouvants'emp loyer pour RIDEAUX unis ou dentelés, LES SEULS DONNANT SATISFACTION.
. . COUTEAUX A DEPECER . .
des meilleures manufactures anglaises, grande variété en boîte ou à la paire.
Canifs et Ciseaux, Couteaux de table, Etc.
L. J. A. SURVEYER, Quincaillier
6 RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL. 2-1

POLICE D'ASSURANCE SUR LA MALADIE
CORPORATION
Ocean, Accident & Garantie
(Limitée)
CAPITAL - - - - $5,000,000.00
Rénumère tous dommages causés par la Maladie ou les Accidents.
LA POLICE LA PLUS LIBERALE ET LA PLUS ENGAGEANTE EMISE JUSQU'ICI
BUREAU GENERAL AU CANADA: - TEMPLE BUILDING, MONTREAL
ROLLAND, LYMAN & BURNETT, Gérants Généraux. 1a-1

LE JOURNAL
Le seul journal Canadien-Français du Matin publié au Canada.
En vente à Ottawa, tous les matins, à 11.30, dans les dépôts suivants :

J. A. PATRY,	63, rue Rideau,	MME GRANT,	319, rue St-Patrice
W. CHAPMAN,	50, " "	MME BEAUCHAMP,	254, rue Dalhousie
A. DESJARDINS,	82, " "	MME LAFRANCHISE,	284 " "
F. KEHOE,	104, " "	MME E. D. GIBSON,	572, rue Sussex
MME LAFRANCHISE,	144, " "	T. COUILLARD,	567, " "
J. F. LYONS,	159, " "	A. CHATILLON,	165, rue Broad
J. HANRATTY,	207, " "	MME LEGENDRE,	138, rue Queen ouest
J. M. DESJARDINS,	239, " "	J. N. FORTIN,	82, Grande Rue, Hull.

Prix : UN SOU l'exemplaire.
Pour livraison à domicile, en n'importe quelle partie de la ville, s'adresser par lettre ou verbalement à la
OTTAWA DESPATCH AND AGENCY CO.,
39, rue Sparks,
Agents généraux du "JOURNAL," à Ottawa.

FEUILLETON DU "JOURNAL"

(10)

— LA —

MISSION DE MARGUERITE

(SUITE)

Et pourtant il marchait encore, il marchait toujours, voulant fuir les Prussiens, voulant fuir l'incendie.

Déjà les reflets rougeâtres du village en feu n'éclairaient plus que faiblement sa marche, une blanche clarté d'étoiles les avait remplacés.

L'Alsacien se trouvait dans une immense prairie, où, le matin même, s'étaient battues les deux armées. A bout de force, haletant, couvert de sueur, tremblant de fatigue, il s'arrêta enfin, se coucha vers le sol, et doucement, avec des précautions infinies, il laissa glisser sur l'herbe son compagnon toujours évanoui.

La fraîcheur de la verdure humide, et surtout l'intolérable douleur que lui causa cette dernière secousse, ranimèrent Georges. Il ouvrit les yeux, et comprit tout.

Le sang coulait de sa poitrine transpercée; la soif le dévorait, ses extrémités étaient glacées. C'était la mort !.... Il ne se fit aucune illusion.

—Adieu, Marguerite ! Adieu Maurice ! murmura-t-il d'un accent si bas, qu'on eût dit une faible plainte.

D'un léger mouvement de la main il appela Hermann.

L'Alsacien approcha l'oreille des lèvres du commandant, et Georges reprit d'une voix haletante :

—Tu lui diras que je meurs en prononçant son nom, que je l'aime, que son petit portrait est toujours sur mon coeur.... Montre-moi son doux visage ?

Hermann ouvrit la tunique de son maître, et prit la miniature de madame de Tressan.

Sous le ciel étoilé, elle s'éclaira d'un blanc rayon. Georges y appliqua longuement ses lèvres.

—Quand je serai mort, ajouta-t-il, tu remettras sur mon coeur cette chère image ; elle ne me quittera jamais.... Oh ! Marguerite !

Sa voix était déchirante en prononçant ce nom. L'Alsacien fondit en larmes. Puis, avec un gros jurement, que Dieu lui pardonna sans doute :

—Mais, vous ne mourrez pas, mon gommantant.... Eshérez, je vais chercher tu secours !

Oublieux de sa propre souffrance, sans se soucier du danger de rencontrer l'ennemi, Hermann s'élança à la recherche des ambulances.

Resté seul, Georges appuya de nouveau le portrait sur ses lèvres. En donnant ce dernier baiser à celle qu'il aimait tant, il songeait aux joies du passé; il comprenait, dans tout ce qu'elle avait de délicat, la tendresse de Marguerite.

Qu'il était dur de quitter la vie, en pleine jeunesse :.... en plein bonheur !.... Et comme hélas ! pas une pensée du ciel ne venait fortifier l'agonisant en cet instant suprême, peu à peu et par degrés, le désespoir envahissait son âme. Une procession de fantômes passait devant ses yeux; ils grimaçaient sous leurs linceuls; ils l'appelaient en lui tendant les bras.

Les yeux de Georges se dilataient sous l'empire de cette hallucination, son front se couvrait d'une sueur glacée, et ses mains s'avançaient comme pour repousser les spectres.

L'air était frais et pur : la nuit sereine.

Ce grand calme de la prairie, après le tumulte des armes, était saisissant.

Au loin, Bazeilles brûlait encore, mais, sur le pré, il n'y avait que les lueurs vaporeuses du clair de lune. Parfois elles éclairaient des ombres noires qui rampaient sur le sol; c'étaient les blessés du matin, cherchant du secours.

Les arbres balançaient doucement leurs branches à la brise; et, dans ce souffle, on entendait, de loin en loin, une plainte profonde. Qui sait?... Peut-être le départ d'une âme!

Tout à coup Georges se souleva, et l'œil agrandi par l'espérance, il suivit du regard une faible lumière qui allait et venait au milieu des blessés; puis, il en apparut une seconde... une troisième... Ces étoiles errantes, ces feux follets, c'étaient les petites lanternes des brancardiers.

Viendront-ils jusqu'à moi, se demandait Georges. Enfin, épuisé par l'anxiété de cette longue attente, il devint d'une pâleur livide, et de nouveau ferma les yeux.

Lorsqu'il les rouvrit, un jeune frère des écoles chrétiennes au sombre costume noir, au visage exprimant la compassion, avait ouvert la tunique du blessé, et plaçait une compresse sur l'horrible plaie, par où s'échappait la vie.

— J'étouffe! fit Georges d'une voix à peine intelligible... La mort arrive!... Pauvre Marguerite!..."

Le religieux versa quelques gouttes de cordical dans une petite coupe; puis avec cet accent de pure charité, qui apaise et qui persuade:

— Buvez, dit-il, cela vous ranimera...

En effet, ce breuvage rendit à Georges quelque force, alors le frère fit signe à deux brancardiers, avec mille précautions, le blessé fut transporté à la voiture d'ambulance.

Elle attendait à l'entrée de la prairie. La croix de Génève, toute rouge sur l'écusson blanc, se distinguait aux clairs rayons de la lune; c'était le signe hospitalier.

Cette voiture était l'asile de la souffarnce Georges y fut reçu et prit place sur les matelas, à côté d'autres blessés. Les uns étaient rouges de fièvre, les autres déjà blêmis par la mort prochaine. Celui-ci gémissait douloureusement, et cet autre regardait fièrement son bras mutilé, comme pour défier la souffrance.

Au milieu de tous ces hommes apparaissait une religieuse. Son visage était angélique sous sa blanche cornette; à chacun de ses pas, un chapelet s'agitait doucement sur sa robe de bure; et, quand elle parlait, l'espérance, cette fille du ciel, venait consoler les blessés en passant sur ses lèvres.

La religieuse était là dans son domaine, au milieu de la famille des souffrants, adoptée par son cœur.

Quand les hommes blessent, la charité guérit.

Et voilà quelles sont les religieuses tant calomniées!

Toutes sont ainsi: sublimes!

Et pourtant, le soldat ne sait même pas le nom de cet ange qui s'expose aux balles pour le sauver, de cet ange qui vient jusque dans les tranchées l'arracher à la mort; qui le suit dans les hôpitaux; qui vit de longs mois dans une atmosphère fétide, qui regarde en face, sans un seul frémissement de crainte, le typhus et la petite vérole noire.

Avec une compassion infinie, la religieuse se courbe sur le chevet des blessés, et panse leurs chairs meurtries, sans qu'un geste de dégoût trahisse jamais la répulsion de la nature. C'est encore la religieuse qui adoucit les agonies, qui ensevelit les morts.

Puis, sa mission terminée, humble et modeste, elle retourne à son couvent, jugeant dans son grand cœur, n'avoir accompli qu'un acte tout simple, tout naturel: son devoir!

Mais cet exemple d'abnégation, comme la graine déposée en terre, germera et portera des fruits: Le soldat se souviendra, et, plus tard, lorsque ses cheveux blanchiront; plus tard, lorsque sa pensée, lasse du présent, le ramènera vers la jeunesse envolée, il reverra ce rêve de charité entrevu naguère entre les accalmies de la fièvre. Alors comprenant l'abnégation des filles de Dieu, sentant une larme attendrie lui monter aux paupières, au souvenir de la sœur de charité penchée sur sa blessure:

— Oui! s'écriera-t-il, Dieu existe; car Dieu seul peut inspirer de pareils dévouements.

Après un long et pénible trajet, la voiture ses compagnons d'armes, atteignit Sedan.

La ville était au pouvoir de la Prusse ; mais devant la Croix de Genève, tous s'inclinaient, et le lourd véhicule put arriver, sans être inquiété par les sentinelles, jusque devant le perron de Sainte-Chrétienne.

Seul le malheur, en s'abattant sur un pays, nous révèle ce que le cœur humain contient de générosité et de pitié.

A Sedan, tous se montrèrent héroïques.

Un souffle de charité, en passant sur la ville, l'avait transformée en un immense hôpital. C'était à qui soignerait les malades. De tous côtés, on créa des ambulances ; dans les couvents, dans les casernes, dans les collèges. Plus d'une famille, dont la fortune répondait au grand cœur, recueillit un nombre considérable de blessés. Ce fut une lutte d'abnégation entre tous les ordres religieux, lutte admirable à laquelle se mêlèrent de vaillantes et de généreuses femmes qui, délaissant leurs foyers, vinrent, chaque jour, visiter et consoler l'armée agonisante.

Les actes sublimes furent trop nombreux pour être relatés ; mais il est de beaux anges aux ailes de flamme, les anges de la Charité, qui les ont inscrits sur le livre d'or, où rien jamais ne s'efface.

Depuis trois jours Georges était en proie à une fièvre violente. Sans cesse une ombre passait et repassait devant ses rideaux. C'était une sœur. Elle épiait un instant de calme dans l'état du blessé ; mais toujours il délirait, appelant Marguerite d'une voix inintelligible.

Un soir enfin, la rougeur ardente, qui colorait ses joues, fit place à une pâleur terreuse. La fièvre s'était calmée, et, d'un signe, Georges appela la religieuse, qui veillait à ses côtés.

Elle accourut aussitôt.

—Vous souffrez, dit-elle d'une voix pénétrante, où vibrait une pitié profonde.

En parlant ainsi, elle soulevait légèrement les oreillers du malade pour qu'il pût respirer avec moins de difficulté.

—Ma sœur, répondit Georges, je voudrais écrire.

—Ecrire !

La religieuse le regardait avec compassion.

—Mais, vous n'y réussirez pas, dit-elle. S'il était possible que je le fisse pour vous, je vous offre de grand cœur mes faibles services.

Le commandant remua doucement la tête :

—Non, ma sœur, cela n'est pas possible ; madame du Tressan serait trop inquiète en reconnaissant une écriture étrangère. Donnez-moi du papier, une plume, et je vais essayer.

La sœur lui apporta ce qu'il réclamait. Alors, se soulevant avec peine, haletant, la main tremblante, Georges traça péniblement ces quelques lignes :

Chère Marguerite,

" Je suis blessé ; bien malade ; j'aimerais à te voir ! mais hélas ! tu ne peux quitter notre fils ! "

Puis la plume, trop lourde pour sa faiblesse, lui tomba des mains.

Le jour baissait ; et, avec l'ombre toujours croissante de ce soir de septembre, une indicible tristesse planait sur la salle d'ambulance ; mais Georges espérait contre toute espérance.

—Si Maurice se reprend à vivre, disait-il en son cœur, Marguerite viendra, j'en suis certain ; sa présence me consolera... me guérira peut-être...

Et fermant les yeux, il s'efforçait de revoir, en pensée, sa bien-aimée Marguerite, et d'oublier, pour un instant, la triste réalité de cette salle d'ambulance.

VII

Après Sedan l'anxiété de madame du Tressan était devenue intolérable. Le sommeil la fuyait, et si, parfois, vaincue par la fatigue, elle fermait les paupières, elle se réveillait bientôt sous l'impression d'un douloureux cauchemar. Elle n'avait qu'une pensée.

" Une lettre!... une lettre!... Quand donc quelques lignes viendront-elles me rassurer?"

D'une main fiévreuse elle feuilletait les journaux. L'armée, pour elle, se réduisait à un seul être, celui qu'elle aimait.

Chaque matin, accoudée au balcon du chalet, elle guettait l'arrivée du facteur, et lorsqu'elle l'apercevait au loin, elle se prenait à trembler.

— Qu'apporterait-il?... Serait-ce la vie?... Serait-ce la mort?

Et lui s'avançait toujours d'un pas régulier, portant, avec le même calme, la joie pour les uns, le désespoir pour les autres.

Ne pouvaat supporter davantage la vue de cette démarche mesurée, Marguerite s'élançait à la rencontre du messager.

— Avez-vous une lettre, Renaud?

Et cet homme, habitué pourtant à lire tant d'impressions diverses dans les yeux de la foule, se sentit ému à cet accent d'angoisse.

— Qu'il eût aimé à remettre dans la main de la jeune femme, l'enveloppe blanche, où la vue d'une écriture bien-aimée fait battre le cœur.

Mais, depuis huit jours, il passait en remuant tristement la tête, et Marguerite regagnait, à pas lents, le chalet.

— Ah! c'est fini!... c'est fini!... s'écriait-elle avec un accent désespéré; s'il vivait encore, Georges m'écrirait... Je ne puis en douter... il est mort!

Et la pauvre Marguerite pleurait à sanglots.

Oublieuse de ses propres peines, Denise s'efforçait de la consoler.

C'était une triste existence que celle de ces deux femmes. Elle s'écoulait tout entière à côté de l'enfant, toujours bien malade, et tandis que la pensée de l'une errait dans la campagne des Ardennes, celle de l'autre demeurait enfermée à Metz où, depuis près d'un mois, le colonel Brumely et Henri de Kernevez étaient bloqués.

Un matin, les deux amies, assises sur le balcon, s'efforçaient d'abréger les heures en préparant des bandages pour les ambulances. De loin en loin, elles échangeaient de rares paroles, suivies de longs silences.

Marguerite, la tête baissée sur les bandes de fine toile, sentait couler de ses yeux, de grosses larmes brûlantes.

Denise se leva, et saisissant, à deux mains, la tête de la jeune femme, elle l'embrassa en murmurant à voix basse:

— Sursum corda!

— Oh! oui, le cœur en haut, répondit Marguerite. Comment vivre sans l'appui divin? Je le sens, il n'y aura plus jamais pour moi de bonheur sur la terre... Si j'avais seulement une lettre!... rien que quelques lignes!

En cet instant, un sourire rayonna sur le visage de Mlle Brumely.

— Soyez consolée, madame, s'écria-t-elle, n'apercevez-vous pas le facteur? Voyez, de loin il vous montre la missive attendue!

D'un bond la jeune fille fut près du vieux Renaud, et revint en triomphe, montrant, à son amie, le timbre de Sedan.

L'émotion de Marguerite se trahissait par le mouvement fébrile des muscles de son visage.

— Une lettre de Georges! put-elle enfin dire, Denise, Denise, donnez vite!

Et posant ses lèvres sur ce petit carré blanc, sa plus chère espérance, elle le baisa tendrement; puis, elle rompit le cachet.

Mais, au lieu du sourire qu'attendait Denise, une angoisse profonde se peignit dans le regard de la jeune femme; elle regardait la lettre avec abattement, et répétait d'un accent douloureux:

—Blessé!... mort peut-être!... Mon Dieu! mon Dieu!

Longtemps elle demeura comme anéantie

LES DEPOSANTS DE LA BANQUE VILLE-MARIE

LA VERITE VRAIE.

Monsieur le rédacteur,

Comme, depuis longtemps, je connais votre dévouement envers les classes ouvrières et toutes les infortunes, je m'adresse à vous avec confiance dans le but d'exposer sous son vrai jour la question des déposants de la banque Ville-Marie.

Comme vous le savez, la question vient de sortir de son domaine naturel pour être lancée sur le terrain politique.

Ces jours derniers, les déposants de cette malheureuse banque entretenaient les meilleures espérances de pouvoir obtenir justice et une indemnité de la part du gouvernement.

C'est dans ce but qu'une entrevue avait été demandée à Sir Wilfrid à la date du 11 courant. Le 12, Sir Wilfrid répondit: "J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier. Le Gouvernement sera très heureux de recevoir la délégation des déposants de la Banque Ville-Marie. Je crois qu'il vaudrait mieux que cette délégation soit reçue ici qu'à Montréal, et je serai à votre disposition soit le vingt ou le vingt-et-un de ce mois. Laissez-moi savoir, je vous prie, le jour qui vous conviendra."

A cette lettre, l'on répondit qu'une délégation de tous les déposants acceptait et fixait le 21 décembre comme date de l'entrevue à Ottawa.

Il faut dire que les déposants avaient demandé l'entrevue à Montréal, mais que Sir Wilfrid, faisant remarquer qu'il vaudrait mieux se rendre à Ottawa, nous avons décidé d'y aller, et toutes les succursales furent notifiées en conséquence, en leur suggérant l'arrêter à Montréal, la veille, afin de s'entendre sur le plan à adopter et sur le choix de la personne chargée de porter la parole.

Entre temps, les déposants de Nicolet demandaient à leur député M. Ball, de bien vouloir inviter les députés des deux chambres représentant des comtés où il y avait des succursales, à se joindre à la délégation afin de la rendre plus efficace. Ce qui fut fait vers la date du 16 novembre.

Bref, le 20 décembre, un grand nombre de déposants étaient réunis en assemblée à l'hôtel Riendeau, à Montréal, pour délibérer sur les meilleurs moyens à prendre afin d'assurer le succès de la délégation.

Tout le monde était convaincu qu'il n'y aurait qu'une voix sur l'opportunité de la démarche que la délégation entendait faire, mais tous s'étaient trompés.

Nous avions compté sans notre hôte. Une voix se fit entendre, celle du député de Rouville, M. Brodeur.

On sait que M. Brodeur est le député orateur des communes et par le fait même est dans le secret des dieux, possède l'oreille des ministres, et en toute probabilité du Premier qui était à Montréal ce jour-là.

Il fut donc facile à M. Brodeur d'agencer une petite comédie qui devait être jouée le soir à la séance des déposants. La principale intrigue de cette pièce consistait à faire manquer la délégation. C'est ce qui fut fait. M. Brodeur vint à l'assemblée, un des premiers, avec une figure sereine et impassible, sans bruit, avec beaucoup de grâces, prit un siège quelconque, s'installa commodément et put ensuite contempler à son aise les développements de sa petite comédie, dont le principal personnage était un fameux bouffon qui ne cessait de crier—"Pourquoi: aller devant Laurier? Que voulez-vous lui demander?

Tel fut son refrain du commencement à la fin, et, en définitive, l'assemblée se rangea de l'opinion de M. Brodeur et décida d'ajourner la délégation, sous le prétexte fallacieux qu'il fallait un factum démontrant la responsabilité du gouvernement, car ce dernier n'accorderait aucune faveur, et que la demande contenue dans la requête pouvait être considérée comme une demande de faveur.

L'auteur de la comédie resta sur la scène, jusqu'à la fin et le lendemain, filait à Ottawa par le premier train pour rendre compte du succès de sa mission, et faire partir la bombe dont parle "La Patrie," espérant que les éclats éclabousseraient tous les bleus présents et absents de la capitale.

Voici comment l'organe du gouvernement rapporte le résultat de l'entrevue. "Une sensation s'est produite parmi la délégation quand Sir Wilfrid annonça qu'en 1892, M. Courtney, sous-ministre de la finance, avait recommandé au gouvernement conservateur de fermer la Banque Ville-Marie, attendu qu'elle opérait illégalement et trompait sciemment le public par des rapports mensongers. Cependant, M. Foster, qui était alors ministre de la finance, n'a pas cru de son devoir d'intervenir, et pour servir des fins politiques probablement, a préféré sacrifier les épargnes des pauvres déposants."

C'est cette déclaration de sir Wilfrid que "La Patrie" appelle une bombe. Elle n'est pas dangereuse. Du reste, la sensation n'a pas dû être bien grande; à Ottawa, car, depuis trois jours, les journaux en étaient en possession : M. Weir l'avait affirmée en cour et les déposants l'avaient discutée à leur assemblée de l'hôtel Riendeau.

Dans tous les cas, que peut faire "La Patrie" avec cette bombe inoffensive? Faire perdre aux déposants leurs droits? Si les effets de cette bombe sont d'empêcher sir W. Laurier de rembourser les déposants des sommes perdues, "La Patrie" a eu tort de l'avoir lancée et elle doit en porter la responsabilité. Les déposants ne lui pardonneront pas cette échauffourée.

"La Patrie" prête à M. Laurier les paroles suivantes, en réponse à M. l'abbé Chatalain :

"Non ; que chacun prenne la responsabilité de ses propres actes et soit jugé en conséquence."

Nous doutons fort que M. Laurier ait fait cette déclaration, car, considérée au point de vue constitutionnel, c'est une stupidité. Toutes les administrations qui se succèdent sous notre constitution sont responsables solidairement et les dernières héritent de tous les actes, bons ou mauvais, accomplis par celles qui ont précédé. Ainsi, dans le cas présent, le gouvernement Laurier a hérité de la législation de ses prédécesseurs et il ne peut dégager sa responsabilité qu'en redressant et corrigeant les lois défectueuses et en réparant le mal qu'elles ont causé. Du reste, ce sont les promesses faites aux élections de 1896. Les libéraux, alors, criaient bien haut, qu'une fois arrivés au pouvoir, ils répareraient les fautes et les injustices de ces satanés conservateurs.

Dans une autre colonne, "La Patrie" annonce qu'en 1892, M. Courtney a sonné le tocsin et prévenu le gouvernement sur les faux rapports de la banque Ville-Marie, et que M. Foster a fermé les oreilles.

Si c'est vrai, M. Foster a mal fait pendant trois ans. Mais M. Courtney a toujours depuis sonne le même tocsin et M. Laurier qui règne depuis 4 ans, a suivi l'exemple de M. Foster et n'a ouvert les oreilles que le 21 décembre 1899.

Le même journal ajoute : "Sir Wilfrid Laurier a répondu que le ministre de la justice était à étudier en ce moment la question de savoir si le gouvernement a l'autorité d'intenter des poursuites devant les tribunaux civils pour faire rembourser par les directeurs l'argent qui a été détourné au préjudice des déposants. Si rien ne s'y oppose au point de vue légal, les directeurs seront traités sans merci et devront restituer la part que les voleurs ont ravie à la banque."

Si c'est là, tout ce que M. Laurier doit accorder aux déposants, ces derniers peuvent être sûrs de ne rien avoir. Quand même jugement serait rendu contre eux, les chances de la perception sont bien minimes et ce seront des frais que le peuple sera appelé à payer inutilement.

L'organe du gouvernement prétend que les torys sont aux abois et que nous avons voulu faire ne la politique avec cette question de la banque Ville-Marie. Eh! bien, il est évident que tel n'est pas le cas. C'est "La Patrie", c'est M. Brodeur, c'est M. Laurier, lui-même qui viennent de donner une tournure politique à toute cette question. Ca ne peut tourner à l'avantage du parti libéral. Dans tous les cas, si nous voulions faire la guerre aux libéraux, nous avons bien trop d'autres questions que celle de la banque Ville-Marie qui en est une de pure finance.

En terminant, je dois dire que les délégués de Nicolet, qui ont organisé cette délégation, conformément à la résolution adoptée à l'hôtel Riendeau, ont remis entre les mains du secrétaire du comité central de vigilence, des requêtes de toutes les succursales qui ont répondu à l'appel, lesquelles sont couvertes de nombreuses signatures.

Actuellement, toute l'affaire est entre les mains du comité central de Montréal qu s'est chargé de préparer le factum dans un délai de 8 à 10 jours à compter du 31 décembre.

Que les déposants aient les yeux ouverts sur ce comité et voient à ce qu'il exécute bien et fidèlement l'œuvre dont il a voulu prendre la responsabilité, dans l'intérêt exclusif des malheureux déposants sans égard politique comme sans esprit de parti.

BAPTISTE.

Nicolet, 21 décembre 1899.

MAX NORDAU

Le gouvernement français ne semble pas satisfait de ses commentaires sur la guerre

Paris, 27. — On dit que le gouvernement français a l'intention de sévir contre certains correspondants qui se sont permis de faire des commentaires plus ou moins risqués sur les récents événements de la guerre anglo-tranvaalienne. On semble porté à croire que le Dr Max Nordau, journaliste bien connu, sera la première victime. Ce dernier a publié sous sa signature, dans une revue hollandaise un article très violent sur la guerre actuelle.

Au cours de cet article, Max Nordau blâme les autorités françaises de l'attitude de neutralité conservée jusqu'ici sur cette affaire.

MORT SUBITE

D'un magnat de l'industrie du pétrole

Pittsburg, 27—Le capitaine Jacob Jacy Vandergritt, un des hommes les plus riches et les plus proéminents de Pittsburg et en même temps un des pionniers dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel, est mort subitement chez lui hier soir, d'une syncope de cœur. Il était âgé de 70 ans.

Au tribunal:
—Vos nom et prénoms?
—Hantel Machin Chose.
—Votre âge?
—Quarante ans.
—Avez-vous déjà été condamné?
Le prévenu, poliment:
—Alors, c'est une interview, monsieur le président?

LES CANADIENS NOBLES

Longue liste de loyaux sujets décorés par la reine

TUPPER ET LAURIER

Un des points intéressants de "l'Almanach Canadien ", de 1900, est la liste de tous les canadiens qui ont été décorés par l'Angleterre. Beaucoup seront surpris de voir que la liste est si longue.

Six canadiens sont pairs d'Angleterre : Susan Agnès, baronne Macdonald d'Earnscliffe, sir George Stephen, baron Mount Stephen ; William, baron de Blaquière ; sir Donald A. Smith, baron Strathcona et Mont Royal ; sir Arthur L. Haliburton, baron Haliburton et sir Udolphus Aylmer, baron d'Aylmer. On peut aussi ajouter le nom de Charles Colmere Grant, baron de Longueuil, titre accordé par Louis XIV, roi de France et datant d'avant 1700.

Nous avons six baronnets : sir W. G. Johnson, sir Melville Parker, sir F. A. Robinson, sir William Rose, sir Charles J. Stuart et sir Charles Tupper. Les titres de pairs et de baronnets constituent les titres héréditaires portés par des canadiens.

La liste des chevaliers est beaucoup plus longue. En premier viennent les G. C. M. G. (Grande Croix de St. Michel et St George). Sir Richard Cartwright, sir Wilfrid Laurier et sir Olivier Mowat sont les trois seuls chevaliers de cet ordre.

Viennent ensuite les K. C. M. G. (Chevalier Commandeur de St. Michel et St. George) et ceux qui portent ce titre sont : sir John G. Bourinot, sir Mackenzie Bowell, sir John Carling, sir A. P. Caron, sir Louis H. Davies, sir Sandford Fleming, sir James A. Grant, sir W. P. Howland, sir Hector Langevin, sir Henri Joly de Lotbinière, sir Chs. A. P. Pelletier, sir J. W. Trutch, sir Charles H. Tupper, sir W. C. Vanhorne.

En troisième lieu sont les "Knights Bachelors :

Sir John A. Boyd, sir Roderick W. Cameron de New-York, Sir Louis Casault, sir H. H. P. Create, sir Robert Gillespie, sir J. H. Hagarty, sir W. H. Hingston, sir Alex Lacoste, sir James M. LeMoine, sir W. C. McDonald, sir W. R. Meredith, sir Frank Smith, sir Samuel H. Strong, sir Melbourne M. Tait, sir T. W. Taylor.

Les C. B. (Companion of the Bath), s sont : l'hon. Wm. McDougall, J. B. C. Reade et le major-général C. W. Robinson.

Les C. M. G. (Compagnons de l'Ordre de St. Michel et St. George), sont : le major-général D. R. Cameron, J. G. Colmer, J. M. Courtney, col., J. G. Dartnell, Dr. G. M. Dawson, Louis Fréchette, sénateur Gowan, W. H. Griffin, major général Jarvis, T. C. Keeter, J. Lorn Macdougall, col., A. McEachran, A. R. Milne, Dr. Parkin, Collingwood Schreiber, A. R. C. Selwyn, vice-amiral Vansittart et le col., W. White.

Il est curieux de voir que bien que sir Charles Tupper soit baronnet et que sir Wilfrid Laurier n'est que chevalier, il se trouve d'un rang plus élevé que sir Charles parceque sir Wilfrid est membre du Conseil Privé Impérial et par conséquent porte le titre de "Très Honorable ", tandis que sir Charles, ne porte que celui d'"Honorable ".

FAITS DIVERS

Les plans des améliorations projetées dans la partie Est du port sont terminés. Ils seront transmis aujourd'hui ou demain à la commission du port.

M. McGibbon, surintendant du parc Mont-Royal, dont la démission a été décidée par la commission des Parcs et Traverses, a écrit au maire Préfontaine une lettre dans laquelle il se dit conscient des fautes qu'on lui reproche et réclame une certaine considération pour ses vingt-sept ans de service. M. McGibbon se dit pauvre et ajoute qu'il souffre maintenant d'un excès de zèle pour les intérêts de ses subalternes.

Les funérailles de M. James Burnett, courtier de cette ville, qui a si tragiquement trouvé la mort, lundi après-midi, dans un accident de voiture, à la Côte des Neiges, auront lieu cet après-midi, à 2.30 heures. Le cortège funèbre partira de la demeure du défunt, No 32 avenue Summerhill.

Il est question de la candidature de M. C. J. Béland, marchand de cette ville, comme candidat libéral indépendant, dans le comté de Berthier. On dit que plusieurs électeurs influents du comté ont fait des démarches auprès de M. Béland.

Une dépêche d'Ottawa au "Globe" de St Jean, N. B., annonce que M. Tarte est à faire les préparatifs pour les élections partielles dans la province de Québec.

Une trentaine de personnes ont dû attendre au froid, hier soir, pendant 20 minutes, au coin des rues Ste Catherine et St Denis, avant d'avoir un tramway descendant la rue St Denis.

M. J. G. H. Bergeron a convoqué pour vendredi soir, à 8 heures, tous les présidents et principaux officiers de tous les clubs conservateurs de Montréal et de la banlieue, en une assemblée qui aura lieu à la salle du club Libéral-Conservateur, 132 rue St. Jacques. Tous les officiers des différents clubs sont priés d'être présents, vu qu'on y traitera des questions importantes. Les officiers seulement des clubs seront admis.

AUX PHILIPPINES

Manille, 27—Le colonel Lockett, à la tête d'un corps d'artillerie de 2,500 hommes, a attaqué une troupe d'insurgés dans les montagnes, près de Montalban. Ces derniers ont été mis en déroute. Quatre Américains ont été assez sérieusement blessés. Les Philippins ont fait des pertes considérables.

SYNDICS ELUS

Ottawa, 27—Les syndics des écoles séparées élus par acclamation sont les suivants: MM. J. C. Enright, T. McGuire, P. Latour, S. O. Boudreault, A. Forest et A. Hanratty.

Le prix d'un baiser.

On a donné ces jours derniers, au Palace Theatre de Londres, une représentation au profit des veuves et orphelins de soldats tués dans l'Afrique du sud.

La "great attraction" du programme était un lot de baisers mis aux enchères. Voici quelques prix, d'après un de nos confrères londoniens: un baiser de Miss Mabel Love, 5 livres, un baiser de miss Kate G..., 4 livres.

Si désagréables que soient ces manifestations d'enregistrer, pour la satisfaction de l'orgueil masculin, ce simple fait qu'à la fin de la représentation une dame a offert 5 livres sterling pour embrasser un des commissaires de la fête. La voilà bien, l'égalité des sexes.

Le prince de Galles a non seulement fait la guerre, très bravement, mais encore a été pris une fois, comme prisonnier.

Il est vrai d'ajouter que c'était une petite guerre, ou, pour mieux dire, un simulacre de guerre, et que cela se passait en Angleterre même, au camp d'Aldershot, durant les manœuvres qui y eurent lieu, il y a une trentaine d'années.

Le prince de Galles commandait le 10e hussards, son régiment. Il s'en allait tranquillement regagner le camp lorsque, tout à coup, de l'infanterie surgit, entoura le régiment, le fit prisonnier et ne le relâcha que le soir.

—Si j'avais été après déjeuner, déclare le prince à ses vainqueurs, jamais vous n'auriez pu nous prendre.

Mais il ne leur en garda pas autrement rancune.

ILS SONT LIBERES

Les accusés de conspiration qui ont subi leur procès devant la Haute Cour

Paris, 27. — Le procureur-général a terminé son réquisitoire dans le cours de la veillée, devant la haute cour du Sénat, qui est présentement saisie de la cause de conspiration. Une de ses dernières remarques a été de demander qu'une lourde sentence soit imposée à Jules Guérin, président de la ligue Anti-Sémite. Après le réquisitoire, le président de la cour M. Falliéres, lut à haute voix la décision de la cour, libérant les prisonniers dont les poursuites avaient déjà été abandonnées par suite du manque de preuves. Les prisonniers quittèrent conséquemment la cour. Un d'eux, M. Cailly, avant de sortir, cria à tue-tête : "Vive la république ! " et " A bas les juifs ! " La cour ajourna ensuite jusqu'au lendemain.

UN SERUM

Contre les alcooliques

Paris, 27 — Deux médecins français, Sappelier et Thibault, ont annoncé à l'académie de Médecine, qu'ils avaient avec l'aide d'un chimiste, M. Breva, découvert un sérum contre les alcooliques. Ils en ont déjà fait des expériences satisfaisantes.

Le sérum est extrait des veines d'un cheval qu'on a auparavant rendu alcoolique par des moyens artificiels.

Il appert que le sérum donne aux alcooliques un dégoût invincible pour toute liqueur contenant de l'alcool.

ILS INTERIETTENT APPEL

Québec, 27—Dans la cause de Boswell vs la ville de Québec, MM. Labatt, Montreuil, Thibaudeau et la compagnie de brasserie de Beauport ont interjeté appel en cour de révision du jugement du juge Routhier, condamnant les estimateurs à les placer sur un pied d'égalité avec les brasseurs faisant affaires en cette ville.

REDUCTION... FIN de SIECLE !

IMMENSE STOCK

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE PARFUMERIE

Vendu à Sacrifice jusqu'au premier de l'An.

Impossible de faire ici une énumération qui rendrait justice à un assortiment aussi varié, qu'il suffise de dire que toute cette marchandise provient des meilleures maisons Françaises, Anglaises et Américaines.

Avant d'acheter ailleurs vous êtes respectueusement sollicités de venir à la

PHARMACIE LACHANCE

Coin des rues Ste-Catherine & St-Christophe, Montréal.

The Empire Typewriter.

S'EST RENDU POPULAIRE—LE PRIX A EU SON INFLUENCE.

Pour ce mois seulement nous vendrons les Clavigraphes Empire $55 chaque.

Le 1er Janvier 1900 le prix sera de $60. Ceux qui désirent en acheter peuvent épargner $5.00 en donnant leurs commandes maintenant.

THE WILLIAMS MANUFACTURING CO., Ltd., Montréal, Can.

Au plus Grand Magasin

DE

Pelleteries ET ...Fourrures

...DU MONDE ENTIER...

PAR CONSEQUENT LE PLUS CONSIDERABLE A MONTREAL.

C'est l'endroit par excellence pour l'achat de vos Habits en Fourrures.

DES MILLIERS DE..... Manteaux en Seal et en Mouton de Perse

Confectionnés d'après les dessins des meilleurs artistes de coupe. Confectionnés avec des Pelleteries qui ont été spécialement préparées par nos experts. Confectionnés dans toutes les grandeurs, et pour toutes les tailles. Les Dames qui sont sous l'impression que leur taille est disproportionnée pour porter un Manteau de Fourrure peuvent venir en toute confiance essayer nos Manteaux. Elles trouveront ici le manteau qui leur conviendra . . . . . .

Notre Etablissement est une Merveille. Venez le visiter, amenez vos amis. Voyez nos Manteaux de Seal et de Mouton de Perse. La qualité et les prix plaisent à tous. 25 p. c. de moins que le prix du Gros.

Chs. Desjardins & Cie,

1533-41, RUE STE-CATHERINE, Montreal.

regardant toujours, d'un œil atone, ces lignes si courtes et si cruelles.

Mlle Brumely n'osait troubler cette muette douleur. Enfin elle s'approcha de Marguerite et toutes deux pleurèrent longuement dans les bras l'une de l'autre.

—Qu'allez-vous faire, chère madame ? interrogea Denise.

Marguerite leva, sur son amie, ses yeux bleus et limpides, où une expression de léger reproche se mêlait aux larmes.

—Que vais-je faire, répéta-t-elle... Vous me le demandez, Denise ? mais partir à l'heure même... Pauvre ami !... il souffre... il m'appelle... il m'attend !

—Et Maurice, fit mademoiselle Brumely, allez-vous l'abandonner ?

—Maurice !... repéta la pauvre mère, d'un accent déchirant, comment le quitter ?... Et pourtant je dois partir !

A la pensée de quitter son enfant, son cœur se brisait.

Cependant elle n'hésitait pas ; pour Marguerite le devoir n'était pas un mot vague, mais bien une règle de vie. Et ne devait-elle pas abandonner l'ange pour aller consoler son mari, pour aller veiller sur l'âme en danger ?

Tout à coup, elle se redressa, essuya ses yeux, les baigna d'eau fraîche, afin d'effacer toute trace de larmes ; puis elle entra dans la chambre où l'enfant sommeillait sous la garde d'Yvonne :

Profondément émue, elle contempla ce cher petit être naguère si épris de liberté, si exubérant de gaieté et de vie, et soudainement abattu sur un lit de souffrance.

Elle se rappelait le temps où, blanc et rose, insoucieux et souriant, il jouait de longues heures, emplissant la maison de ses frais éclats de rire.

Elle considérait ce cher visage sur lequel pas une ombre ne passait sans qu'elle ne la fit s'évanouir sous le souffle de sa tendresse. Et maintenant, qui consolerait Maurice ? Qui le soutiendrait ? Qui le guérirait !

Et soudain, la pauvre mère saisissant dans les siennes les mains de Denise et d'Yvonne :

—Je vous le confie, dit-elle, emmenez-le à Kermeur, près de mon père. Vous le voulez bien, n'est-ce pas ?

Et Marguerite lut dans les yeux de sa nourrice et de son amie que toutes les deux acceptaient le legs qui leur était fait : Elles adoptaient Maurice, elles se donnaient à lui, promettant de le veiller jour et nuit, de l'aimer comme leur propre enfant.

En quelques heures les préparatifs du voyage furent terminés. Madame du Tressan, revint alors près de Maurice.

Il venait de s'éveiller. A la vue de sa mère en costume de voyage, une expression d'effroi se peignit sur son visage amaigri.

—Mère, fit-il faiblement, vous partez ?... Où allez-vous?

Marguerite s'agenouilla près du petit lit, et dit avec le plus grand calme :

—Ton père est malade, mon chéri, je vais le soigner ; mais ne crains rien, bientôt nous reviendrons tous les deux.

—Sûr, bientôt ? fit la petite voix enfantine avec une sorte d'angoisse.

—Oui, sûr, bientôt.

—Mère, revenez bien vite, reprit encore Maurice ; moi je serai si triste !

Et calmé par la promesse d'aller à Kermeur, de revoir sous peu de jours son père et sa mère, Maurice ferma de nouveau ses paupières alourdies.

Marguerite embrassa son enfant avec une tranquillité feinte ; et, doucement, elle quitta la chambre. Alors, ne pouvant davantage retenir ses larmes, elle se jeta dans les bras de mademoiselle Brumeley, en s'écriant :

—Reverrai-je mon fils ?... mon cœur se brise !

—Courage, amie, répondit Denise d'une voix tendre ; vous le savez, c'est surtout « ses enfants privilégiés que Dieu demande les grands sacrifices.

Offrez vos angoisses pour celui qui vous est si cher.

Pour toute réponse Marguerite, serra la main de la jeune fille ; puis, d'un pas ferme, elle se rendit à la gare.

La machine, encre captive sur la voie, lançait des coups de sifflet semblables à de déchirants appels.

Sans la moindre hésitation, madame du Tressan monta dans le wagon (Elle ne songeait guère au danger du périlleux voyage). Puis, lorsque le train se mit en mouvement elle fit un dernier signe à Denise comme pour lui dire :

—De grâce, amie, veillez bien sur Maurice!

Parcourir seule un pays envahi était un acte de grande énergie de la part de Marguerite. Il fallait, pour entreprendre ce voyage que son cœur, à chacun de ses battements, envoyât à son cerveau un flot de sang généreux, afin de réchauffer la froide raison.

Quelles œuvres accomplissent ceux qui pèsent toutes choses ?

Rien de grand assurément. Seul le cœur inspire l'élan, seul il est le moteur d'actes peut-être fous aux yeux de la masse prudente, mais admirables pour tous ceux qui placent la tendresse et les intérêts de l'âme bien au-dessus de la vie et des richesses d'ici-bas.

En temps ordinaire, la courte distance qui sépare Châlons de Sedan est aisément franchie. Il suffit de quelques heures de chemin de fer dans une campagne délicieuse, dans ce beau pays des Ardennes, montagneux et boisé, vert comme l'émeraude au printemps, pampre et moisson à l'automne.

Mais, en ce moment, que de périls présentait le parcours !

Les yeux à la portière, Marguerite suivait, avec un douloureux serrement de cœur, le passage de l'armée ennemie. Partout des villages entiers sans habitants, des murs en ruine, des maisons où la trace des obus se retrouvait en plaies béantes, où la flamme avait dévoré les poutres et calciné la pierre. Et sur l'herbe, le sang avait coulé. On le comprenait au vol des noirs corbeaux, oiseaux sinistres, dont la ruine est la moisson et la mort, la vie.

Ils s'abattaient sur la plaine, avec de hideux croassements, et Marguerite frémissait dans tout son être.

A quelques lieues de Sedan, les difficultés se multiplièrent. La ligne ferrée étant rompue, à prix d'or la jeune femme dut louer une voiture.

Elle avait pour guide un vieux paysan à l'oeil vif et fureteur, au visage ridé, hâlé, au sourire narquois. Cet homme lui avait promis de l'amener saine et sauve aux portes de la ville, et résolument elle s'était confiée à lui.

Mais, avec quelle lenteur se fit le voyage! On avançait en étudiant les bouquets d'arbres, les ombres des bois, les sillons dans les blés; s'attendant, à chaque instant, à voir poindre le casque prussien.

Puis, que d'arrêts imprévus ! Que d'obstacles à franchir !

Ici la route était coupée; plus loin, un pont lancé sur un ruisseau était à demi démantelé : ces planches disjointes supporteront-elles le poids de l'équipage ?

—Faut-il tenter de passer ? demandait le Champenois.

—Essayez, répondait Marguerite en frissonnant, et dans son cœur elle ajoutait :

—Oui, tout pour revoir Georges !

Les roues de la voiture s'engageaient sur le pont croulant, il gémissait, il tremblait ; mais cependant il résistait.

Un soupir de délivrance s'échappait de la poitrine de la voyageuse. Le ciel l'avait encore protégée, mais en serait-il de même au prochain danger ?

Aux environs de Sedan, la campagne était transformée en un vaste camp. Tout était noir de Prussiens. Il fallait s'arrêter d'avant-poste en avant-poste, montrer le sauf-conduit obtenu avec des difficultés inouies, et Marguerite, à chaque complication nouvelle, répétait encore et toujours :

—Oui, tout pour revoir Georges !

Elle arriva brisée.

Mais là, dans Sedan, elle connut un nouveau supplice : Etre à quelques pas du cher blessé et ne pouvoir s'élancer vers lui !

Que de formalités à remplir pour permettre à une pauvre femme d'aller soigner son mari, d'aller peut-être recueillir son dernier soupir !

Marguerite frémissait d'impatience, durant les longues attentes dans les bureaux. Enfin, son autorisation étant en règle, elle put se diriger vers Sainte-Chrétienne. ...

Une sœur converse l'introduisit dans un petit parloir aux murs blancs, n'ayant d'autre ornement qu'un Crucifix en bois noir.

La fièvre la minait; elle joignait convulsivement les mains, ne pouvant dominer son émotion.

Bientôt un pas mesuré se fit entendre sur les dalles du cloître; la porte s'ouvrit, et Marguerite vit apparaître le visage bienveillant et calme d'une religieuse.

—Oh! ma sœur, s'écria-t-elle, avec un accent d'angoisse inexprimable, M. du Tressan vit-il encore?... De grâce conduisez-moi vers lui!

Son grand œil bleu se fixait sur la religieuse, plein d'interrogations!

La religieuse se dirigea vers le cloître, puis, soudain, s'arrêtant près de Marguerite.

—Madame, dit-elle, avant de vous conduire dans nos salles, il est de mon devoir de vous prévenir que nous avons de bien cruelles maladies; la petite vérole noire, le typhus ; l'air est vicié près de nos malades, et vous paraissez bien délicate.

Marguerite eut un pâle sourire, puis, levant les yeux au ciel :

—Peu importe! ma sœur, ma vie est entre les mains de Dieu... Je veux et je dois revoir mon mari... Dites-moi, reprit-elle, d'une voix anxieuse et timide; a-t-il parlé de Dieu?... a-t-il demandé un prêtre?...

—Hélas! fit la religieuse.

Madame du Tressan comprit la triste réponse à l'émotion de cet accent. Son désir de revoir Georges s'en accrut encore.

—Je lui parlerai, pensa-t-elle, mon cœur passera dans ma prière; il ne pourra me refuser.

Pauvre ami! je t'aime assez pour avoir le courage de dire, si la chose est nécessaire: "Georges, prépare-toi au voyage!"

Et tout exaltée que paraîtra Marguerite à plus d'une âme aimante, elle avait pourtant raison; elle aimait son mari du grand amour, de l'amour éternel.

Madame du Tressan était profondément chrétienne ; et si, devant l'âme en danger, le vrai chrétien se refuse à bercer l'agonisant dans une douce quiétude, c'est qu'il a compris ce que vaut le temps comparé à l'éternité; c'est qu'il sait combien l'espérance céleste dépasse en douceur tous les espoirs humains.

S'il dit au moribond "tu vas peut-être mourir," il lui remet en même temps la croix sainte entre les mains; puis il reprend :

—Oui, tu vas peut-être mourir; mais appuie-toi sur le Christ, et, pour une vie terrestre, que tu vas perdre, tu en retrouveras une autre, où les larmes sont inconnues et la félicité éternelle.

Marguerite traversa plusieurs salles. Sur les blancs oreillers apparaissaient des visages livides ou empourprés et une longue plainte arrivait du double rang des lits alignés.

Une propreté minutieuse régnait partout, et, cependant, on respirait une odeur fade et malsaine, mais la jeune femme avançait sans s'inquiéter de la contagion; N'avait-elle pas une dernière joie à donner à son pauvre ami? Son regard le cherchait.

Elle l'aperçut enfin au fond de la salle. Son cœur battit violemment, et, pressant le pas, elle arriva près du lit.

Depuis longtemps Georges l'avait reconnue. Il ne pouvait parler, mais toute sa vie était concentrée dans ses yeux; ils brillaient d'émotion et de fièvre, ils illuminaient, comme deux flammes, son visage amaigri.

—Georges! fit Marguerite en baisant tendrement le front moite du blessé, enfin, me voici près de toi!

—Marguerite!... murmura-t-il dans un violent effort.

Ce fut tout ; mais son regard compléta sa pensée. Tandis que Georges demeurait anéanti avec désespoir. Elle voyait tous les signes de la mort prochaine empreints sur ce visage bien-aimé. C'était cette rougeur des pommettes qui précède la pâleur livide. C'était encore l'œil agrandi, la narine contractée, et ce souffle haletant, fatigué, qui semble vouloir se hâter avant de s'éteindre à jamais.

La jeune femme avait trop souvent assisté à l'agonie des pauvres, qu'elle visitait, pour se faire la moindre illusion.

Sans un miracle du ciel, le commandant du Tressan ne passerait désormais que bien peu de jours sur la terre. L'heure était venue. Il fallait enfin lui parler de Dieu. Mais comment aborder le grave sujet ?

D'après l'avis du médecin, le premier soin de Marguerite fut de trouver une chambre spacieuse, aérée, où son pauvre malade pût respirer un air vivifiant.

Ce fut chose difficile : les Prussiens ayant envahi toutes les demeures ; mais, cependant, grâce à l'or que la jeune femme prodigua sans compter, elle put, le soir même de son arrivée, éloigner de l'ambulance son cher malade.

Georges supporta le transport mieux qu'on n'eût pu s'y attendre ; et, durant quelques heures, l'espoir revint à Marguerite.

Puisque la prière et des soins assidus avaient accompli un miracle pour Maurice, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le commandant ?

Marguerite s'établit avec courage au chevet du blessé. Les yeux rivés sur ceux de son mari, elle épiait tous ses désirs. Ils étaient dévoués, avant qu'ils ne fussent exprimés, et si Georges essayait de parler :

—Non, mon ami, disait-elle, avec une douce autorité, ne te fatigue pas ; tu comprends.

Puis elle lui souriait de ce sourire qu'on met de force sur les lèvres, pour rassurer les agonisants.

Cependant la mort, un moment arrêtée par les soins de la jeune femme, semblait prendre sa revanche. Elle s'approcha, faisant, à chaque heure, descendre au moribond une marche de la terrible descente.

C'était un soir. Tout était silence. Dans les rues désertes on n'entendait que le pas des sentinelles résonnant en mesure sur les pierres du pavé ; et, de loin en loin, la voix du chef répétant les mots d'ordre. La nuit tombait rapidement dans la chambre du malade. Il dormait, d'un sommeil accablé, et Marguerite récitait son rosaire à voix basse. Soudain elle leva la tête ; il lui semblait que la respiration de Georges devenait de plus en plus faible. Atarmée, elle s'approcha du lit.

A la lueur de la veilleuse, le visage du mourant apparut si horriblement pâle, que Marguerite eut vraiment peur.

—Mon Dieu ! pensa-t-elle, l'heure de partir est venue ! Seigneur, inspirez-moi ! Mettez sur mes lèvres le mot qui touchera cette âme ! le mot qui lui ouvrira le ciel... Non, non, je ne dois plus hésiter... pauvre Georges ! il aime encore la vie, et mon devoir est de briser sa dernière espérance, de lui arracher le bras d'herbe auquel il se cramponne !... Quel martyre !...

Un sanglot étouffé monta aux lèvres de Marguerite.

(A continuer)

DANS UNE AGENCE MATRIMONIALE.

—Monsieur, nous avons un article de premier choix... une veuve de trente ans, sans enfants, deux millions.
—Est-elle jolie ?
—Pas précisément... mais elle est poitrinaire.
—En êtes-vous certain ?
—Monsieur, notre maison vous la garantit.

Pourquoi ?

Pourquoi souffrir quand on a à sa portée le BAUME RHUMAL qui supprime la toux. Que le rhume, en 24 heures de temps. 142

LE JOURNAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LA CIE D'IMPRIMERIE ELECTRIQUE

MILTON McDONALD, - Administrateur

ABONNEMENT (avec primes):

A Montréal, (livré à domicile).....$5.00 par année
Hors Montréal.....3.00 " "
Edition Hebdomadaire.....1.00 " "

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux.
Tout doit être adressé

LE JOURNAL,
75 St-Jacques, Montreal.

Bureaux: Tél. Bell: Main 613.
Rédaction—Nuit: No 2, rue St-George, Tél. Bell, Main 3894.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence sont priés de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.

MONTREAL, 28 DECEMBRE, 1899.

NOTRE LOI MILITAIRE

On semble, en certains quartiers, avoir de singulières notions sur la loi de la milice et les obligations qu'elle nous impose. Etablissons par quelques courtes citations quelle est notre organisation militaire. Nous serons plus à même de discuter avec ceux qui parlent si haut de "l'impôt du sang" et de la "taxation sans représentation."

Que dit "l'Acte de la Milice" ?

"Le commandement en chef de la milice de terre et de mer, dit la section 3, et de toutes les forces militaires et navales du Canada et dans le Canada, est attribué à la Reine et sera exercé par Sa Majesté en personne ou par l'entremise du Gouverneur-Général agissant comme son représentant."

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, section 15, avait déjà décrété qu'à "la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada."

En tant que généralissime de l'armée canadienne, quels sont les pouvoirs conférés à Sa Majesté par l'acte de la milice ? La section 79 va nous répondre :

"Sa Majesté peut appeler la milice, ou aucune partie d'icelle, en service actif soit dans les limites du Canada, soit en dehors du Canada, chaque fois qu'elle jugera à propos de le faire pour cause de guerre, invasion ou insurrection ou en cas de danger d'aucun de ces événements."

Veut-on savoir maintenant comment se compose la milice canadienne? consultons les sections 10 et 11 de la loi :

"La milice comprend tous les habitants mâles du Canada, âgés de 18 ans et plus et de moins de 60 ans, qui ne sont pas exemptés ou déclarés inhabiles par la loi et qui sont sujets britanniques de naissance ou par la naturalisation ; mais Sa Majesté peut, dans le cas d'une levée en masse, appeler sous les armes tous les habitants mâles du Canada."

Le statut répartit en quatre classes ceux qui peuvent être appelés sous les armes :

1o. Les hommes de 18 à 30 ans, célibataires ou veufs sans enfants ; 2o, les hommes de 30 à 45 ans, célibataires ou veufs sans enfants ; 3o, les hommes de 18 à 45 ans, mariés et pères de familles ; enfin, 4o, les hommes de 45 à 60 ans.

Distinguons ensuite entre "la milice active", qui se compose d'un certain nombre de bataillons de volontaires, enrôlés soit pour le service continu pendant un certain temps, soit seulement pour les manœuvres périodiques, et "la milice de réserve" comprenant tous les autres habitants mâles. Les premiers sont immédiatement sujets aux ordres du commandant en chef ou de leurs supérieurs militaires ; les autres peuvent être appelés sous les armes en vertu de la section 79 que nous avons citée et suivant l'ordre indiqué par la section 11.

Sa Majesté aurait donc pu en vertu de la loi existante, votée librement il y a déjà plus de trente ans par nos représentants, maintenue dans nos statuts et nous imposant des obligations à tous tant que nous sommes, faire un appel à notre milice et lui commander de se porter à la défense du drapeau dans l'Afrique Australe.

C'est là, nous l'avouons, porter l'effet du statut jusqu'à ses extrêmes limites, lui donner une interprétation justifiée seulement par des circonstances exceptionnelles.

Il n'en reste pas moins avéré que telle est la loi. Au nombre des partisans de la doctrine que rien ne nous engage à participer aux luttes de l'empire, à défendre le drapeau là où il est attaqué, que nous ne sommes pas soumis "à l'impôt du sang", que nous ne devons pas prendre les armes sans avoir délibéré sur les causes de la guerre, sur la justice ou l'injustice de la décision prise, il y en a qui sont singulièrement ignorants de la législation qui nous régit, ou qui cherchent de gaité de cœur à tromper notre population.

Nous ne voulons pas envelopper dans une même condamnation tous ceux qui ne partagent pas notre avis ; il s'en trouve certainement qui sont de bonne foi, mais alors à eux incombe la tâche de faire amender ou abroger la loi. Sommes-nous prêts à le faire ? La circonstance est-elle bien choisie pour agiter la question ? Quel est le Canadien-français qui oserait en face des tristes événements qui se déroulent, se mettre à la tête du mouvement ?

Sont-ce nos hommes d'affaires qui sont en contact journalier avec nos concitoyens de langue anglaise ? Sont-ce nos politiciens qui connaissaient la loi, qui l'ont laissée subsister et qui parleraient de la rappeler à l'heure du danger ? Sont-ce nos miliciens qui, avant d'endosser l'uniforme de Sa Majesté, ont juré d'être fidèles, loyaux et braves ?

D'ailleurs, là n'est pas la question. Parmi les mille soldats qui sont partis, parmi les mille autres qui vont les suivre dans quelques jours, pas un seul n'a été forcé de s'enrôler, pas un seul qui ne soit mû que par le sentiment du devoir, de la reconnaissance, de la loyauté envers la métropole attaquée.

Comme nous l'avons déjà dit, l'envoi du premier contingent a été offert spontanément par le gouvernement. Parlant à Québec, lors du départ des troupes, en présence du Premier Ministre, dont il réflétait la pensée, le gouverneur-général s'est exprimé comme suit : "Le Canada a librement offert ce contingent militaire à l'Angleterre, et en le faisant, a accepté en connaissance de cause, les difficultés qui s'ensuivront."

A peine, le premier régiment était-il parti, que le cabinet en offrit un deuxième dont les membres s'enrôlent dans toutes les parties du pays ; les cadres ne sont pas assez étendus pour contenir tous ceux qui veulent partir.

Sont-ce les Canadiens-français seuls, dans toute la Confédération, qui vont empêcher leurs concitoyens de témoigner ainsi à l'empire leur dévouement et leur loyauté"? Allons-nous faire bande à part, séparer notre cause de celle de nos compatriotes anglo-canadiens et, au moment du danger, ergoter, nous perdre en discussions académiques, reculer et donner un éclatant démenti à nos protestations répétées de respect et de dévouement à la personne de la reine et à la couronne britannique ?

L'INDUSTRIE DU COTON ET LA PROTECTION

Pour la centième fois peut-être, "La Patrie" revient sur les bienfaits de la politique de M. Laurier et les exagérations des prédictions conservatrices avant 1896.

C'est à propos d'une augmentation de salaire accordée aux employés d'une manufacture de coton de Cornwall que la voisine reprend son refrain.

"Diantre !" s'écrie-t-elle, "les prédictions des torys s'accomplissent à l'envers ! Les manufactures devaient fermer leurs portes ; elles doublent leurs opérations ! Les salaires devaient être réduits : presque partout ils ont été élevés !"

La joie de "La Patrie" serait beaucoup plus raisonnable si la voisine voulait bien nous expliquer en quoi M. Laurier peut bénéficier de la situation commerciale actuelle qui permet aux patrons de mieux rémunérer le travail de leurs ouvriers.

Que "La Patrie" démontre au public que son parti a appliqué au pouvoir la politique fiscale qu'il a énoncée dans l'opposition ; qu'elle prouve que la protection n'existe plus ; qu'elle établisse que la prospérité dont jouissent les patrons et les ouvriers est le fruit du libre échange ; et alors nous écouterons en silence sa chanson célébrant les merveilles de ses maîtres et ridiculisant les prédictions conservatrices.

Mais aussi longtemps que cette preuve fera défaut, nous avons le droit indéniable de réclamer pour le parti conservateur le mérite de la prospérité dont tous les bons canadiens se réjouissent.

Et s'il y a un cas particulier où le parti conservateur doit exercer ce droit c'est bien celui cité par "La Patrie".

Les manufacturiers de coton donnent une augmentation de salaires à leurs employés, dit-elle.

Beau dommage ! Et ce n'est que juste, puisque le tarif Laurier-Fielding a augmenté la protection accordée à ces fabricants.

En 1894, la protection accordée à l'industrie du coton était comme suit : coton jaune, 22 1-2 pour cent ; coton blanc, 25 pour cent ; coton de couleur, 30 pour cent.

Maintenant, la protection sur le coton jaune est de 25 pour cent ; sur le coton blanc de 25 pour cent et sur le coton de couleur de 35 pour cent.

C'est-à-dire que le gouvernement Laurier a élevé le droit de 2 1-2 pour cent sur le coton jaune et de 5 pour cent sur le coton de couleur.

C'est autant de profit pour le fabricant qui lui permet de lutter avec d'autant plus d'avantage contre son concurrent étranger, d'augmenter sa production, de multiplier ses recettes et d'améliorer sa position.

Il est donc tout naturel que le fabricant délie les cordons de sa bourse au profit de ses employés.

Mais ni le fabricant ni l'ouvrier ne doivent un once de reconnaissance au gouvernement actuel pour tous ces avantages.

C'est la politique conservatrice, c'est la protection qui poursuivent le but pour lequel elles ont été établies: le développement de notre industrie et l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Si le parti libéral eut été en majorité en 1894, les fabriques de coton ne seraient pas aussi prospères. Lorsque M. Foster proposa 22 1-2 pour cent de protection sur le coton jaune, 25 pour cent sur le coton blanc et 30 pour cent sur le coton de couleur, Sir Richard Cartwright déclara que c'était absurde d'accorder un avantage semblable à une industrie qui exportait à l'étranger et M. McMullan affirma que cette protection devrait être réduite, surtout sur les cotons de couleur parce que les classes pauvres en achetaient davantage.

Ce sont ces paroles des chefs libéraux qui ont servi de base aux prédictions conservatrices.

Il est tout naturel que les engagements des premiers n'ayant pas eu de suite,les prédictions des seconds ne se soient pas accomplies.

Mais l'abandon de la politique libérale n'est-il pas la preuve la plus évidente que les prédictions conservatrices étaient justes.

La protection était un vol au dire des libéraux, et seul le libre échange pouvait remettre les conditions sociales en équilibre.

Si tout cela était vrai, pourquoi M. Laurier n'a-t-il pas étouffé le vol pour mettre son programme à l'épreuve?

A-t-il compris que son système tuerait l'industrie, ou a-t-il préféré s'enrichir des rapines de la protection.

Quelles que soient ses raisons, la protection subsiste, nourrie et adorée par M. Laurier.

En ce qui prospère encore aujourd'hui grandit par la vertu de la politique nationale.

M. Laurier devait nous donner un tarif qui réduirait le coût de tous les articles nécessaires aux foules.

Et le pétrole se vend 8c. à 10c. plus cher qu'autrefois.

Aux partisans affamés du picotin les libéraux répondent quelquefois qu'ils n'ont rien à leur donner parce qu'il y a trop de conservateurs, employés publics.

L'excuse est mauvaise.

Les libéraux pourraient contenter plus de partisans en ne donnant pas tout au même.

Exemple : M. W. Noxon, employé déjà du gouvernement d'Ontario a cependant touché $2,800 du trésor fédéral en seize mois.

M. W. Wade, de Winnipeg, a touché à lui seul $4,000 en deux ans.

Gardez donc quelque chose pour les foules, M. Laurier.

LES RESPONSABILITES DU POUVOIR

M. Laurier n'a pas seulement manqué de convenance, d'équité et de bonne foi envers ses adversaires politiques dans son entrevue du 21, avec les mandataires des déposants de la banque Ville-Marie ; il a fait pis.

M. l'abbé Chatelain lui ayant demandé si le gouvernement actuel prendrait la responsabilité des actes de ses prédécesseurs :—Non, se hâta de répondre le premier ministre; que chacun porte la responsabilité de ses actes et soit jugé en conséquence.

M. l'abbé Chatelain a pu sortir de cette entrevue sans savoir au juste si le gouvernement viendrait ou non au secours des infortunées victimes de MM. Weir et Cie ; mais il est certain qu'il ne s'attendait pas à être traité par M. Laurier comme un vulgaire conservateur qu'on s'arrange pour insulter avec impunité. Et puis, si la conduite imprudente et déplacée de M. Laurier ne visait pas l'abbé Chatelain personnellement, ses paroles s'adressaient clairement à plusieurs de ses collègues de la députation ; elles s'adressaient ensuite au public, et c'est de ce chef que nous les relevons.

M. Laurier se trompe grossièrement quand il parle comme personnifiant l'autorité ; il n'en est que l'indigne dépositaire. Il en exerce les droits et les devoirs, et pas autre chose. Or, le premier devoir de l'autorité est de rendre justice. Si donc il arrive que parmi ceux qui ont possédé l'autorité il s'en soit trouvé qui aient causé volontairement et sans raison d'état quelque tort que ce soit aux citoyens, leurs successeurs sont tenus de réparer ce tort. L'autorité, dans un pays bien ordonné, ne souffre pas de discontinuité dans ses droits et ses obligations, et il y a solidarité entre tous ceux qui se succèdent à la tête des affaires. C'est pourquoi nous disons que le ministère Laurier est, de droit naturel, obligé autant que possible, de rétablir la justice et d'indemniser ceux qui ont souffert dans leurs biens ou dans leur personne par suite des actes ou des omissions des ministères qui l'ont précédé.

La "Patrie", qui fait en ce moment flèche de tout bois pour éloigner l'attention des culbutes involontaires auxquelles M. Tarte se livre depuis l'envoi du premier contingent, la "Patrie" accuse ses adversaires à tort et à travers. Elle vient d'être corrigée et démentie par M. Foster ; ses lecteurs n'en sauront jamais rien. M. Tilley vient à son tour nier les accusations portées contre lui ; elle n'en tiendra aucun compte, soyons en sûr.

Dans l'affaire de la Banque Ville-Marie, nous l'avons défiée de prouver que M. Foster avait violé la loi en 1892 ; elle ne le fera pas. Nous avons accusé à notre tour M. Fielding de n'avoir pas examiné l'état de cette banque quand, après le désastre de la Banque du Peuple, M. Weir commença à multiplier ses comptoirs d'épargne à la campagne pour dévorer les économies de chacun. Si le gouvernement Laurier eût alors déployé la plus commune vigilance, le désastre qui est survenu aurait été évité, et la "Patrie" ne serait pas réduite au role ingrat de jeter sur un ministre conservateur l'incurie et la négligence criminelle dont ses chefs sont les seuls vrais coupables.

UNE CONVERSION

Nouveau changement de front de "La Patrie" !

Quand nous serons à cent, nous ferons une croix.

Le 4 octobre dernier, M. Laurier, se faisait interviewer par le correspondant du "Globe", l'organe en chef de son parti, et là il déclarait que les troupes canadiennes ne peuvent être envoyées en dehors du pays, excepté dans le cas où menacé d'être attaqué au cours d'une guerre entre l'Angleterre et une autre puissance, le Canada jugerait avantageux d'aller attaquer chez elle la nation qui nous menacerait. Mais, ajoutait-il, "le "cas de la république de l'Afrique du sud "n'est pas analogue. Le Canada n'est pas "menacé, et bien que nous pourrions être "prêts à envoyer des troupes, je ne vois pas "comment nous pourrions le faire. Et puis "encore, comment pourrions-nous agir sans "que le Parlement nous votât de l'argent. "Nous ne pourrions absolument rien faire. "En d'autres termes, il nous faudrait con"voquer le Parlement....."

C'était clair et catégorique. Le gouvernement ne pouvait envoyer de contingent, c'était contraire à la constitution !

Le 5 octobre, la "Patrie" applaudissait à cette attitude de M. Laurier :

"Le gouvernement est responsable au Parlement, s'écriait l'organe de M. Tarte, et il ne peut affecter un crédit pour pareille expédition sans l'assentiment des Chambres. D'ailleurs la constitution dit clairement que les troupes canadiennes devront être employées à la défense du Canada.

"Pour ces diverses raisons, le gouvernement n'a pas pris en considération la question d'envoyer lui-même un détachement canadien. Mais le ministre de la Milice s'est fait un devoir de faire part aux autorités impériales de l'offre d'un grand nombre de volontaires d'aller faire le coup de feu sous le général Buller...

"La constitution doit être respectée à tout prix et il ne faut pas faire ce qu'elle nous défend de faire. Si le gouvernement n'a pas le droit d'envoyer un détachement au Transvaal, qu'il s'incline devant les décrets de notre charte fédérative et qu'il laisse à l'initiative privée, à la loyauté enthousiaste de donner à l'Angleterre la preuve de dévouement qu'elle peut attendre du Canada."

Le 11 octobre, la "Patrie" revenait à la charge et, essayant d'établir une distinction entre l'envoi d'un contingent par le gouvernement et le départ d'un corps de volontaires organisé par le gouvernement, l'organe de M. Tarte publiait ces lignes :

"Les dépêches annoncent qu'un contingent de forces volontaires canadiennes partira d'ici à quelques jours pour le Transvaal...

"Pour notre part, nous n'avons aucune hésitation à déclarer que si le cabinet Laurier eût pris sur lui la responsabilité d'engager l'avenir du Canada, en envoyant au Transvaal, aux frais de l'Etat, un contingent militaire, nous eussions condamné sa politique.

"Les Chambres, les représentants du peuple, ont un droit absolu d'être consultés en pareille matière, avant qu'aucune action ne soit prise."

Or il a été prouvé par la lettre de M. Chamberlain que c'est bien le gouvernement Laurier qui a offert nos contingents, l'un après l'autre, et cela, sans convoquer le parlement, ce qui eût été facile.

"La Patrie" et son maître ont eu bien du mal à avaler cette pilule.

La fameuse réserve quant au précédent, expédient puéril de M. Tarte, a été ignorée avec le mépris qu'elle méritait.

Autre pilule amère qu'il lui a fallu avaler, non sans grimaces.

Enfin, se voyant débordé et isolé, le "maître de l'administration" se résigne à suivre "les foules," qu'il se voit impuissant à diriger, et il annonçait ainsi hier piteusement son changement de front, dans son organe.

"Quand le calme aura reconquis tous ses droits et que les évènements seront jugés à la lumière de la saine et froide raison politique, la très grande majorité du peuple canadien dira que sir Wilfrid Laurier et ses collègues ont agi comme le devaient faire des ministres responsables du présent et de l'avenir de la Confédération.

Il nous faut éviter, à tout prix, des conflits de races et de religions. Plus notre population augmente en nombre, en influence, plus ces conflits deviendraient dangereux.

Nous sommes partie de l'Empire—tout en étant colonie indépendante dans la plus large acception du mot.

Nous engageons tous les esprits capables de réfléchir, à bien peser ces deux considérations: il nous faut vivre en paix les uns avec les autres, nous sommes membres de la famille impériale.

Cela ne signifie point que nous serons tenus, à l'avenir, sans discussion, préalable, sans représentation dans les conseils impériaux, à participer dans les conflits dans lesquels l'Angleterre peut être jetée.

Non. Cela veut simplement dire que, dans les circonstances, il n'y avait pas d'autre chose à faire que ce qui a été fait, et que ce qui a été fait tournera à l'avantage de notre pays — de la province de Québec comme de toutes les autres parties de la Confédération."

Voilà qui fait un joli contraste avec les premières déclarations:

"Le gouvernement ne veut rien faire et ne fera rien, sans l'assentiment du Parlement.

Pas de taxation sans représentation!"

Le vent a tourné, et la girouette avec elle.

Que c'est donc beau, les principes! Que c'est grand les convictions!

LA POSITION DE M. FOSTER

Le 28 juillet dernier l'incident suivant s'est passé à la Chambre des Communes, à Ottawa :

M. BOURASSA.....

"La Patrie" de jeudi publiait ce qui suit :

Tout le district de Montréal demande à grands cris la nomination d'un inspecteur officiel à la banque Ville-Marie par le gouvernement d'Ottawa. Il faut de la lumière sur les affaires de cette banque, et c'est le seul moyen d'en avoir.

Je désire savoir si le gouvernement à l'intention ou le pouvoir de se rendre à la demande contenue dans cet article.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'acte des banques que, naturellement, le gouvernement doit observer aussi bien que les banques ne contient aucune disposition nous permettant de nommer un fonctionnaire du département des Finances pour prendre charge d'une banque dans de semblables circonstances. C'et acte nous autorise à demander des rapports et impose certaines peines bien définies aux banques qui négligent de se conformer aux dispositions de la loi, mais rien dans l'acte des banques, ne nous permet d'adopter la ligne de conduite indiquée dans l'article que mon honorable ami (M. Bourassa) vient de lire.

Sir CHARLES TUPPER : Le ministre des Finances reconnaitra que le gouvernement assume une responsabilité considérable vis-à-vis les déposants, parce qu'aux termes de la loi, si je l'interprète bien, il a le pouvoir d'ordonner l'inspection des banques.

Le MINISTRE DES FINANCES: Ce n'est pas l'interprétation générale.

Sir CHARLES TUPPER : Je croyais que le gouvernement avait le pouvoir d'envoyer un fonctionnaire faire l'inspection d'une banque et obtenir des rapports chaque fois qu'il y a doute sur la solvabilité de l'institution, afin de protéger les déposants.

Le MINISTRE DES FINANCES : L'honorable député a raison lorsqu'il dit que nous avons le pouvoir de demander des rapports spéciaux, et que si ces rapports révèlent quelque chose de louche, nous avons le droit de les communiquer au public. Nous n'avons pas le pouvoir de nommer un inspecteur. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de demander des rapports, et à moins que ceux-ci ne nous révèlent quelque chose de louche, il ne nous reste rien à faire.

L'administration des affaires d'une banque doit être laissée entre les mains du bureau des directeurs et des tribunaux. Le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir et de faire ce que demandent les honorables députés. Sans doute, nous devons prendre tous les moyens nécessaires pour obtenir ces rapports immédiatement, nous avons ce pouvoir et nous l'exercerons immédiatement.

Si le gouvernement, comme le prétend M. Fielding, ne peut faire inspecter les banques, s'il ne peut les fermer, que pouvait donc faire M. Foster pour protéger les déposants de la banque Ville-Marie ?

La parole est à "La Patrie" ?

La tournée de Sir Charles Tupper, dans l'Ouest, est un triomphe continuel.

Sans la corruption libérale pratiquée au Manitoba, M. Greenway, n'aurait pas eu dix sièges dans la nouvelle législature.

On annonce en ce moment la publication d'un morceau de musique intitulé "La Marche de Laurier". Serait-ce par hasard une marche de sortie?

L'échevin Lareau était, il y a quelques semaines, très pressé de terminer l'enquête et finir l'affaire McGibbon; il n'est plus aussi pressé maintenant. Pourquoi?

Quand M. Laurier se decidera-t-il à faire les élections partielles ?

Il y a plus d'un an que Winnipeg, n'a pas de représentant aux Communes.

La construction de l'Hotel-de-Ville de Québec n'est pas un certificat de compétence en faveur du choix de M. Parent comme ministre des Travaux Publics à Ottawa.

Les élections générales semblent ajournées. Qu'importe, préparons-nous toujours, parfectionnons notre organisation et assurons-nous de la victoire même avant la bataille.

Combien de fois, M. Laurier, n'a-t-il pas protesté contre le retard apporté par les conservateurs à faire des élections partielles !

Que ne se hâte-t-il aujourd'hui, qu'il en a le pouvoir.

Les manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre donnent des augmentations de salaire à leurs employés.

Là comme ici, c'est la protection et non le libre échange de M. Laurier qui favorise l'industrie.

Nous avions autrefois à Londres un avocat qui nous coûtait de deux à quatre mille piastres par année. M. Laurier l'a mis de côté pour prendre M. Charles Russell. Celui-ci nous a coûté plus de neuf mille piastres, dès sa première année.

Qu'avons-nous gagné au changement?

Le Haut Commissariat canadien à Londres coûte plus cher aujourd'hui que sous l'administration conservatrice.

Sir Richard Cartwright, M. Mulock, M. McMullen et les autres libéraux qui se scandalisaient des dépenses de sir Charles Tupper, devraient nous donner leur opinion sur cette augmentation de dépense.

Quel est le chef politique qui pourrait déployer l'activité dont Sir Charles Tupper, a donné la preuve depuis un an ?

Cinq mois de session entre-mêlés de trois ou quatre voyages politiques, traversée à Londres, campagne dans la Nouvelle-Ecosse, tournée victoire dans Ontario, visite dans les Cantons de l'Est, lutte au Manitoba, campagne dans la Colombie-Anglaise ; voilà une année bien remplie pour le pays et le parti.

BONNES PAROLES

Un ami dévoué de la bonne cause, éminent par sa position, nous écrit ce qui suit:

"Je vois avec plaisir que "Le Journal" ne se contente pas du titre de Canadien tout court, mais qu'il tient à celui de Canadien-Français. C'est très bien.

"Dans la primitive église les chrétiens s'appelaient "chrétiens" tout court, et ce ne fut qu'après l'apparition des hérésies qu'il a fallu ajouter le mot catholique à celui de chrétien.

"Aux premiers temps de la colonie Canadienne, nous pouvons nous contenter du seul nom de Canadien ;—personne ne s'y trompait : aujourd'hui il n'en est plus ainsi. On englobe sous le nom de Canadien toutes les races qui vivent dans le Dominion. Les Irlandais du Manitoba ainsi que les Mennonites seront bientôt des Canadiens !

"Nous sommes, nous, des "Canadiens-Français" ; il nous faut l'affirmer bien haut et ne rien craindre des susceptibilités étrangères. Les blâmes que vous recevrez à cause de cela n'auront aucune conséquence, croyez-moi.

"Frappez fort contre les misérables qui nous mènent à un certain impérialisme ; ce serait en dernier résultat l'annexion aux Etats-Unis, c'est-à-dire le mal suprême et final.

L'AFFAIRE FABRE

On lit dans "La Presse" :

Personne ne croit à la nouvelle que l'hon. M. Fabre doit être rappelé de Paris. Il y restera le populaire commissaire du Canada.

Les rumeurs mises en circulation, ces jours-ci, sont vieilles de trois mois. Il est possible que, lors des arrestations faites à Paris, à propos du prétendu complot royaliste, on ait trouvé dans les bureaux de l'hon. M. Fabre, des indices de paperasses désignant quelques relations avec la Ligue des Patriotes. Mais une explication des plus simples a complètement rassuré les autorités françaises. Grand nombre de nos lecteurs connaissent M. Pierre Foursin, qui a vécu, longtemps, à Montréal, occupé, pendant vingt-cinq années, à créer des relations commerciales entre la France et le Canada. Il est le fondateur de plusieurs paroisses françaises dans le Nord-Ouest. M. Foursin, à ce titre d'apôtre de la colonisation, avait, naturellement, un pied à terre dans les bureaux canadiens, à Paris. Poussé à la candidature, pour la représentation nationale, dans le quartier de la Goutte d'Or, à Montmartre, à Paris, il est devenu un disciple ardent de Déroulède, et, dernièrement dans le procès qui s'instruit actuellement devant le sénat, contre le fougeux agitateur, M. Foursin, appelé comme témoin, a réclamé pour lui-même plus de responsabilité dans toute l'affaire que M. Déroulède. Inutile de dire que l'hon. M. Fabre était à cent lieues de soupçonner ce double tempérament de M. Foursin, qu'il ne connaissait que comme ami dévoué du Canada. L'explication a été facile ; car il va sans dire que le commissaire du Canada n'a pas la moindre velléité de conspiration. M. Foursin a dû tranporter son bureau ailleurs, et c'est tout.

COLONISONS LE NORD-OUEST

Nous avons reçu la visite du R. P. Blais, O. M. I., et missionnaire de l'Ouest, et de M. M. Cormier, ancien zouave pontifical, ci-devant de Ste Angèle de Laval, comté de Nicolet, et établi au Manitoba, depuis 1893. M. Cormier, était un cultivateur aisé dans sa paroisse natale ; désireux d'établir autour de lui sa nombreuse famille, il émigra au Manitoba, où il acheta quatre mille acres de terre dans la paroisse de Lasalle.

Il y a dix ans, Lasalle ne comptait que quelques habitants. Aujourd'hui c'est une paroisse avec curé résident, école, église bâtie et un noyau de bons et prospères cultivateurs. Pour sa part, M. Cormier, a environ 600 acres en culture.

On se fera une idée de la situation de la colonie, quand on saura, que sur le chiffre total des paroissiens, M. le curé, reçoit en grains une dime de cent piastres de chacun des cinq ou six principaux habitants. Cette prospérité s'explique par le fait de la rare excellence du sol de tout ce district de Lasalle.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas a porter à la connaissance de ceux de nos cultivateurs qui seraient tentés d'émigrer de tourner les yeux de préférence vers Manitoba, et surtout vers Lasalle. M. Cormier, se fera nous dit-il, un plaisir de communiquer avec ceux qui désireraient aller chercher dans l'Ouest un établissement pour eux et pour leur nombreuse famille.

Il recevra à Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet, P. Q., les lettres qu'on voudrait lui adresser.

Nous souhaitons à la petite et florissante paroisse de Lasalle, tout le succès possible.

CHANGEMENT ECCLESIASTIQUE

Québec, 23 — M. l'abbé Prosper Vincent a été transféré du vicariat de Charlevoix à celui de Notre-Dame de Lourdes, comté de Mégantic.

La messe de minuit à Boucherville

On nous écrit de Boucherville :

"Nous avons eu ici une belle et touchante messe de minuit. C'était le couronnement de la mission qui nous a été prêchée par les RR. PP. Jésuites. La dévotion des paroissiens a offert le spectacle le plus consolant pour ceux qui connaissent la foi et le zèle pieux de nos canadiens de la campagne. Vous savez que Boucherville, se distingue à cet égard.

M. l'abbé Choquet, professeur de sciences au collège de St-Hyacinthe, a officié à la messe de minuit. La musique, le chant et les cérémonies n'ont rien laissé à désirer.

A la messe du jour, c'est un jeune prêtre, enfant de la paroisse et ordonné le samedi précédent par Mgr. Bruchési, M l'abbé Renaud, qui a officié. M. le curé remplissait la place de sous-diacre. L'église était remplie. M. l'abbé Choquet, qui à prêché, a su tirer bon parti de la circonstance et créer une saine et religieuse émotion dans tous les cœurs.

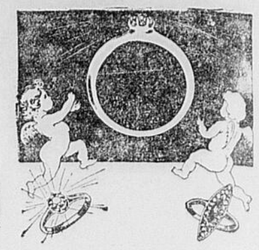
Le beau et grand jour de Noël, a été cette année une fête exceptionnelle pour la paroisse de Boucherville.

UN

Cadeau

pour le ——

Jour de l'An



Par exemple un beau morceau de Bijouterie fait un souvenir approprié et durable. Nous en avons un bel assortiment comprenant tous les dessins les plus nouveaux et les plus portés en Pendants d'oreilles, Epingles longues, Epinglettes, Aigrettes, Bagues, etc. Comme de raison, nous avons aussi autres choses que de la Bijouterie. Vous trouverez ici un des plus beaux assortiments d'Articles d'Art de Montréal, et de plus des lots de petits objets à bon marché convenant pour cadeaux, variant depuis 50c à $10.00.

20 pour cent d'escompte sur tous nos Articles d'Art.

MAGASIN OUVERT LE SOIR.

R. A. DICKSON & CIE

Bijoutiers

2261, RUE STE-CATHERINE,

ARTICLES du NOUVEL AN

En PAILLASSONS, NATTES, TAPIS, RIDEAUX, BAGUETTES, GARNITURES DE FENÊTRES, DRAPERIES, STORES.

Achetez les tapis qu'il vous faut à temps pour les fêtes et choisissez parmi nos immenses variétés dans l'un ou l'autre de nos trois Entrepôts de Tapis.

THOMAS LIGGET, 1884, rue Notre-Dame, 2446, rue Ste-Catherine, 175 à 179, rue Sparks, } MONTREAL. OTTAWA.





NOUS VENONS DE RECEVOIR UN ENVOI DE - - - - - - - -

Pur Brandy Espagnol

...DE...

MM. JIMENEZ & LAMOTHE

DE MALAGA, ESPAGNE.

LA MARQUE AU PREMIER RANG. Renommée pour sa pureté et son excellence et dont les membres instruits de l'Institut Royal de la Santé Publique de Londres ont fait rapport récemment quant à sa haute qualité sans égale. Quelques-unes des opinions:

DOCTEUR DON RICARDO GARCERA CASTILLO.

"Votre cognac possède toutes les meilleures qualités. Il a une belle apparence, possède un excellent arôme, et offre des garanties telles qu'on peut, en toute confiance, en faire usage."

DOCTEUR DON BARTOLEME ROBERT,

Professeur de Pathologie et de Clinique à l'Université de Barcelone, président de l'Académie Royale de Médecine, etc.

"J'ai eu l'occasion de vérifier les qualités et les effets du pur Brandy que vous préparez à Malaga, et je suis convaincu qu'il est supérieur aux meilleures marques d'ici ou des pays étrangers."

PRIX:

	La Bouteille.	La Caisse.
Trois Etoiles	$1.00	$11,50
V. S. O. P.	1.50	17.00

FRASER, VIGER & CIE.

211, Rue St-Jacques, Montréal.

UN ARTICLE DU "COURRIER DU CANADA"

Nous reproduisons avec plaisir l'article ci-dessus publié le 26 du courant par notre confrère du "Courrier du Canada," sous le titre : " A propos de la guerre. L'Angleterre et le Canada." Cet écrit emprunte une importance majeure au fait que le directeur du "Courrier," dont tout le monde se plait à admirer la sagesse , l'esprit réfléchi et le sens politique, n'avait encore rien dit sur le sujet et croit devoir maintenant s'exprimer avec la franchise qui le caractérise :

A PROPOS DE LA GUERRE

L'Angleterre et le Canada

Nous regrettons de constater que la guerre sud-africaine, qui sème la mort et le deuil dans les régions de l'Afrique Australe, soit en train de semer parmi nous la discorde.

Dans la presse, les polémiques entre journaux de langue différente deviennent d'une extrême acrimonie ; dans les conversations et les relations journalières, les discussions prennent une tournure violente et pénible que l'on ne saurait trop déplorer.

Cela tient sans doute à certains malentendus que tous les bons esprits de part et d'autre devraient s'efforcer de dissiper. Il y a, croyons-nous, des sujets actuels, des questions d'histoire , de diplomatie et de politique récentes, sur lesquels on peut différer honnêtement d'opinion sans qu'il soit nécessaire de se sauter mutuellement à la gorge. L'opportunité, la nécessité, la raison d'être de la guerre du Transvaal nous paraissent rentrer dans ce cadre. Il nous semble qu'un sujet anglais peut croire en son âme et conscience qu'il n'était pas judicieux de se jeter dans cette entreprise hasardeuse, que les raisons invoquées n'étaient pas suffisantes pour légitimer un conflit sanglant, il nous semble qu'un sujet anglais peut croire cela consciencieusement sans être un déloyal et mauvais citoyen.

On peut aimer passionnément son pays et, précisément parce qu'on l'aime, regretter de le voir s'engager dans une affaire douteuse. Tel est évidemment le sentiment d'hommes comme sir William Harcourt, John Morley, Edward Clarke, Herbert Spencer, Edward Blake, et tant d'autres qui ne sont ni des traîtres, ni des félons.

Les Français,—et Colbert tout le premier,—qui déploraient la guerre de Hollande, sous Louis XIV, n'étaient pas de mauvais Français. Sous Napoléon 1er, quelques-uns de ceux qui blâmaient la malheureuse guerre d'Espagne comptaient parmi les fidèles du grand empereur, dont ils redoutaient de voir s'éclipser l'étoile dans cette entreprise contre la liberté d'un peuple. Et sous Napoléon III, les hommes politiques et les écrivains qui signalaient comme une faute capitale la guerre d'Italie, ne faisaient-ils pas preuve du patriotisme le plus éclairé.

Ici, comme en Angleterre, comme en France, comme dans tous les pays du monde, un sentiment de ce genre ne saurait donc être traité sans injustice comme un symptôme de trahison. C'est au contraire la marque d'une loyauté sincère qui s'afflige des fautes qu'elle croit voir commettre et s'inquiète de leurs résultats.

Pour notre part nous aurions été profondément heureux que cette guerre du Transvaal eût été évitée. Mais, est-ce à dire que nous nous réjouissons des cruels revers subis par les armées anglaises dans l'Afrique australe ? Ceux qui le disent et qui l'écrivent font œuvre d'ignorance ou de calomnie. Non, ces défaites ne sont pas pour nous un sujet d'allégresse, car le prestige et la puissance de l'Angleterre sont nôtres, et tout ce qui peut menacer ce prestige et cette puissance doit être pour nous une cause d'alarmes.

Le Canada est une colonie anglaise, c'est le drapeau anglais qui flotte au-dessus de nos têtes, et la gloire de ce drapeau est un des éléments de notre force et de notre sincérité. Lorsque la Providence a décrété notre séparation d'avec la France en 1763, elle avait sur nous de miséricordieux desseins, que la suite de notre histoire a mis depuis dans un jour éclatant. Le nouveau régime n'a pas été pour nous sans épreuve, mais en fin de compte, nous y avons trouvé la liberté, la prospérité et la paix. Au commencement de ce siècle, en 1812, un des chefs les plus illustres de notre race, Mgr Plessis, s'écriait dans une magnifique lettre pastorale :

" Ah ! nos très chers frères, combien d'Etats autrefois florissants, maintenant subjugués, s'estimeraient heureux, s'ils avaient la dixième partie des avantages non interrompus dont nous avons joui jusqu'à ce jour ! Combien de nations catholiques nous porteraient envie, si elles pouvaient être témoins du respect dû à notre culte, de la pompe de nos cérémonies, de la splendeu. de nos fêtes religieuses ! Avouons que Dieu nous traite avec une bonté dont on ne trouve peut-être d'exemple chez aucun des peuples modernes. "Non fecit taliter omni nationi." Mais songez-vous, nos très chers frères, à remercier la divine Providence d'une prédilection aussi marquée ? Vous efforcez-vous d'en mériter la continuation par votre fidélité et votre reconnaissance ? Etes-vous attentifs à prier pour la prospérité d'un empire à la destinée duquel sont liés vos intérêts les plus chers ?"

A combien plus forte raison ces paroles pourraient-elles être prononcées aujourd'hui ! Depuis soixante ans, nous avons été incontestablement l'un des peuples les plus heureux de l'univers. Pendant que de toutes parts, dans l'ancien et le nouveau monde, les nations se heurtaient dans des guerres sanglantes et désastreuses, nous avons joui d'une paix profonde, et nos institutions politiques et sociales se sont développées sans entraves. Pourquoi cela? C'est parce que nous faisions partie d'un empire dont la force et le respect qu'il inspirait à tous, nous mettaient à l'abri des entreprises hostiles, et des commotions internationales. Pendant que la France voyait se succéder trois révolutions en quarante ans, que les dynasties et les trônes s'écroulaient çà et là avec un bruit sinistre, que les guerres civiles ou les conflits de peuple à peuple ensanglantaient l'Allemagne et la France, l'Italie et l'Espagne, la Russie et la Turquie, les Etats-Unis et le Mexique, le Chili et le Pérou; pendant que les crises sociales et les perturbations politiques désolaient successivement presque tous les pays du monde, au milieu de tous ces bouleversements, l'heureux paysan canadien labourait paisiblement les champs de ses pères et s'agenouillait tranquillement dans ses églises, sous l'égide de la couronne britannique, sans inquiétude pour le présent et sans souci pour l'avenir.

Nous ne traçons pas ici un tableau fantaisiste, nous rappelons une réalité historique.

A quelle condition cet état de choses peut-il subsister? A condition que l'empire britannique demeure au premier rang des grandes puissances contemporaines. Nous avons besoin de la force, de la grandeur, du prestige de l'Angleterre pour continuer à être un peuple heureux.

Que la Grande-Bretagne descende demain au rang de puissance de deuxième ou de troisième ordre! Et l'heure des épreuves redoutables sonnera de nouveau pour nous. Invasion, annexion, absorption, annihilation, nous serions probablement victimes, à courte échéance, de quelqu'un de ces maux, sinon de tous ces maux à la fois. Nous serions exposés à subir ici un bon jour le contre-coup de quelque terrible complication européenne, ou à voir notre pays devenir en même temps le champ clos et l'enjeu de quelque formidable duel.

Nous avons donc les raisons les plus pressantes de souhaiter à l'Angleterre heur et succès constants. Et ceux d'entre nous qui regrettent de la voir engagée dans le conflit sud-africain, loin d'être animé d'un sentiment d'hostilité qui serait vraiment criminel et anti-national, sont plutôt mûs par une clairvoyante sollicitude pour la gloire et la grandeur anglaises.

Nous avons eu, à travers les siècles, deux mères-patries: la France et l'Angleterre. La France est restée la patrie de notre berceau, de nos traditions et de nos chers souvenirs; L'Angleterre est devenue la patrie de notre virilité féconde, de nos destinées progressives, et de notre loyauté politique. Quelles que soient nos sympathies pour la France—sympathies trop naturelles pour que personne s'en étonne, puisque c'est la voix du sang qui parle,—elle ne saurait dépasser les limites d'un sentiment, et ne pourrait jamais mettre obstacle à l'accomplissement d'aucun de nos devoirs nouveaux. Les liens qui nous unissent à l'Angleterre, quoique d'un ordre différent ne sont ni moins forts, ni moins difficiles à rompre. Notre loyauté n'est pas un vain mot, une friperie oratoire à l'usage des phraseurs courts d'haleine, un lien de rhétorique banale. Elle tient à la protection reçue, aux franchises accordées, aux intérêts protégés, à la paix garantie, à l'expansion favorisée, à tout un ensemble de considérations puissantes, élevées et patriotiques.

Ah! nous pouvons le proclamer avec la plus absolue sincérité: nous souhaitons du fond du cœur que l'Angleterre soit toujours juste, toujours sage, toujours forte et glorieuse; que ses fautes,—aucune nation n'en est exempte,—ne soient jamais irréparables; que ses épreuves ne se transforment jamais en désastres, mais lui servent au contraire à éclairer son avenir et à rectifier ses voies; en un mot qu'elle mérite de demeurer au rang illustre où l'ont placée quatorze siècles de luttes et d'efforts, parmi les grandes nations du monde.

Voilà quels sont nos sentiments, et nous croyons qu'ils doivent être ceux de tous les Canadiens qui savent penser, se souvenir et prévoir.

Le Courrier du Canada.

MONDANITES

OTTAWA

Le Dr E. L. Smith de Montréal a passé Noël dans sa famille qui demeure rue Daly.

* * *

M. Bethume a passé la dernière semaine à Toronto chez lady Howland.

* * *

Mme R. Archer, M. Edmond Garneau sont en promenade chez M. Alf. Garneau, leur père.

* * *

M. Paul Desaulniers est chez son père, M. D. Desaulniers, rue Wilbrod; il a l'intention d'y passer une quinzaine de jours.

* * *

Des invitations viennent d'être lancées pour un thé donné à l'Institut Canadien-Français par Mme S. Lelièvre et Mme Mathé.

* * *

Mlle Alice Têtu du bureau des lettres mortes de Montréal est en ville, l'hôtesse de Mme L. P. Pelletier, rue Théodore.

* * *

Mlle Sissie Robitaille de Québec est attendue prochainement à Ottawa. Elle sera l'hôtesse de Mme A. A. Taillon, rue Daly.

* * *

On annonce pour la fin de janvier le mariage de Mlle Cécile Robillard, fille de M. H. Robillard, ex-M.P., avec M. Jean-Baptiste Pigeon, autrefois d'Ottawa.

* * *

M. Edmond Beaudette et Mme E. E. Beauchesne, de Montréal, partiront samedi pour Somerset où ils doivent passer les vacances du jour de l'An.

* * *

La société des Débats Français à l'université d'Ottawa vient d'élire ses officiers, ce sont: directeur, Rev. Père Gladu; président, C. Langlois; vice-président, U. Valiquette; secrétaire, H. Richards; membres du comité, R. Lapointe, G. Garand, F. Coupal.

* * *

Il y avait foule nombreuse hier au Russell pour entendre Modjeska, la célèbre tragédienne polonaise. Elle jouait dans "Macbeth" et, chacun se faisait un véritable plaisir de voir et d'entendre la fameuse tragédie de Shakespeare rendue par une troupe de si bonne renommée.

* * *

Au couvent du Bon Pasteur cinq jeunes filles ont prononcé leurs derniers vœux, ce sont Mlles Anna Tessier, de Joliette, P.Q., Marguerite McCoy, de St Malachie, P. Q., Fannie Lavallée, Elizabeth Fogerty de la paroisse St Patrice, Ottawa. Mgr Duhamel présidait à la cérémonie.

* * *

Un "lunch" de Noël fort charmant a été donné par lady Grant. Les invités étaient: Mlle Pauline Lemoine, Mlle Ritchie, Mlle Gormelly, Mlles Clark, Mlle Blair, Mlle Maud Powell, Mlle Griffin, Mlle Burrowes, Mlle Cotton, Mlles Taylor, M. Tyrrwhit, M. D. C. Campbell, M. Malcoun, M. Evans, M. Anderson. M. Ritchie, M. Griffin, M. Hamilton, M. Pugsley, M. Haycock, M. Gilmour.

* * *

Noël est par excellence la fête des enfants, aussi malgré la tempête de dimanche, vingt-sept jeunes amies et amis de Maître Roger Lelièvre se sont réunis à la résidence de Mme S. Lelièvre, rue King, pour attendre l'arrivée du grand "Santa Claus"! Les enfants se sont amusés pendant près d'une heure à voir passer et repasser devant leurs yeux éblouis les vues d'une superbe lanterne magique. Après un léger goûter, la petite troupe impatiente est montée au salon où se trouvait un magnifique arbre de Noël. "Santa Claus" dignement représenté par M. Siméon Lelièvre ne s'est pas fait attendre, et l'on a procédé au dépouillement de l'arbre. Personne ne fut oublié et tout ce petit monde est parti emportant les jouets et recommandations de ce "Santa Claus", fin de siècle, et espérant que M. Lelièvre renouvellerait l'an prochain son invitation à ce bon vieillard. Parmi les jeunes invités mentionnons: Mlle M. Côté, Jeanne Faribault, B. Laframboise, MM. Jules et Paul Bauset, Mlle Germain Roy, M. Ivan Roy, Mlle Bonneville, Mlle Street, M. Teddy Kavanagh, M. Keith Nutting, M. C. Pelletier, Narcisse Bauset, M. et Mlle Doyon, etc., etc.,

LA GRÈVE DE SAINT - ÉTIENNE

Saint - Etienne, déc. 27.—Les grévistes se sont rendus en procession aux quelques mines où un certain nombre d'ouvriers continuent encore à travailler. Des gendarmes placés aux bords des mines, ont empêché toute communication entre les grévistes et les mineurs. On apprend que les mineurs de Rive de Gier, petite ville de la Loire, à douze milles d'ici, ont aussi déclaré une grève générale.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 27.—Le professeur Benjamin D. Woodward, assistant-commissaire général à l'exposition de Paris, a cet après-midi, officiellement pris possession du local réservé aux Etats-Unis dans le bâtiment des machines et de l'électricité. Il n'y a pas eu de cérémonie spéciale à cette occasion.

SIR CHARLES TUPPER

Greenwood, C. A., déc. 27.—Sir Charles Tupper et le parti qui l'accompagne est arrivé en cette localité hier après-midi. Le Comité Exécutif de l'association Conservatrice de ce district lui a offert un banquet.

L'OEUVRE DE LA COLONISATION

Rapport annuel d'une société patriotique. — Le mouvement n'est pas tres actif dans certaines régions

1545 COLONS ETABLIS DANS LA PROVINCE EN DOUZE MOIS

Le Nord de Montréal est le mieux favorisé. — Plusieurs colons sont allés dans la province d'Ontario

L'assemblée annuelle de la Société de Colonisation et de Rapatriement de Montréal, a eu lieu, à trois heures, hier après-midi, au No 1546 rue Notre-Dame.

L'hon. M. Damien Rolland présidait.

Etaient présents MM. G. A. Drolet, J. M. A. Denault, L. E. de Bellefeuille, Emile Marquette, L. E. Beauchamp et l'échevin Jos. Brunet.

Après la lecture et l'adoption des minutes de la dernière assemblée, le président paie un tribut d'hommages à la mémoire du recorder de Montigny, en son vivant, l'un des vice-présidents de la Société, puis il félicite celle-ci d'être parvenue à décider l'hon. M. Marchand a visiter le Nord, dans le cours de l'été dernier. Il considère que c'est d'un bon augure pour la Société. En terminant il insiste pour qu'on demande au gouvernement de faire de nouveaux chemins ; car sans chemins, il est impossible de songer à faire de la colonisation sérieuse.

C'est l'intention, ajoute le président, de l'exécutif du congrès de colonisation de se rendre à Québec au commencement de la prochaine session, afin d'amener le gouvernement à ne dépenser l'argent votée pour des fins de colonisation, que dans les comtés où il se fait réellement de la colonisation et non dans ceux où toutes les terres sont défrichées, comme cela c'est déjà vu.

Le secrétaire de la Société, M. L. E. de Carufel, donne alors lecture de son rapport annuel, écrit dans les termes suivants :

Rapport des opérations de la Sociétz de Colonisation de Montréal, pour l'année finissant le 1er décembre courant :

Nombre total de colons, comprenant les enfants et les adultes, 1545 ; partagés comme suit :

Pour le Nord de Montréal, 1,001 ; pour le Lac Témiscamingue, 131 ; pour le Lac St Jean, 79 ; pour la Vallée de la Matapédia, 53 ; pour la Vallée de la Gatineau, 79 ; pour le Nord d'Ontario, 159 ; région de Montfort, 43.

Ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant, car le nombre de colons est à peu près le même que l'an dernier.

Le mouvement de la colonisation, cependant, n'a pas été aussi actif dans certaines régions que nous l'aurions désiré.

Au Témiscamingue, il y a eu diminution considérable, occasionnée, je crois par la baisse du foin qui ne vaut aujourd'hui que $8 à $10, pendant qu'autrefois il atteignait le haut prix de $25 à $30 la tonne. Pour compenser cette perte, on a essayé la culture du blé qui a donné beaucoup de satisfaction.

La Gatineau et le Lac St Jean ont aussi été un peu moins encouragés que l'année dernière, mais d'un autre côté, la Matapédia et le Nord de Montréal n'ont pas cessé d'être populaire. L'augmentation considérable du commerce de bois dans ses deux endroits y est pour beaucoup.

Il faut remarquer que très peu de colons allant au Lac St Jean inscrivent leurs noms à nos bureaux, le grand nombre se rend directement à Québec sans arrêter ici. Je sais de source certaine que le résultat des travaux qui se font pour l'avancement des tralonisation dans cette région est très bon. Pour ce qui est du rapatriement des Canadiens des Etats-Unis, les efforts réunis de la Société de Colonisation de Montréal à ceux de la Société de Colonisation du Lac St Jean, ont donné plus de mille colons.

Pour le Nord d'Ontario, on constate une augmentation considérable due, je crois, à la fièvre minière qui se fait sentir surtout depuis un an dans cette partie du pays. Nos compatriotes trouvent de gros salaires dans les mines et les chantiers.

Pour arriver à ces fins, la Société a fait une excursion dans la Matapédia, une au Témiscamingue, et une dans le Nord de Montréal. Une quatrième avait été organisée pour la Gaspésie, mais elle n'a pas réussi . Nous n'avons pas eu de colons pour cet endroit qui est certainement une des plus belles et des plus fertiles parties de la province de Québec, seulement, ça prendra un peu de temps pour la faire connaître et amener les gens à la visiter et à s'y établir.

La délégation envoyée l'été dernier par la Société pour visiter cette région et faire rapport, aura pour effet j'espère, de déterminer le départ de nombreux colons dès l'été prochain. Le rapport de ces délégués a été très favorable, toute la presse française du Canada l'a publiée.

La Société, lors de la célébration de la St-Jean-Baptiste, au mois de juillet dernier, à St-Ignace du Nominingue, à crée une œuvre importante sous le nom du "Denier du Colon ", ayant pour but de solliciter des fonds pour l'érection de chapelles, écoles, etc, dans les régions de colonisation.

Nous avons fait dans le cours de l'année une distribution considérable de brochures, cartes, etc., en français et en anglais qui nous ont été fournies par les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Nous avons reçu de l'hon. M. Sifton, ministre de l'Intérieur, un octroi de mille dollars pour représenter la Société de Colonisation à l'Exposition de Paris.

La société a contribué, dans le cours de l'année, par son influence, à une foule de travaux importants qu'il serait trop long d'énumérer ici qui ont dans une bonne mesure aidé, dans leur œuvre les gouvernements de Québec et d'Ottawa dont le précieux concours lui a été largement donné en toute circonstance.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité ainsi qu'un rapport de M. T. A. Christin, l'agent des Terres de la Couronne au Nominingue, résumant l'œuvre de la Société dans la région du Nord, durant les dernières années. Rien que pour cette année, la population des divers Cantons du Nord a augmenté de 120 familles, d'après M. Chistin.

Après la lecture et l'adoption de ces rapports, on procède à l'élection des officiers, pour l'année 1899-1900.

Le chevalier Drolet, propose, secondé par M. J. M. A. Denault, que l'ancien bureau de Direction soit réélu et que M. Charles Robillard, soit élu directeur, en remplaçement du Recorder de Montigny, décédé, adopté à l'unanimité.

Le bureau de Direction choisit ensuite ses officiers comme suit :

Président : hon. J. D. Rolland.
Vices-présidents : Le Chevalier C. L. G. A. Drolet et M. E. L. de Bellefeuille.
Secrétaire-trésorier : L. E. Carufel.
Agent général : Dr. T. A. Brisson.

Le secrétaire est aussi autorisé à écrire aux honorables MM. Déchène et Turgeon pour obtenir un espace dans le local de la Province de Québec, sur les terrains de l'Exposition de Paris, où la Société pourra être représentée.

Sur la proposition du président, la Société vote des remerciements à M. C. B. Major, M. P. P., aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, ainsi qu'aux Compagnies de Chemins de fer du Pacifique, du Grand-Tronc, du Lac St-Jean, de l'Intercolonial et de la Baie des Chaleurs, pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu donner à l'œuvre de la Colonisation.

Avant de lever la séance, une résolution a été adoptée à l'effet de demander aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, un octroi pour un service de diligences entre Labelle et le rapide de l'Orignal.

Le service de la malle se ferait bien plus facilement par cette voie que par celle de la Lièvre et Buckingham, comme cela se pratique actuellement.

LE SPORT

Ouverture du Driving Park

LA ROYALE VA A LA POINTE

Vics vs. M. A. A. A.

NEILSON A MONTREAL

Il amène avec lui une patineuse merveilleuse

OUVERTURE DU DRIVING PARK.

Les amateurs du turf, privés de leur sport favori depuis la disparition de la piste Lépine, pourront s'en donner à cœur joie cet hiver. Messieurs Bahen et Langevin, deux enthousiastes, ont organisé une réunion d'hiver avec un soin et un talent qui promet les plus beaux résultats.

Le début de cette réunion a eu lieu hier sous les plus brillants auspices. Température favorable, piste bien préparée, assistance d'amateurs connaisseurs, et trotteurs de choix, tout se prêtait à un grand succès. La moyenne de 2.39 fait dans les deux courses inscrites au programme donne une idée de l'excellence du sport, si l'on considère que le record sur une piste d'hiver est de 2.22. Ce commencement est d'un bon augure.

Sommaire :

Classe 2.40; bourse, $40.

John Rambough, jument grise, Totagon	1	2	1	1
M. Brossard, jument noire, Topsy				
Thos. Moll, cheval noir, Indépendant	3	4	3	
Ths. Moll, cheval noir, Indépendant.	3	4	3	3
D. Parker, cheval bai, Jimmie P.	7	3	4	6
Dr. Cheval, étalon noir, Geneva Forest	4	5	5	4
O. Martin, jument baie, Maud S.	6	6	6	5
T. Carl, jument baie, Félice	5	7	7	dr
Jos. Lafrance, cheval bai, Tattersail Boy	8		dr.	

Temps—2.39¼, 2.41¼, 2.39, 2.39.

Classe free-for-all; bourse, $50

M. Décarie, cheval bai, Rittle Tim	2	1	1	1
A. Lefebvre, cheval bai, Prince H.	1	2	2	2

Temps—2.39, 2.35, 2.41, 2.36½.

LES QUILLES

LA ROYALE A LA POINTE.

La Royale a une rude tâche à accomplir, ce soir. Elle va rencontrer les joueurs de la Pointe, sur leurs propres allées. Ses joueurs, bien préparés et remplis d'une louable ambition, sont décidés à faire un grand effort pour briser la série ininterrompue des succès de la Pointe. Leurs amis les suivront avec intérêt.

Béique, Brais, Filion, Chrétien-Zaug, Duffy et Germain ont été choisis pour les représenter. C'est un choix judicieux, car chacun d'eux a dépassé plus d'une fois la marque 500. Duffy, l'un des équipiers, a fait partie, l'an passé, de l'équipe de la Pointe, ce qui lui donnera l'avantage de lutter à chances égales sur ces allées défectueuses.

LA M. A. A. A. VS. VICS.

Les joueurs de la M. A. A. A. iront en même temps faire visite aux Vics. La rivalité qui existe de vieille date entre ces deux clubs est un sûr garant que la victoire sera chaudement disputée.

LA BOXE

VIREMENT DANS LES PARIS SUR LA RENCONTRE McCOY-MAHER.

Jimmy Wakeley, qui lors de l'arrangement intervenu entre Maher et McCoy a engagé $2000 sur les chances du premier, a changé son allégeance. McCoy a entretenu Wakeley sur l'excellence de sa forme et lui a confié $500 à engager sur ses chances de succès. Ce mouvement a décidé le changement d'opinion de Wakeley, qui a annulé ses paris en faveur de Maher pour offrir $2000 sur les chances de McCoy.

Toronto, 27.—Jimmy Smith, accompagné de Dick Alcock, est parti aujourd'hui pour Ottawa, où il doit se battre avec Jack Dain, de Rochester, pendant 15 rondes. Jimmy, qui est en forme excellente, espère l'emporter avant la fin de la sixième prise. Il est un exemple frappant des grands avantages physiques que peuvent donner un entraînement sévère. Il a surtout fait de longues courses sur le chemin. Le grand air lui donne un air de santé florissante. Le poids stipulé est de 120 livres. Smith pesait hier soir 116½ livres, ce qui lui donne l'avantage d'abandonner tout moyen violent pour réduire son avoir-du-poids.

LE PATIN

NEILSON VIENDRA A MONTREAL—IL SERA ACCOMPAGNE D'UNE PATINEUSE MERVEILLEUSE.

John Neilson, le champion patineur du monde entier, s'est tracé l'itinéraire suivant pour cet hiver. Il patinera à St-Louis durant les premières semaines. Il visitera ensuite Pittsburg, Philadelphie et Brooklyn. De là il s'embarquera pour Montréal, Ottawa, Toronto et les provinces de l'est du Canada.

La saison ne paraît pas devoir être bien mouvementée. Il y a peu de matches à l'horizon pour les coureurs de renom. Je suis prêt toutefois, dit-il, à rencontrer les plus rapides, partout où ils se présenteront. J'ai une soif insatiable d'honneurs. Ma femme et Mademoiselle Cummings, une patineuse merveilleuse, m'accompagneront dans ma tournée. Mademoiselle Cummings fait sur le patin des tours de forces prodigieux. Je n'hésite pas à la comparer à Fanny Davidson. Je suis prêt à me mesurer avec aucun patineur, pour un enjeu de $500 à $1,000.

LE HOCKEY DANS ONTARIO

LE HOCKEY DANS ONTARIO.

Guelph, Ont., 27. — Les clubs Victoria et Georgetown, tous deux de la ligue de l'ouest, ont joué une partie d'exhibition avec le résultat suivant :

Victoria 8. Georgetown 2.

Le score était de 4 à 2 à la mi-temps.

LE HOCKEY

PRATIQUES DU CLUB WESTMOUNT.

Le club Westmount, celui-là même qui a coupé l'herbe sous le pied aux joueurs du National, s'entraînera au rond "Crystal," tous les mardis soirs de 6.45 à 7.45, et au premier Arena, tous les mercredis soirs, de 10 à 11. Il espère voir ses membres très assidus aux pratiques, afin d'être en état de pouvoir ses titres à la position de club intermédiaire.

QUELLE SERA LA LIGUE DE L'EST?

Les connaisseurs font les plus grands louanges de la stratégie du président Powers. Il a fait, disent-ils, un mouvement extrêmement habile, quand il a offert de recevoir dans la ligue de l'est, les clubs Washington et Baltimore, dans le cas où ces deux clubs seraient effacés.

Baltimore et Washington seraient une riche acquisition, en remplacement de Syracuse et d'Hartford, les deux clubs les moins heureux de la ligue de l'est, du moins sous le rapport financier

La ligue de l'est, composée comme suit, serait la ligue secondaire la mieux constituée:

Washington, Baltimore, Toronto, Montréal, Rochester, Providence, Springfield, Worcester.

$3000 POUR FREEMAN.

Buck Freeman, que les amateurs de Montréal ont connu alors qu'il jouait avec le club Toronto, est à l'apogée de la gloire. Son record comme le plus fort frappeur de la ligue Nationale, fait l'an passé avec le club Washington, vient de priser ses services à $3,000. Le club Boston est prêt à payer cette forte somme à Washington pour le fameux Buck. Il compterait faire à ce prix un marché excellent. Freeman, qu'il proclame l'égal du brillant McGraw, de Baltimore, lui serait d'un grand secours. Il escompte déjà les "home runs" que ne manquerait pas de faire le vigoureux Buck en frappant la balle par-dessus la clôture du centre, admirablement placée pour ce coup.

LE GOUVERNEMENT D'ONTARIO ENCOURAGE LES SPORTS.

Toronto, 27.—Afin d'encourager les sports, le gouvernement d'Ontario a décidé de baisser de $100 à $50 le prix d'incorporation des clubs athlétiques, qui ne seront pas administrés dans un but de gain.

ATLAS VAINQUEUR.

Elmira, N.Y., 27.—Atlas, homme fort par état et lutteur, a défait Dennis Gallagher, de Buffalo, dans un match qui a été décidé au Théâtre Globe. Il a gagné la première chute, genre Greco-Romain, en 2 minutes, et la seconde, genre attrape-comme-peut, en 19 minutes. Gallagher a une épaule fort endommagée.



M. WINTON CHURCHILL QUI A REUSSI A S'ECHAPPER DES BOERS.

Un professeur de français qui enseigne en Autriche entendit, un jour, un Allemand s'écrier dans un restaurant parisien: "Voici deux œufs, un je mangerai, l'autre mangera ma sœur". Parcourant une autre fois du journal d'outre-Rhin, ses yeux tombèrent sur l'annonce suivante qui, en dépit d'une assertion fallacieuse, n'émanait évidemment pas d'une Française : "Une nés française montrerait sa langue pour de la nourriture". Se souvenant alors de toutes les singularités du même genre qu'il avait eu l'occasionNNNN même genre qu'il avait eu occasion de relever au cours de sa carrière, ce professeur habile et zélé les corrigea soigneusement et composa sous le titre de "Fautes de français" un recueil de formules malencontreuses que les Allemands peuvent être tentés d'employer et qu'il leur conseille d'éviter.

Fort sage, du rest KKKKKKKKK

Fort sagement, du reste, un Français, en effet, s'il entend qualifier une belle femme blonde "de blondioe imposante", sourira peut-être, de même que s'il est convié à admirer une "majestueuse brunette!" — "J'ai les amandes gonflées" ne lui fera pas aisément comprendre qu'il s'agit de l'enflure des amygdales et, si on lui dit qu'un monsieur "s'est blâmé", il ne conclura pas nécessairement qu'il s'est couvert de ridicule et, apprenant qu'une dame s'est "brûlé les cheveux" le matin, il croira devoir compatir sans songer qu'il ne s'agit point d'un accident et qu'elle s'est tout bonnement frisée.

Les pataquès de Mme de Prégilbert, au théâtre du Vaudeville, sont un des côtés amusants du "Faubourg", la pièce de M. Abel Hermant.

La comtesse qui prononce "sommeil hynoptique", "pauvre comme Jocre", "je tousse comme un pauvre schismatique", nous rappelle un directeur de journal qui fit jadis parler de lui.

Il disait couramment : "J'ai chassé hier sur la visière du bois", ou : "Quel temps ce matin ! Il neige à gros flacons".

Entendu dans la salle des Pas-Perdus, du palais de justice.

—Et ce filou, qui vous avait escroqué cinquante mille francs, avez-vous réussi à le faire arrêter ?

—L'affaire s'est arrangée : il a épousé ma fille.

On parle d'un peintre de talent, mais bohême et paresseux à l'excès.

—Alors, il continue à ne rien faire ?

—Il prétend qu'il travaille à ses heures.

—A ses heures ? Tout s'explique, sa montre est toujours au mont-de-piété!

Entre femmes.

—Moi, mon mari m'envoie continuellement promener.

—Peuh !... ma chère, ce n'est désagréable que quand il pleut.

Les distributeurs automatiques ont, d'abord, fait glisser dans la main impatiente des voyageurs des tablettes de chocolat et des boîtes de bonbons. Déœuis lors, ils ont fourni des lorgnettes au théâtre, et, ailleurs, des parfums. Dans des bars dignes du vingtième siècle, ils ont versé du cacao, du café, de la bière, du champagne et d'autres choses encore. Et voici qu'à Berlin ils distribuent des roses. Les tiges des fleurs sont engagées dans des gobelets pleins d'eau, lesquels sont fixés sur une spirale métallique. La spirale, en se déplaçant autour de son axe, amène la rose en face d'un guichet où l'homme généreux, qui a mis dix sous dans la tirelire, attend déjà l'instant de la cueillir.

Noël approche : il faut s'accommoder au goût du temps. Cette année, le petit Jésus apportera aux enfants sages des cartes postales illustrées.

La "Internationale Ausichtskarten Gesellachaft", qui siège à Berlin, a fait faire une carte postale, "représentant la naissance du Christ, œuvre du célèbre maître professeur Plockhorst". C'est une façon de petit chef-d'œuvre. On y voit une Vierge en robe rose et en manteau bleu, souriante et pensive. Des petits anges assez teutoniques apportent des lys. Il y a una table, recouverte d'une nappe à thé, laquelle est blanche et brodée d'une grecque rouge. L'Ane y a familièrement posé la tête. Saint Joseph emporte une corbeille de poires. A vrai dire, le paysage ne comporte que des palmiers. Mais la présence des poires est justifiée par la libéralité des rois mages, qu'on voit s'éloigner sur leurs chameaux.

Et cette carte est une carte postale turque. On y écrit un souhait, on met l'adrese, et on renvoie le tout à Berlin, 239, Friedrichsatrasse. La société envoie les cartes... à Bethléem. Là, elles sont enfin mises à la poste, le 25 décembre. Et, sans quitter votre fauteuil, vous avez envoyé à vos amis un vœu de Christmas, qui réalise tout ce qu'on peut souhaiter de couleur locale.

D'après la dernière statistique établie, les auteurs français sont particulièrement en faveur en Allemagne.

Au point de vue théâtral, la France arrive en première ligne avec 3,162 représentations, l'Angleterre suit avec 1,021, les Norvégiens ne comptent que 365 représentations.

Les pièces les plus jouées ont été, cette année, le "Contrôleur des Wagons-Lits" (769), les œuvres de Sardou (472) puis Suppé (377) et Offenbach (274).

Le genre "éminemment français," n'est point près, on le voit, de perdre ses droits.

Les Vacances des Jeunes Boers

(9)

(SUITE)

La coquille en est extrêmement forte et sert de bouteille aux bushman et aux différents indigènes du désert, dont la plupart n'ont d'autres vases.

Une autruche mâle, parvenue au terme de sa croissance, a trois mètres de hauteur et pèse cent cinquante kilogrammes; ses jambes sont épaisses et musculeuses, et sa cuisse est au moins de la grosseur d'un énorme gigot de mouton.

L'autruche est à ce que l'on dit, le plus rapide de tous les animaux; il y a cependant quelques personnes qui ont élevé des doutes à cet égard Toutefois il est certain qu'un qu'un cavalier, en dépit de la bonté de sa monture, ne peut pas rejoindre cet oiseau en le suivant à la piste; il est obligé pour l'atteindre, de couper en droite ligne tous les crochets que décrit le bipède, afin de l'approcher de manière à le tirer au passage. L'autruche n'a pas moins de fond que de vitesse, et l'Arabe lui-même, dont le cheval paraît avoir des ailes, reconnaît qu'il est très difficile de la forcer.

Quand elle court, ses sabots font entendre un bruit sec, pareil a celui d'un cheval qui trotte, et de grosses pierres sont lancées violemment derrière elle; enfin lorsqu'elle fuit à toute vitesse, elle déploie ses plumes blanches, qu'elle relève sur le dos, mais seulement pour s'en servir en guise de balancier, car il lui serait impossible de franchir un mètre au vol

C'est avec la jambe que l'autruche se défend; d'un coup de pied, qu'elle donne à la façon du mulet, elle peut briser la cuisse d'un homme ou tuer celui-ci, absolument comme pourrait faire un cheval.

Mais sa principale sécurité repose dans la puissance de ses facultés visuelles; habitant des plaines complètement découvertes, sa vue perçante lui permet de voir un ennemi d'une taille bien moins grande que la sienne, à une distance où, malgré sa dimension, elle n'en est pas aperçue.

Il est donc excessivement difficile d'approcher de cet oiseau, d'un naturel plein de défiance, et il rare qu'on puisse lui envoyer une balle, à moins de trouver un abri où il soit possible de l'attendre à l'affût; on parvient quelquefois à le tuer d'un coup de feu en allant se placer auprès des endroits où il vient se désaltérer.

Beaucoup de voyageurs ont pensé que l'autruche ne boit jamais, parce qu'on la rencontre généralement très loin des rivières et des sources; mais la distance qui paraît considérable au voyageur fatigué n'est rien pour un animal aussi rapide. Certaines personnes ont, au contraire, observé que les autruches vont boire chaque jour à un endroit déterminé; il est bien connu d'ailleurs que celles que l'on garde captives absorbent une grande quantité d'eau. Lors qu'elles ont satisfait leur soif, elles ne peuvent plus courir avec la même rapidité, et les chasseurs en profitent pour les poursuivre au moment où elles s'éloignent après boire.

Il y a, dans les déserts qu'habite l'autruche des hommes qui font profession de la chasse de cet oiseau, dont la dépouille est d'une valeur considérable, la peau de l'autruche est forte et se déchire difficilement ; on la transforme, au moyen du tannage, en un cuir de très belle qualité, dont on fait diverses espèces de vêtements. La peau nue se vend à peu près une livre sterling, c'est-à-dire vingt-cinq sont au nombre de trente à quarante, s'achètent quelquefois vingt-cinq centimes dans le pays même où on les recuille.

Le gros Willem fit observer que l'autruche pourrait être facilement domestiquée ; il ajouta même qu'il lui était arrivé plusieurs fois d'en voir d'apprivoisés autour des kraals de la frontière. C'est, du reste, un animal inutile et qui met le trouble dans la basse-cour, en foulant aux pieds les volailles et en gobant quelquefois les poussins et les canetons, non pas qu'il soit carnivore, mais parce qu'il avale tout ce qu'il rencontre : un vieux chiffon, un morceau de bois ou de métal, tout aussi bien qu'une graine.

La véritable nourriture de l'autruche se compose des sommités des arbrisseaux et des broussailles, de leurs semences et de leurs bourgeons ; ce qui n'empêche pas cette créature vorace d'engouffrer les substances les moins faites pour être mangées. Elle a, comme la plupart des animaux sauvages, un goût très marqué pour le sel, d'où il résulte qu'on la voit souvent par troupes nombreuses dans le voisinage des salines, assez fréquentes dans les plaines stériles de l'Afrique.

La chair des jeunes autruches est bonne à manger, mais celle des adultes est coriace et d'un fumet désagréable. Nous avons dit, au commencement de ce chapitre, que les œufs de ce bipède sont fort estimés, bien qu'un peu lourds pour certains estomacs.

Dans les circonstances ordinaires, l'autruche fait entendre un gloussement grave et sonore ; mais il lui arrive parfois de rugir absolument comme un lion ; et quand elle a reçu quelque blessure, ou bien qu'on l'a forcée, elle siffle comme un jars en fureur.

L'autruche est représeatée dans l'Amérique du Sud par le genre "rhea," qu'on a divisé dernièrement en deux espèces ; le "nandou" et la "petise" ou rhéa de Darwin. Ces deux rhéas se ressemblent complètement quant à la forme, à la couleur et aux habitudes, mais ils sont d'une taille différente et ne se trouvent pas dans la même région. Le nandou parcourt les vastesplaines de la Plata, et il est plus grand que la petise, dant le séjour gonie.

La forme du nandou est la même que celle de l'oiseau d'Afrique ; sa couleur, d'un brun grisâtre, se rapproche du plumage de la femelle de l'autruche ; mais il est beaucoup moins grand, puisqu'il n'a pas plus d'un mètre soixante centimètres de hauteur ; les plumes de ses ailes sont aussi bien moins remarquables que celles de son congénère africain ; elles servent à faire des chasse-mouches et différents ustensiles de ménage.

Les mœurs du nandou ont la plus grande similitude avec celles de l'autruche, et c'est folie que d'en avoir fait un genre à part. Il vit en société comme celle-ci est polygame, se creuse un nid dans le sable, où il dépose de vingt à trente œufs, en éparpille un certain nombre autour de son nid, est d'une grande vitesse toutes les fois qu'on le pourchasse, témoigne une extrême défiance, rue violemment et diffle quand il est attaqué.

Ces habitudes ainsi que nous l'avons vu, appartiennent à l'autruche.

Le nandou présente néanmoins quelques traits particuliers; il se nourrit d'herbes, de racines, et mange les petits poissons qui, après la saison des pluies, restent sur les bords vaseux des rivières; il prend l'eau, sans que rien ne l'y oblige, et traverse à la nage des courants très rapides.

Il est chassé par les gauchos, qui s'en emparent, soit au moyen du "lasso," soit avec le "bolas." (1)

Le rhéa de Darwin, ainsi que nous l'avons dit plus haut, est moins grand que le nandou, mais il lui ressemble tout à fait quant à la forme, à la nuance et aux mœurs; il est bon nageur et fréquente les plaines qui avoisinent le rivage; la seule différence qu'il offre avec le nandou, c'est qu'il habite une région infiniment plus froide.

Aucun membre de cette famille ne se rencontre dans l'Amérique du Nord, où la nature a négligé de faire représenter l'autruche dans les vastes déserts connus sous le nom de prairies.

Même dans l'Amérique du Sud, le parcours du nandou est assez limité, bien que cet oiseau se rapproche beaucoup plus de l'équateur qu'on ne le pensait généralement; il a été trouvé, depuis peu, dans les savanes que traverse la Madeira, bien plus au nord que le territoire de la Plata.

Il existe encore un autre parent de l'autruche, que l'on appelle "emeu" ou "dromanis Novae Hollandiae." Je vous donne le titre que les sabants de cabinet ont infligé à cet oiseau, bien que je ne puisse pas comprendre pour quel motif ces messieurs ont séparé cet animal de l'autruche ou du rhéa, si ce n'est pour augmenter la confusion qui règne dans l'histoire naturelle.

L'emeu a tout à fait la même conformation, les mêmes habitudes que ses cousins d'Afrique et d'Amérique, et pour la couleur il est absolument pareil au nandou; mais il est plus gros que celui-ci: un mâle adulte de cette espèce a deux centimètres, et se rapproche ainsi de la taille d'une femelle d'autruche. L'émeu a tous les caractères de la famille: il se rassemble en troupeaux, fait son nid dans le sable, est polygame, défiant, rapide à la course, se défend à coups de pieds, nage aussi bien que le nandou, fait entendre un bruit analogue à celui du tambour, et pond des œufs presque aussi gros que les œufs d'autruche, mais d'un vert foncé, tandis que ceux du rhéa sont bleuâtres.

De même que pour le nandou, on a supposé qu'il existe deux espèces d'émeu, dont la moins grande habitait la région septentrionale de l'Australie.

On rencontre aussi dans la presqu'île de Malacca et dans l'archipel Indien, un oiseau qu'on appelle le casoar et qui est de la famille de l'autruche, mais qui diffère beaucoup plus de celle-ci que le rhéa ou l'émeu ; son corps est recouvert d'un épais manteau noir qui a beaucoup plus de ressemblance avec le poil qu'avec la plume, il a le cou et la tête nus, et la peau y est d'un beau bleu, mélangé d'écarlate.

Ce n'est pas un habitant du désert comme l'autruche ; le casoar se trouve dans les vallées fertiles et fait sa nourriture des herbes les plus succulentes ; néanmoins la plupart de ses habitudes sont les mêmes que celles des oiseaux précédents ; comme eux, il lance des ruades pour se défendre, dépose sa couvée dans le sable, l'abandonne à la chaleur du soleil, est rapide à la course, vaillant quand on l'attaque, et peut être considéré comme l'un des animaux les plus intéressants.

Hans termina cet entretien sur les oiseaux qui n'ont pas d'ailes, en citant "l'apteryx ou kiwi kiwi, " dont il existe deux espèces qui se ressemblent beaucoup; toutes les deux appartiennent à la Nouvelle-Zélande, toutes les deux sont nocturnes, et vivent dans un terrier; mais d'après notre jeune ami, elles s'éloignent autant de la famille des autruches que les manchots et les pingouins.

CHAPITRE XIII

LE FENNEC ET LES OEUFS D'AUTRUCHE.

Avant de se retirer dans leurs wagons pour y passer la nuit, les jeunes chasseurs décidèrent que le lendemain ils cerneraient les autruches, et concertèrent le plan qu'ils devaient suivre pour réussir dans leur projet. Hendrik et le gros Willem devaient partir les premiers, et décrivant un large circuit, aller se placer à une assez grande distance de l'autre côté du nid des autruches ; Hans et Arend prendraient ensuite l'un à droite, l'autre à gauche, tandis que Klass et Jan iraient directement du bivac à l'endroit où couvaient les oiseaux ; de cette manière, les autruches seraient entourées par les chasseurs et, quelle que fût la direction qu'elles voulussent prendre, elles trouveraient toujours l'un des boers qui la rabattrait du côté opposé. Telle est la méthode qu'emploient les Africains du sud, et la seule qui permette de s'emparer de l'autruche. Si l'opération est bien conduite, l'oiseau, traqué sans relâche, perd la tête, et, après avoir couru de l'un à l'autre, se laisse prendre ou tuer d'un coup de fusil; néanmoins il est dangereux d'approcher l'animal de trop près, alors même qu'il est grièvement blessé. On a vu dans ce cas-là plus d'un chasseur avoir le bras, la jambe ou les côtes brisés d'une ruade à laquelle il était loin de s'attendre : et notre ami Hans, toujours prudent, ne manqua pas de recommander à ses compagnons de se tenir en garde contre les coups de l'autruche.

Après ce dernier conseil du naturaliste, chacun alla trouver sa couche et s'endormit en songeant aux plaisirs du lendemain. Nos jeunes amis espéraient bien prendre le vieux mâles, lui arracher ses belles plumes et les joindre à leurs trophées.

La seule inquiétude de nos chasseurs venait de leur petit nombre : six personnes pouvaient-elles cerner trois autruches et parvenir à les forcer, quand surtout, parmi les six, on comptait deux enfants montés sur de petits poneys comme l'étaient Klaas et Jan?

Il fut donc résolu que le Bushman et le Zoulou prendraient part à la chasse du lendemain ; ils n'avaient pas de chevaux, il est vrai; mais aussi agiles qu'infatigables, ils pouvaient courir tout aussi vite que les poneys; et l'un, armé de ses asségais, l'autre de son arc et de ses flèches, étaient dignes de figurer dans le cercle de nos chasseurs. Ajoutez à cela une demi-douzaine de limiers, dont l'assistance ne serait pas inutile, et vous reconnaitrez que l'espoir des jeunes boers était assez fondé.

Pourquoi fallut-il qu'un incident ridicule vint détruire cette espérance en empêchant l'exécution d'un projet conçu avec tant de sagesse !

Une hyène, qui pendant la nuit s'était glissée dans le camp des chasseurs, avait mangé la sangle et une partie de la selle d'Hendrik, il devenait indispensable de réparer le dommage, et avant que cette besogne fût terminée, les autruches avaient quitté leur nid. Elles s'y trouvaient encore au moment où les boers étaient sortis des wagons; mais il faisait une chaleur étouffante, et les oiseaux, abandonnant leur couvée au soleil, s'en éloignaient à l'instant même où nos amis montaient à cheval.

Les autruches avaient pris une direction opposée à celle des huit chasseurs; elles furent bientôt hors de vue et finirent par disparaître aux yeux de Hans, qui les suivait du regard au moyen de sa lunette.

Quel désappointement pour chacun de nos amis ! Tous ceux qui, après avoir sauté à cheval dans l'espérance de faire belle et bonne chasse, et que la pluie ou la neige a forcés de ramener leur monture à l'écurie, comprendront la contrariété qu'éprouvèrent nos chasseurs ; Hendrik surtout maudissait la fortune. Quelle sotte aventure pour une misérable selle ! Il était exaspéré et, si une hyène s'était montrée quelque part, elle aurait eu maille à partir avec lui. Tous les autres, du reste, partageaient plus ou moins l'irritation d'Hendrik.

"Allons toujours là-bas, dit Arend ; les œufs ne sont pas partis ; nous les prendrons. Je ne serai pas fâché, pour mon compte, de manger une omelette ; je commence à me fatiguer de venaison et de biltong.

(A continuer)

LA LUTTE POUR LA VIE

La lutte pour la vie , la nécessité de combattre sans trève, sans interruption possible de cette lutte de chaque jour, n'est pas sans avoir une influence considérable sur l'état de la santé générale et qui se traduit chez les uns par la maigreur, un teint pâle un peu olivâtre, de l'exubérance, de la nervosité; chez les autres par une excitabilité évidemment maladive, de l'irritabilité à certains moments, des rires sans joie, fes pleurs sans douleur. A tous ceux et celles qui souffrent de ces misères, nous conseillons de prendre sans retard, les Pilules de Longue Vie du chimiste Bonard, et dont la formule est approuvée par la Faculté de Médecine de Paris Dans toutes les pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyée par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 383 Bureau de Poste, Montréal, ou 202 rue St Denis.

LE MONDE DE LA FINANCE

Reprises sur les marchés de Londres et de New-York

VALEURS MINIERES MONTENT

Le marche anglais est ferme mais susceptible d'être affecté par les nouvelles de la guerre

Mercredi, 27 déc., 1899.

Les valeurs ont continué leur mouvement ascendant aujourd'hui. La Royale Electrique a gagné 3 points, les Tramways de Toronto 3 1-2, le Pacifique, 1, les Tramways de Montréal 5, la Dominion Cotton 1 1-2, le Télégraphe de Montréal 2 1-2, les Twin City 1, le Richelieu 2 points et le Gaz 1-2 point. Le Richelieu a varié entre 104 et 104 1-4. Les Tramways de Montréal ont monté à 289 points mais ont clôturé en réaction à 286 1-2. Le Gaz s'est vendu à 285 1-2.

La reprise sera générale sur les marchés de Londres et de New-York, quoique les nouvelles du Sud-Africain ne soient pas très rassurantes.

A Londres le marché s'est ouvert dans d'excellentes conditions, ce matin, après la vacance d'hier et les transactions insignifiantes de lundi. Les Consolidés faisaient 98 3-4 et le Pacifique Canadien 91 3-4.

Les valeurs étaient fermes à l'ouverture de la Bourse de New-York, et elles ont été soutenues toute la journée avec une tendance à la hausse, grâce aux bonnes nouvelles de Londres. Les valeurs qui ont le plus ressenti les effets de cette tendance sont l'"American Tobacco Co," la "Metropolitan Street Ry" et l'"Americann Steel & Wire." Par exception le Brooklyn Rapid Transit a aussi profité de l'aubaine.

L'argent reste cher à Londres, mais on emprunte facilement sur le marché de New-York à 4 1-2, 5 et 6 pour cent.

Les mines profitent du mouvement et sont fermes.

BOURSE DE MONTREAL

Valeurs	Vendu	Acheté	Vendu	Acheté
	Déc. 27.		Déc. 26.	
Canadian Pacific	90½	90¼	89½	89¼
Duluth S.S. & A. Co.	6	5	6	5¼
Do. do. pref.	6 16	12½	16	12¼
Commercial Cable xd.	190	185	187½	184
Rich. & O. Nav. Co.	104½	103¾	104	102
Mont. Street Ry	285	284	290	286
Do. do. New				
Halifax Elec. Ry	96	93¾	100	90
Toronto Street Ry	101	100¾	100	99½
St. John Elec. do xd		118		
Montreal Gas Co	185½	185	186	185
Royal Electric xd	187½	185	191	187¾
do do New.				
Montreal Tele.	178	174	177¾	172½
Heat & Light, Halif				
Bell Tele. Co. n.s.			180	172½
do do new	183	174½		
Dominion Coal Com.				43
do do pref xd		117		
Montreal Cotton	140			138
Can. Col. Cot. M. Co.	75	65		61
Merchants Cotton Co.		130		
Dom. Cot. M. Co.	94	93¾	94	92½
War Eagle	$2.52	$2.50	$2.51	$2.50
Payne Mining	1.04	1.01	1.08	1.07
Virtue Mining	60c	53½	60c	54c
Montreal-London		34	40c	33c
Cariboo McKinney				
Twin City, Common.	64	61	59	58
do pref	140	129	140	125
Republic	108	105	110	1.07
Flem C. & C.	27	20		
BANQUES				
Montréal				
Ontario				
British N. America				
Molsons x new				
Toronto				
Jacques-Cartier				
Merchants	165	160	165	
Merchants of Halifax				180
Nova Scotia				
Eastetn Townships				
Quebec				
Nationale				
Union			112	
Commerce	144		147	
Imperiale	210			
Hochelaga			146	
Inter. Coal Co.				
Do do pref				
North West Land pf.	55	50		
Do. Com.				
Canada Paper				
Loan & Mortgage Co		130		
Diamond Glass Co				
DEBENTURES—				
Land Grant Bonds				
Do. Rog				
Cable Coupon				
Heat & Light	75		75	
Halifax R'y				
Col. Cotton		95		100
Dom. Col.				
Bell Telep.				
Gas Bonds				
Dominion Coal				

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

C. P. R.—100 à 89 7-8, 50 à 90, 100 à 90 3-4, 150 à 90 1-4.

Twin City, 100 à 60, 75 à 60 1-2, 225 à 60.

Royal Electric—25 à 188, 27 à 187, 140 à 188, 25 à 188, 25 à 188, 50 à 187 3-4, 110 à 18, 150 à 187 3-4.

Toronto Railway—75 à 103, 25 à 102 3-4, 50 à 101.

Virtue, 500 à 55.

War Eagle—500 à 253, 500 à 252.

Mont. Tel.— 75 à 175.

M.S.R.—175 à 288, 25 à 289 1-2 95 à 288, 5 à 288, 50 à 287 1-2, 25 à 286 1-2.

Richelieu, 75 à 104, 100 à 104 1-4, 25 à 104, 50 à 104, 25 à 104, 75 à 103 3-4, 25 à 104.

Com. Cable—1 à 189 3-4, 8 à 185.

Bell Tel—1 à175.

Republic—500 à 104, 500 à 104.

Bell Tel. Rights—1-4 à 70.

Dom. Cotton—5 à 95, 50 à 94 1-4, 100 à 94.

Mont. Gas—100 à 185 1-2, 125 à 185 1-2.

Payne.—3,500 à 105, 1,500 à 104.

Bank of Commerce—70 à 145.

Montreal and London—1,000 à 35, 1,000 à 34.

Molsons Bank—15 à 190.

Mont. Cotton—50 à 140, 100 à 140, 11 à 140.

VENTES DE L'APRES-MIDI.

C.P.R.—50 à 90 12, 50 à 90 3-8, 25 à 90 1-4.

Mont. Gas—25 à 185.

M.S.R.—5 à 287, 50 à 284 3-4, 200 à 290 50 à 285.

Toronto Railway—50 à 101, 50 à 101 1-4, 5 à 101.

Richelieu, 50 à 104.

Republic—500 à 105 1-2.

Dom. Cotton—100 à 94, 15 à 93, 25 à 93 7-8, 15 à 93 1-4, 100 à 94.

BOURSE DE NEW-YORK

Le marché est ferme avec tendance à la hausse. Les spéculateurs n'avancent cependant qu'avec précaution et il est certain que les premières mauvaises nouvelles affecteront le présent état de choses.

	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Amer. Cotton Oil Co.	......	33	31⅞	32¾
Do do pref.				
Amer. Tobacco Co	93	96¼	88	90½
Amer. Sugar Ref. Co.	125	130¾	121½	124
Do do pref.				
Anaconda Mining Co.	37	37⅞	36½	36½
A. T. & St. Fe, all p	19⅛	19¾	18⅞	18¼
Do do pref	58½	59¾	57¾	58¼
A. S. W.	44¾	46⅝	43	44
Baltimore & Ohio	51½	54⅛	50¼	51⅛
Do do pref	71¾	74	70¾	71¼
Brooklyn Rap. Tr.	69¾	68⅝	67¾	69⅝
Canadian Pacific				
Canada Southern		49		49½
Ches. & Ohio	28⅝	29⅜	28½	28¾
Chic. Bur. & Quincy	119⅝	121¼	118¾	118⅝
Chicago Gas	98¼	102½	96¾	98
Chic. & N. W.	154	157	153½	153½
Chic. R. I. & Pac	104⅛	106	101	104½
Chic. Mil. & St. P.	116¾	117⅞	116¼	116½
Contin. Tob. com	30¼	31¼	28½	29½
Do do pref	81½	83¼	78¾	80¾
Consolidated Gas NY				184
Colorado Fuel & Iron	39	40½	38	39
Cleve. C. C. & St. L.	58¾	60	58	58
Delaware, Lack W	173	170	171½	171½
Delaware & Hudson	114¼	115		114½
Denver & R. Gde pf			68	68
Duluth S. Shore & A				
Do do pref				
Federal Steel	47½	50¾	45½	46¾
Federal Steel pf. xd.	70¾	71⅞	69½	70¼
General Electric		120¼	120	119¾
Jersey Central	114½	116½		
Lake Erie & Western		80		
Do do pref				
Louisville & Nash	79	77½	73½	76¾
Manhattan Elev.	92½	91¾	90	92⅛
Missouri Pacific	38	39¾	38	37¾
Metropolitan Trac	160¼	170⅝	160	161¼
National Lead Co	24½	24½		
Do do pref				
Nor. Pac. com. new	52¼	52¾	51	51¼
Do do pref	72¾	73⅝		
N. Y. Central & Hud.	129	131	127¼	128
N. Y. Lake Erie & W				
Do do II pref				
Do do I pref	32	32	30¼	30¾
N. Y. Ontario & W	21⅛	22	20½	20⅞
N. Y. Air Brake Co.				
Omaha, com				
Pacific Mail	38¾	39¼	37½	38¼
Pressed Steel, com		53		
Pressed Steel, pref				
Phil. & Read, all pd.	17	17	17	17½
Pullman			183½	182
Southern Ry. com	11⅛	11¾	11½	11½
Do pref	52¾	52¾	51½	52
Southern Pacific	36⅞	36½	34½	36
Tenn. Coal & Iron	80	82⅝	78½	79¾
Texas Pacific		14½	14¼	14
U. S. Leather Co	14⅜	14⅛	12¾	13⅜
Do do pref	72	72	68¼	71
U. S. Rubber Com				
Do pref	100½	101		100½
Union Pacific Com	45¼	47	43¼	44⅞
Do pref	72¼	73⅛	71⅞	73
Wabash				
Do pref	20¾	20⅞	20	20¼
Western Union Tel	84¼	84½	84¼	84½
T. W.				

New-York, 27.—A la fermeture de l'argent sur demande était ferme à 4 et 5 pour cent. Dernier prêt, 4 1-2 pour cent. Meilleur papier de commerce, 6 p.c. Echange sterling, ferme à 4.87 1-4 et 1-2, sur demande et 481 à 481 1-4 à soixante jours. Taux affichés, 482 à 1-2 et 488 1-2; Billets de commerce, 480 à 481. Certificats d'argent 58 1-2 à 59 1-2.

Argent en lingot, 58 5-8.

Dollars mexicains, 47 1-4.

Débentures du gouvernement, faibles.

Londres, 27. — A la fermeture aujourd'hui les consolidés faisaient pour argent 98 13-16; pour compte, 93 13-16. Le C. P. R., 92 1-2; l'Erié, 11 1-8; l'Erié préférentiel, 32 1-2; l'Illinois Central, 112, l'Union Pacific, préférentiel, 74; le St. Paul, common, 119 7-8; le New-York Central, 131 1-2; le Pensylvannie, 66 3-4; Reading, 9 1-4; N. P. préférentiel, 74 3-4; l'Atchison, 19 1-2; Louisville, 79 1-4; Argent en lingot, 25 15-16d. Argent à cinq pour cent.

Le taux d'escompte sur marché ouvert pour billets à courte échéance et à trois mois étaient de 5 7-8 pour cent. G. T. R. 6 1-2.

VALEURS MINIERES

MARCHE ACTIF ET TENDANCE A LA HAUSSE.

Valeurs au pair		Vend.	Ach.
1.00	Payne	1.07	1.03
1.00	War Eagle	2.60	2.51
1.00	Republic	1.06	1.03
1.00	Virtue	57	55
.24	Montreal & London	35	34
1.00	Big Three	10½	9½
1.00	Brandon & Golden Cr	29	24
1.00	California	13	11½
10	Can. Gold Fields Syn.	7½	6
5.00	Cariboo Hydraulic	1.00	......
1.00	Ebening Star	8½	6
.25	Fern	5½	2
1.00	Gold Hills Developing	6	2½
1.00	Iron Colt	......	
1.00	Republic	1.06	1.03
1.00	Knob Hill	82	
1.00	Knob Hill	83	......
1.00	Monte Cristo	7	6
.25	Montreal Gold Fields	7	6
1.00	Noble Five	18	10
.10	Novelty	2½	1
1.00	Old Ironsides	1.02	......
1.00	Virginia	8½	5
1.00	Rambler Cariboo	58	......
1.00	Bullion	50	......
1.00	Decra	18	12
1.00	Morrison	6	4
1.00	Golden Star	35	31
1.00	Slocan Sov	35	32
1.00	Fontenoy	17	......
1.00	Rathmullin	7	1
1.00	Winnipeg	32	22
1.00	Dardanelles	12½	11
1.00	Deer Trial No 2	14	14
1.00	North Star	......	......
1.00	Kenneth	......	......

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

Montreal London.—100 à 34, 250 à 34, 200 à 34, 100 à 34, 1,000 à 34, 500 à 34.

Dear Trail No. 2.—1000 à 14 1-2, 500 à 14 1-2, 500 à 15, 1000 à 15, 500 à 14 1-2, 1000 à 14 1-2, 500 à 14 1-2.

Morrison.—500 à 5 1-2.

Republic.—500 à 105, 200 à 105.

Golden Star.—1000 à 32.

Montreal Gold Fields.—500 à 6 1-2, 100 à 6 1-2.

VENTES DE L'APRES-MIDI.

Knob Hill.—730 à 30.

Republic.—100 à 105, 500 à 105 1-2, 560 à 105 1-2, 500 à 106.

Payne.—275 à 102, 500 è 103 1-2, 500 à 103, 2,000 à 103 1-2, 3,000 à 103 1-2, 1,000 à 103 1-2.

Can. G. F.—2,500 à 6, 1,000 à 6, 500 à 6, 1,000 à 6, 1,000 à 6.

Old Ironsides.—1,500 à 100.

Granby Smelter.—500 à 41.

A ROSSLAND.

Rossland C. A., 27 déc.—Ventes:

Rambler Cariboo.—3,000 à 56.

Ixl.—2,500 à 25.

Giant.—2,000 à 7, 2,000 à 7 1-4, 1,000 à 7.

Rathmullen.—1,000 à 6 3-4, 1,000 à 6 3-4.

Virginia.—500 à 6.

A TORONTO.

Toronto, Ont., déc. 27.—Ventes:

Vananda.—2,000 à 5 1-4.

B. C. G. F.—1,500 à 3.

C. G. F. S.—500 à 6 1-2.

Golden Star.—1,000 à 31 1-2, 1,500 à 31 1-4.

Montreal and London.—500 à 34.

Express.—1,000 à 2.

Fairview Corp.—5,000 à 4 1-4.

Whitebear.—500 à 3 1-4.

Vananda.—5,000 à 5 1-4.

Winnipeg.—2,000 à 28 1-2, 1,500 à 28 1-2.

Goldhills.—500 à 5.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les tableaux ci-dessus pour constater que le ton de la Bourse des mines s'était beaucoup amélioré ce matin. Non-seulement les valeurs étaient en hausse, mais le marché était très animé.

COTONS

New-York, 27.—Les futurs ont clôturé fermes: déc., 7.27; jan., 7.28; fév., 7.34; mars, 7.38; avril, 7.42; mai, 7.46; 7.46; juillet, 7.48; août, 7.45; sept., 7.05; oct., 6.95; nov. 6.90.

MARCHE DE CHICAGO

	Ferm.	Ouv.	Max.	Min.	Clôt.
Blé—					
Déc.	65⅝				66
Mai	69¼	69⅝	69¾	69⅜	69½
Juil.	69⅝	69⅞	70⅛	69⅞	70
Maïs—					
Déc.	30½	30⅜	30⅜	30¼	30¼
Mai	33	33	33	32¾	32¾
Avoines—					
Déc.	22¼				22
Mai	23⅜	23⅜	23⅝	23⅜	23⅝
Lard—					
Déc.	8 85				9 00
Mai	10 02	10 07	10 20	10 07	10 17
Saindoux—					
Déc.	5.27	......	......	......	5.45
Jan.	5.47	5.50	5.65	5.50	5.62
Shorts ribs—					
Déc.	5.20	......	......	......	5.25
Jan.	5.25	5.27	5.35	5.27	5.32

Les recettes du Grand Tronc du 15 au 20 décembre ont été comme suit:

En 1899	$566 307
En 1898	496,238
Augmentation	67,069

Cotations par câble chez L. O. Forget & Cie., courtiers, rue Notre-Dame.

Londres, 27.—Grand Tronc, (premier) 82 3-4, Second. 53; troisième, 20; Pacifique Canadien, 91 3-4; Hudson Bay, £20; Anaconda, £7 1-2.

GRAINS ET PROVISIONS

Le marché au blé est ferme mais inactif

PAS DE CHANGEMENTS DANS LES FARINES

A Londres les grains ont remonté de 1 à 3 points

Mercredi, 27 décembre 1897.

Le commerce local est tranquille et les prix n'ont pas subi de changements.

Le blé du Manitoba est toujours soutenu à 65 cents, Fort William.

Les arrivages à Montréal aujourd'hui, ont été de 2,000 boisseaux.

Les pois sont cotés 57 1-2 cents; l'avoine, 27 1-2 cts.; l'orge, 39 cts.; ouest de Toronto (fret).

Liverpool, 27.—Le blé a ouvert tranquille à 5s 11d, mars et mai, et clôture à 5s 11 3-8d. Peu de demande pour le maïs, qui clôture à 3s 5 5-8d janvier, 3s 5 3-4d février, 3 s 5 7-8d mars et 3s 5 1-2d mai.

Blé du printemps, 6s 1 1-2d, blé roux d'hiver, 5s 9 1-2d, blé No. 1 Cala, 6s 2 1-2d à 6s 3d; maïs, 3s 5 5-8d; pois, 5s 5d; porc, 57s 6d; saindoux, 28s 6d à 29s 6d; suif, 26s à 26s 9d.

Fromage blanc, 57s; fromage coloré, 59s.

Paris, 27.—Clôture: Blé, décembre, 18f 90; juin, 19f 55. Farine, décembre, 18f 65; juin, 25f 50. Le ton du marché est ferme.

MARCHES AMERICAINS.

New-York, 27.—Farines, Arrivages, 22,-485 quarts. Ventes, 3,000 paquets. Marché tranquille mais ferme.

Seigle, soutenu. Bonne qualité, 3.10 à 3.25. Au choix, 3.30 à 3.50.

Blé: Arrivages, 51,800. Ventes, 850,000. On cote janvier 71 7-8; maïs 74 7-8 à 75 5-16; mai, 74 3-4 à 75; juillet, 75 à 1-8; décembre, 72 7-8.

Seigle. No. 2. ouest, 60 1-4 sur bateau. Maïs: Arrivages, 66,300 boisseaux. Avoine: Arrivages, 65,800; marché tranquille.

Farines: Arrivages, 55,678 quarts. Exportations, 32,788 quarts. Ventes, 7,300 paquets. Marché plus soutenu et modérément actif. Patentes d'hiver, 3,55 à 3.75; straight d'hiver, 3.35 à 3.45; extra d'hiver, 2.55 à 2.90, qualités inférieures d'hiver, 255 à 2.40.

Fleur de seigle, ferme. Au choix, 3.30 à 35. Sarrasin, (fleur) 2.10 à 2.50. Gruau, soutenu, jaune ouest, 82.

Blé: arrivages, 68,680 boisseaux. Exportations, 1,865,000.

Blé-d'inde: Arrivages, 291,391 boisseaux. Exportations, 155,519 boisseaux. Ventes, 35,000. Clôture facile avec baisse de 1c. Mai, 38 7-8; déc., 39.

Chicago, 27.—Marché au blé soutenu mais inactif. Clôture: No. 2, déc., 66; mai, 69 1-2 à 5-8; juillet, 70.

Blé-d'inde, No. 2, déc., 30 3-8 à 1-2; mai, 32 3-4.

Avoine No. 2, déc. 22. mai, 23 5-8; blé No. 3 de printemps, 61 1-2 à 64; No. 2 roux, 67 1-2 à 69. Blé d'inde No. 2, 2.30 3-4 à 31; No. 2 jaunes, 31 à 1-4; avoine No. 2, 22 3-4; No. 2 blanche, 25 1-2; No. 3 blanche, 24 1-4 à 34; seigle, No. 2, 53 à 55.

Exportations: Farines, 33,000; Blé, 15,-000; Maïs, 156,000; avoine, 248,000, seigle, 2,000; orge, 50,000.

Détroit, 27.—Clôture: Blé No. 1 blanc au comptant, 70 3-4; No. 2 roux au comptant, et décembre, 70 3-4; mai, 73 7-8.

Minnéapolis, 27.—Blé en magasin, No. 1, nord, décembre, 64 3-4, mai, 66 1-2 à 5-8, juillet, 65; sur voie: No. 1 dur, 67; No. 1 nord, 65 1-2; No. 2 nord, 62 3-4.

Tolède, E.-U.—, 27.—Blé No. 2 au comptant, 69 1-2; mai 73 1-2; Maïs No. 2 mêlé, 31 1-2; No. 2 mêlé, 31 1-2. Avoine No. 2 au comptant, 51.

Buffalo, N.-Y., 27.—Blé de printemps, pas de transactions. Le blé d'hiver est coté au-dessus de ce que les acheteurs veulent donner. No. 2 roux, 71 1-2; No. 1 blanc, 70 1-2; maïs soutenu: No. 3 jaune, 35 1-2; No. 4 jaune, 35, No. 3, 24 3-4 à 35; No. 4 34 1-4 à 1-2.

PROVISIONS

Le marché local aux farines n'a subi aucune variation. Les prix sont les mêmes. Patentes du Manitoba, $3.90 à $4; fortes de boulangers, $3.60 à $3.70; patentes d'Ontario, $3.55 à $3.85; Straight rollers, $3.35 à $3.40 et $1.57 à $1.60 en poches. Son d'Ontario, $15 à $15.50 par lots. Son du Manitoba, $14.50 à $15 en poches. Les arrivages, aujourd'hui, ont été de 1,850 quarts.

Peu de demandes pour les cochons abattus qui restent à $5.50 par 100 lbs. Quelques-uns, récemment tués, atteignent 25c de plus. Les arrivages, aujourd'hui, sont de 317.

Nous cotons: Saindoux composé, 5 3-4; rafiné pur, 6 1-2 à 6 3-4c; le lard en quarts est en demande à $14 et $15. Les jambons se maintiennent à 10 et 11c suivant leurs volumes. Bacon désossé, 11 1-2c. Bacon Wiltshire, 11c. Bacon (green), 7c.

MARCHE AU BETAIL.

Chicago, 27—Arrivages, 17,500 bêtes à cornes. Les taureaux du pays sont en baisse de 10c.

New-York, 27—Aucune transaction importante. Arrivages, 134 bœufs; pas d'expéditions. Demain on doit expédier 850 bêtes à corne, 1,112 brebis et 9,760 quartiers de bœufs.

Buffalo, East, 27—Un seul demi-chargement de bêtes à cornes était en vente aujourd'hui. Les veaux étaient en petite quantité et la demande cependant active.

Moutons et brebis. Offres modérés. 24 chargements dont douze du Canada étaient en vente. Les meilleures bêtes se sont vendues un bon prix. On cotait: Extra et au choix, 600 à 625. Bon, 575 à 600. On a payé pour les moutons du Canada, en moyenne, 600.

PRODUITS DE LA FERME

Le marché aux œufs est ferme avec meilleures demandes à 22 et 23 pour les œufs frais pondus. La production de ceux-ci devient de plus en plus restreinte et le marché est loin d'en être encombré. Les œufs chaulés sont cotés à 16 et 16 1-2c; en entrepôt, 14 à 17c, suivant la qualité. Arrivages, aujourd'hui, 20 caisses.

Les volailles commencent à être en demande comme c'est l'habitude à l'approche du nouvel an. Les dindons et les oies font primes. Nous cotons: Dindons, 9 1-2 à 10c; oies, 6 à 6 1-2c; poulets, 7 à 7 1-2c; canards, 8 à 8 1-2c; vieux volatiles, 4 à 6c.

Le marché au beurre est soutenu et le commerce local est très animé. Le beurre de crêmerie, première qualité, est coté à 21 1-2 et 22 mais les gros trafiquants vont de 21 à 21 1-2. Fait à noter le beurre de qualité inférieure employé d'ordinaire pour la cuisine, est très rare. Il est impossible de suffire aux demandes cette année. L'an dernier le marché en était tout simplement inondé. Les "rolls" sont cotés de 18 à 18 1-2.

Le marché au fromage est purement nominal. On achète la meilleure qualité de l'Ouest à 11 3-4 à 12 c.

NOUVELLES FINANCIERES

Relevé des recettes de la Cie des Tramways pour la semaine qui vient de s'écouler:

		Augmentation.
Lundi	$4876.98	$491.33
Mardi	4526.15	393.65
Mercredi	4635.52	389.64
Jeudi	4823.21	170.42
Vendredi	4960.84	337.32
Samedi	5932.83	293.38
Dimanche	3621.31	283.22
Lundi	4170.78	323.74

New-York, 27— A une réunion des directeurs de la National Board & Paper Company qui a eu lieu aujourd'hui il a été décidé d'augmenter le prixdu carton de 50c. par tonne. Suivant l'un des représentants de cette compagnie, la décision ci-dessus a été adoptée par suite de l'augmentation subite des matériaux de fabrication.

Ottawa, 27—Il y a eu 23 faillites en cette ville durant l'année qui va bientôt prendre fin, contre 37 en 1898.

New-York, 27—Les quantités de grains en entrepôt, ou sur vaisseau samedi dernier, dans cette ville, se répartissaient comme suit:

	Boisseaux.	Augmentation. Boisseaux.
Blé	58,870,000	1,725,000
Maïs	12,361,000	776,000
Avoine	5,473,000	91,000
		Diminution.
Seigle	1,349,000	73,000
Orge	2,642,000	249,000

Boston, Mass., 27— E.C. Hodges & Cie, banquiers et courtiers ont suspendu leurs opérations aujourd'hui. Cette maison était l'une des plus importantes de la ville et faisait partie des Bourses de New-York et de Boston, aussi du Board of Trade de Chicago.

Paris, 27—Le 3 pour cent rentes françaises fait 98 frs 87 1-2 centimes pour compte. Echange sur Londres 25 frs 35 centimes pour chèques.

Berlin, 27—Echange sur Londres, 20 mars, 59 pfgs pour chèques.

LA MINE REPUBLIC

On a paru craindre en certains lieux que la mine Republic suspende le paiement de ses dividendes.

Pendant que l'on construira le moulin de 200 tonnes, on a fait des arrangements pour expédier le minerai riche au haut fourneau de Trail, de sorte que les actionnaires n'ont pas lieu de redouter pour les dividendes, qui seront payés régulièrement tous les mois, à 1 pour cent. Quand même le transport et le traitement du minerai coûterait $38.50 par tonne, la mine réaliserait de gros profits, et le coût actuel est maintenant réduit à $14.50 par tonne, de sorte que la mine possède une immense quantité de minerai qu'elle peut faire réduire avec des profits très considérables.

On évalue à $2,000,000 le minerai en vue, à ce moment, dans la Republic, et ,a perspective s'améliore encore tous les jours, à mesure que les travaux atteignent une plus grande profondeur.

LE NICKEL AU CANADA

On se préoccupe en France de la production des mines de nickel du Canada, les seules au monde qui fassent une concurrence sérieuse aux mines de notre colonie de la Nouvelle-Calédonie, dit le "Bulletin de la Chambre de Commerce Frgnçaise de Montréal."

Les mines canadiennes sont situées dans la partie ouest de la province d'Ontario, autour de la ville de Sudbury. Comme il n'y a pas d'usine d'affinage au Canada, tout le minerai est exporté aux Etats-Unis.

D'après les tableaux du commerce et de la navigation publiés par le gouvernement canadien, le Canada a exporté depuis 1891 les quantités suivantes :

	Livres	Valeur
1891	5,352,043	$240,499
1892	15,233,028	617,639
1893	8,924,000	427,557
1894	8,411,276	208,799
1895	8,042,586	599,568
1896	6,996,540	486,651
1897	7,527,472	498,515
1898	14,960,996	970,531

LE KNOB HILL

Dans la mine Knob Hill, on est à creuser au niveau de 100 pieds et des deux côtés du puits d'aérage. La mine est, dit-on, d'une richesse merveilleuse. Les tunnels, les galeries, le puits d'aérage, etc., d'une étendue totale de 2,000 pieds environ, sont entièrement percés dans du minerai propre à être expédié. C'est peut-être le plus vaste gisement du monde.

MINERAI

Rossland, 27 — Quantités de minerai expédiés par chaque mine la semaine dernière et depuis le commencement de l'année :

	Semaine	Année
Le Roi	2,272	93,249
War Eagle	1,440	63,968
Iron Mask	120	5,406
Evening Star	......	1,088
Deer Park	......	18
Centre Star	980	16,045
Columbia Kootenay	111	......
Virginia	......	100
Mountain Trail	......	20
I. X. L.	25	100
Coxey	......	20
Monte Cristo	100	360
Giant	75	75
	4,932	180,650

LA MINE MIKADO

La production de la mine Mikado, pendant le mois de novembre, a été évaluée à $11,-590.

Berlin, 27 — Dans les cercles financiers allemands on considère comme défavorable le rapport du Reichsbank publié aujourd'hui et accusant une diminution de 71,000,000 de marcs dans l'encaisse et une augmentation de 34,000,000 de marcs de billets en circulation et de 241,000,000 d'escompte, le tout comparé à l'état financier de l'an dernier.

NOUVELLES MARITIMES

Le steamer Albanian est parti d'Anvers hier, pour Portland.

Le Sarmatian est parti, mardi matin, de Glasgow, pour New-York.

Le Californian de Portland est arrivé à Liverpool, lundi.

Le Numidian de Portland est arrivé à Liverpool à 3 heures a.m., le 25.

L'Assyrian de Portland est arrivé à 'Anvers le 26.

Le Norwegian de Boston est arrivé à Glasgow lundi dernier et a déchargé aussitôt sa cargaison.

Le steamer Almerian, de la ligne Leyland, est arrivé à Portland lundi, venant d'Anvers.

ARRIVEE ET DEPART DES NAVIRES.

Gibraltar, 25 — Arrivé, Kaiser Wilhelm II., New-York.

Anvers, 24 — Arrivé, Friesland, New-York.

New-York, 26 — Arrivés, Menominee, Londres ; Kensington, Anvers.

Liverpool, 23 — Arrivés, Strathavon.

St-Jean, 26 — Lake Huron, St-Jean ; Californian, Portland.

Hambourg, 26 — Arrivé, Mayflower, Montréal.

Glasgow, 25 — Arrivé, Keemun, Portland.

Bristol, 26 — Arrivé, Ashanti, Portland.

Halifax N. E., 26 — Arrivés, Silvia, New-York. Parti : Silvia; St-Jean, Terreneuve ; Halifax, St-Jean ; Montrose, St-Jean.

New-York, 27 — Arrivé, Anchonia de Glasgow.

Halifax, 27 — Arrivé le steamer Usk, parti, le Manchester, St-Jean.

L'ENQUETE

Relative aux réparations des abattoirs de l'Est

TEMOIGNAGE DE M. ROY

Réunion du comité des marchés hier matin. Présents : les échevins Lareau, Gagnon, Roy Wilson, Turner, Gallery ; l'échevin Jacques occupant le fauteuil.

MM.D. Hatton & Co., produisent une requête pour se plaindre de ce que les marchands de gros n'ont pas le droit de vendre moins de 400 lbs. de poissons à la fois, bien qu'ils paient une licence de $50, tout comme les marchands de détail.

L'échevin Marsolais, se trouve présent pour appuyer cette requête.

L'échevin Lareau est d'avis qu'il faudrait amender le réglement, qui est de nature à entraver le commerce.

La discussion à ce sujet est remise à plus tard, vu son exceptionnelle gravité.

On continue ensuite l'enquête au sujet des travaux faits au marché des abattoirs de l'Est. Voici le questionnaire qui a été posé.

C'est M. Roy qui est interrogé. M. Roy est le locataire de la ville, quant aux marchés à animaux. Voici.

Questionné par l'échevin Gagnon — Je me suis aperçu qu'il y avait des poteaux de 3 par 6 au lieu de 6 par 6. Il y a encore la question du pontage pour le hangar des cochons ? Avez-vous vu à tout cela ?

R. — Oui.

Q. — Avez-vous soumissionné vous-même pour faire ces ouvrages !

R. — Oui.

Q, — Pouvez-vous dire sur quel plan ?

R. — Sur le plan exhibit "A".

Q. — Voulez-vous dire quels sont les plans et spécifications fournis pour soumissionner ?

R. — C'est sur le plan fourni ici, exhibit "A".

Q. — Vous a-t-on fourni les quantités ?

R. — Non.

Q. — Donnez la manière dont vous avez procédé pour prendre les quantités des dits ouvrages pour baser votre soumission ?

R. — J'ai pris mon architecte; nous avons mesuré le terrain. Après que j'eus fait mon projet de plan et avoir ramassé tout mon bois, j'ai fait un montant que j'ai montré à M. Lacroix, pour faire ma soumission, pour savoir si je m'étais trompé. Ce même soir, on ne s'accorda pas avec M. Lacroix. Il trouvait que ça coûtait plus cher que nous avions trouvé. Le surintendant est venu avec M. Lacroix.

Les échevins Lareau et Jacques, étaient présents, je crois, et j'ai dit que je ne pouvais pas soumissionner parce que c'était trop cher. Deux jours après je suis venu, ici, au bureau de M. Lacroix, avec MM. Jacques et Lareau. Après avoir examiné tous les plans on m'a fait comprendre que c'était un marché à moutons. M. Lacroix a fait ses calculs et est arrivé avec $25 de plus que ma soumission."

Q. — Vous avez donné votre prix à M. Lacroix avant de remettre votre soumission ?

R. — Je pense que je n'ai pas dit le montant de ma soumission. J'ai dit seulement qu'il y avait une différence de $25 et que ça prendrait $42,000.

Q. — Avez-vous montré à M. Lacroix les mesures que vous avez prises sur le terrain ?

R. — Je n'ai jamais rien refusé.

Q. — Lorsque vous avez pris vos mesures, avez-vous pris connaissance des clôtures et poutres ?

R. — Oui.

Q. — Avez-vous eu connaissance des différends entre MM. Thibault et Lacroix, avant et après la construction ?

R. — Non.

Q. — M. Lacroix vous a-t-il demandé si l'ouvrage était fait suivant devis.

R. — Oui, et j'ai répondu oui.

Q. — Si le contrat vous eut été donné vous auriez fait une clôture des portes et des poteaux ?

R.— Oui.

Q. — Avez-vous jamais vu les quantités etc.

R. — M. Lacroix me les a montrées.

M. Roy demande si on a reçu un avis de siéger pour longtemps, parce qu'il veut s'en aller. Il veut partir et plusieurs membres sontdans le même cas. Celuai qui n'a pas d'affaires peut disposer de son temps. M. Roy ne demande pas l'ajournement à la semaine prochaine, mais à un jour quelconque de cette semaine.

L'enquête est inutile, dit-il, parce qu'on ne pose pas les questions voulues. On perd du temps pour rien et il n'y a rien de sérieux, dit-il. On ne doit pas passer par Québec pour venir à Montréal.

Le président dit qu'il ne convoquera pas d'assemblée, cette semaine, à cause des nombreuses assemblées qu'il y a déjà de convoquées.

SEVERITE DU FROID

Berlin, 27 déc.—La sévérité du froid par toute l'Allemagne a été telle, que les communications entre Scherrebek et l'ile de Roen se font exclusivement maintenant sur un bras gelé de la mer du Nord, ce qui n'est pas arrivé depuis 20 ans.

LE RAPATRIEMENT

Madrid, 27 déc.—Le premier ministre, Senor Silvela, a annoncé officiellement au conseil du cabinet que M. Stown, ministre des Etats-Unis, lui avait donné l'assurance que le gouvernement américain, ferait le rapatriement des familles des prisonniers espagnols aux Philippines.

UN ACTEUR MONTREALAIS

La semaine prochaine à l'Académie de Musique, le public montréalais aura le plaisir d'aller applaudir un montréalais dans la personne de M. E. P. Sullivan, qui remplira le principal rôle dans la pièce intitulée "Heart of Oak".

M. Sullivan est parti de Montréal depuis 25 ans et n'est pas venu ici depuis. Il a fait ses débuts au Théâtre Royal, qui, dans le temps, était le seul lieu d'amusements de la ville et le rendez-vous de l'élite des sociétés canadiennes-françaises et anglaises. Durant son séjour à Montréal, M. Sullivan sera l'hôte de son frère, le lieutenant de police, du poste No 9, rue Coursol.

SUR UN TROTTOIR GLISSANT

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelé hier après-midi, sur la rue Berri, près de la rue Ontario, pour recueillir un vieillard de 60 ans du nom de Henri Godon qui demeure au No 8 rue Bonsecours. Le pauvre malheureux s'est fracturé le genou en tombant sur le trottoir glissant.

AU PALAIS DE JUSTICE

L'hon. juge Archibald rendra jugement, demain, à 10 heures, dans la chambre No 10, dans les causes de :

J. S. Brown et al. vs George James Crowd et al.

Nazaire Beauchamp vs Arthur Patenaude.

L'hon. juge Loranger rendra jugement, demain matin, dans la cause de Mullins vs Lalonde.

JUGEMENTS.

Hon. juge Pagnuelo :

The Trust & Loan Co. of Canada vs J. A. Desjardins, jugement par défaut pour $812.50 montant d'une obligation.

Walter Kavanagh vs Dame Marie Quinn et vir, jugement permettant aux défendeurs de produire un plaidoyer, en payant les frais encourus par leur défaut.

George B. Burland vs J. Morrison, délibéré rayé. Le demandeur avait inscrit pour jugement une saisie-gagerie en expulsion.

J. H. Migneron vs Antoine Yon et Antoine Yon opposant pour jugement et le demandeur contestant. Jugement rejetant la motion de l'opposant demandant la permission de produire l'opposition, attendu qu'il n'y a pas lieu à un second jugement, la chose étant déjà réglée.

Norman W. Trenholme vs The Montral Reserve Fund Life Association, délibéré rayé.

Hon. juge Mathieu :

F. Scott, es-qual. vs M. Guerin et le demandeur, requérant. Le 22 novembre 1898, le demandeur a obtenu un bref de bonis et terris enjoignant au shérif de saisir et vendre les immeubles du défendeur. Le 17 février 1899, jour fixé pour la vente des dits immeubles, le demandeur accepta $1319.27 en accompte sur la dette et les frais et ordonna au shérif de suspendre la vente. Le bref n'étant pas encore satisfait par le défaut du défendeur de payer la balance de la dette et des frais, sur requête du demandeur la cour ordonne au shérif de procéder à la vente des immeubles saisis en suivant les formalités requises.

Antoine P. Lalonde vs Grand Trunk Railway Co. La motion de la défenderesse est accordée et il est ordonné au demandeur d'indiquer sous quatre jours de cette date en quoi consistent les dommages par lui soufferts jusqu'ici et qu'il dit s'élever à la somme de $199, dépens suivant le sort du procès.

Pabst Brewing Co, vs L. J. Warnecky et al et E. G. Wiggett, T.S., jugement d'après la déclaration du tiers-saisi, leur accordant 15 jours pour payer la somme de $72.50.

Dame Rosanna Burns vs Fiavien Barbeau, jugement accordant la séparation de corps, par défaut du défendeur de plaider et la preuve ayant justifié la déclaration.

Hon. juge Archibald :

A. Nordheimer et al vs H. W. Reyner, action renvoyée avec frais. Le demandeur réclamait $137.72 du défendeur pour marchandises vendues. Le défendeur a établi que les effets n'avaient pas été achetés pour lui personnellement, mais pour une société incorporée "The Handel and Hayden Society" et ce à la connaissance du demandeur.

Hon. juge Curran :

A. C. Mallette vs E. R. Vianey.

F. X. St-Charles vs E. R. Vianey.

E. Roumillac vs E. R. Vianey.

Dans ces trois causes, il s'agit de capias ad respondendum, au moyen desquels on détient le défendeur en prison sous l'accusation d'avoir caché et soustrait ses biens et d'avoir quitté les provinces de Québec et d'Ontario, pour aller s'établir aux Etats-Unis d'Amérique et ce dans l'intention de frauder ses créanciers. De plus, comme de fraude, les demandeurs en ces trois causes ont reçu du défendeur Vianey des chèques en paiement de leurs créances, chèques qui n'ont pas été honorés et acceptés. Le défendeur Vianey tenait hôtel en la cité de Québec. Dans la requête pour faire capias il allègue qu'il n'a pas quitté le pays avec l'intention de frauder ses créanciers en général et les demandeurs en ces trois capias en particulier, qu'il est revenu au pays ouvertement avec l'intention de s'y fixer. L'hon. juge considérant que la déclaration des trois capias a été prouvée, considérant que Vianey a voulu frauder ses créanciers, que son intention n'est pas de se fixer au pays, à preuve qu'il s'est enregistré sous un faux nom, celui de Elias, à l'hôtel Richelieu, à Montréal, renvoie les requêtes du défendeur et maintient les capias.

Protonotaire :

Samuel M. Luke et al vs L. O. Demers, jugement par défaut pour $100, montant d'un billet.

Melle Mathilda B. Brown vs John F. Mackie, jugement pour $6237.06 par défaut, montant d'une obligation.

TABLETTES DES FAILLITES.

A la demande de P. P. Martin, Louis Desjardins a consenti à déposer son bilan. M. Pierre Paul Martin a été nommé gardien provisoire.

BANQUET DE FRANCS-MAÇONS

Les membres de la loge maçonnique "Zetland", ont célébré, hier soir, la fête de la St Jean, à l'hôtel de la Place Viger, par un grand banquet.

Un brigand italien.

Les journaux de Rome rapportent ce qui suit: Encore un brigand qui donne du fil à retordre aux autorités italiennes.

Il y a cinq ans, devant les assises de Reggio de Calabre, un certain Giuseppe Musolino fut, pour tentative d'assassinat, condamné à vingt-deux ans de réclusion. Enfermé dans la prison de Gerace, Musolino parvint à s'enfuir en pratiquant un trou dans le mur de sa cellule.

Il paraît que ses parents ayant appris qu'il se trouvait en liberté lui envoyèrent de l'argent par un émissaire afin qu'il pût s'expatrier. Mais le bandit refusa le secours en disant: "Je veux d'abord me venger; après je partirai pour l'Amérique."

On lui attribue une douzaine de méfaits, tous plus féroces les uns que les autres, sans compter les attaques à main armée. Ayant su un jour qu'un carabinier était chargé de l'arrêter, il alla à la maison de campagne où se trouvait celui-ci et lui demanda l'hospitalité. Au moment de se coucher, le bandit lui planta son poignard dans le cœur en présence des cinq paysans terrifiés.

Se croyant espionné par un certain Stefano Zirilli, il l'étendit raide mort d'une balle au front.

Une autre fois, sur une route en pleine campagne, il vit venir de loin un garde municipal qui, lors de son arrestation, avait prêté mainforte aux carabiniers cherchant à le ligoter. S'embusquant, il lui déchargea son fusil dans les jambes, puis il l'acheva à coups de poignard.

Musolino avait été accusé de tentative d'homicide par un nommé Vincenzo Zoccoli, un riche paysan de Santo-Stefano. Un beau matin, la maison de Zoccoli sautait par suite d'une explosion de dynamite. Heureusement les habitants ne s'y trouvaient pas et il n'y eut pas de victimes.

Quelques particuliers de Gerace, qui furent témoins à charge dans son procès, vivent dans des transes continuelles.

Deux maires, dans ces mêmes conditions ont chacun quitté leur pays.

Actuellement, un conseiller de la cour d'appel de Catanzaro, M. Nazzara, se trouve en mission à Cosenza, où il préside la cour d'assises. Or, M. Nazzara faisait partie, il y a cinq ans, de la cour de Reggio, devant laquelle se déroulèrent les débats de l'affaire Musolino. D'après les bruits qui courent, le bandit aurait proféré des menaces contre ce magistrat, de sorte que celui-ci, partout où il va, est constamment flanqué de deux carabiniers.

Jusqu'ici, bien qu'une prime de 6,000 francs ait été promise pour sa capture, la force armée a été impuissante à arrêter ce terrible malfaiteur.

Une curieuse réclame de dentiste en 1802. La voici dans toute sa saveur :

"Le citoyen Thierry, officier de santé, élève et successeur de feu M. Brocard, célèbre chirurgien-dentiste de son temps, nouvellement arrivé à Paris, après avoir parcouru pendant dix-huit ans divers départements de la république, offre ses services et ses talents au public, dont il espère mériter la confiance.

"Les personnes jalouses de conserver leurs dents en bon état, "comme celles qui sont affligés de cors aux pieds", peuvent s'adresser au citoyen Thierry, soit au mois, soit à l'année, le tout à un prix raisonnable."

MARQUE DU FER À CHEVAL



TABAC À FUMER

QUALITE SUPERIEURE

5 CENTS LE PAQUET



H. JOHNSON

Importateur et Exportateur de Fourrures et de Peaux Crues. Paye le plus haut prix du marché. On demande des consignations. Express payé.

494, RUE ST-PAUL, Montréal.

N.B.—Aussi les plus hauts prix payés pour la CIRE D'ABEILLES et le GIN-SENG.

"LE MEDICAL HALL"

ORIGINAL

Belfast Ginger Ale

PEUT ÊTRE RECONNU PAR L'ÉTIQUETTE BLEUE PORTANT LE NOM DU FABRICANT

KENNETH, CAMPBELL & CIE., 81—RUE ST-URBAIN—81

PROPRIETES A VENDRE

PLACEMENTS DE 10, 11 ET 12 0[0

Maison de quatre étages rue St-Dominique, près de la rue Roy, chance unique, six logements en parfait ordre.

Prix $2,500.00. Revenu 12 0[0

Magnifique cottage tout neuf, rue Huntley, quartier St-Denis, valeur réelle $2000.00. On vendra pour $1500.00 immédiatement.

Maison rue Sanguinet, près de la rue Roy, un bargain exceptionnel, deux logements en parfait ordre.

Prix $2,000.00. Revenu 12 0[0

Maisons a louer..

..UNE SPÉCIALITÉ.

J. A. BISSON & Cie., Comptables,

1658 rue Ste-Catherine.

9—1 an.

La Cie d'Assurance Victoria-Montreal

183, RUE ST-JACQUES

A. McTAVISH WATT,

AGENT SPECIAL.

Téléphone Main 3059.

Toute affaire qui me sera confiée recevra une attention prompte et soignée. eod-1a

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le QUATRIÈME jour du mois de JANVIER prochain (1900), à dix heures de l'avant-midi, il sera procédé, par suite d'inventaire, sous la direction du notaire soussigné, à la vente et enchère publique de tous les articles de commerce et effets mobiliers dépendant de la succession de feue Dame Marie Elmina Basinais, épouse de Joseph Gravel, en son vivant marchande publique, des cité et district de Montréal, sous les nom et raison de "Joseph Gravel & Cie."

Cette vente aura lieu à la place d'affaires et au domicile de la dite défunte, situés aux Nos. 237 & 235 rue Ste-Catherine, en la dite cité de Montréal.

Conditions—argent comptant.

Montréal, 26 décembre 1899.

9-1 C. F. P. RENAUD, N.P.

AVIS.

Avis est par le présent donné que l'honorable Sir William H. Hingston, M.D., K.C. M. G., sénateur; Francis B. McNamee, entrepreneur; Charles F. Smith, marchand; l'honorable James O'Brien, sénateur; l'honorable James J. Guerin, M.D., membre du cabinet provincial; l'honorable J. D. Rolland, conseiller législatif; Henry J. Kavanagh, avocat, conseil de la Reine; F. J. Hackett, médecin; Edward J. C. Kennedy, médecin; Allan R. Macdonnell, entrepreneur de chemin de fer; Patrick Wright, marchand; Hormisdas Laporte, marchand; Thomas Harling, agent de vaisseaux à vapeur; R. Wilson Smith, agent financier; Robert Bickerdike, M. A. L., agent maritime; John Foley, manufacturier; P. S. Doyle, marchand; Thomas Kinsella, marchand; Terence F. Moore, marchand; Thomas Rodgers, entrepreneur et John Connor, manufacturier, tous de la Cité de Montréal, formant avec autres personnes, depuis un certain temps, l'Association connue sous le nom de "The Catholic Sailor's Club", pour le bénéfice et le bien-être des marins temporairement dans le hâvre de Montréal, et dans le but de fournir aux dits marins un endroit de refuge convenable, et pour objets semblables, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte afin de les incorporer sous le même nom et dans les mêmes buts susdits, et pour donner à la corporation proposée le pouvoir de ester en justice, faire des contrats, acquérir des meubles et immeubles, faire et amender des règlements, et en général tous tels pouvoirs qui peuvent être nécessaires ou utiles pour atteindre les objets et les fins de la dite corporation.

JUDAH, BRANCHAUD & KAVANAGH, Procureurs des requérants.

Montréal, 20 décembre 1899. 9—1m

AVIS

Avis est, par les présentes donné, que la Ville de St. Louis s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un bill, à l'effet d'amender sa charte, concernant:

1. Le nom de la Ville.
2. La qualification des conseillers.
3. Le traitement des membres du conseil.
4. Les sessions du conseil.
5. Les pouvoirs du Maire.
6. Les expropriations.
7. L'annexion du No. 641 du cadastre, pour fins municipales et scolaires.
8. La prescription des taxes pour égout.
9. La votation sur règlement d'emprunt.
10. La municipalité scolaire.
11. Les impositions sur les charretiers et commerçants étrangers.
12. La confection des rôles de perception générale et spéciale.
13. Les pouvoirs et devoirs des constables.
14. La décence et les bonnes mœurs.
15. L'empierrement des rues et ruelles.
16. Le drainage et l'épuration.
17. La cession de partie de la rue Hutchinson.
18. La réglementation des hôtels, restaurants, buvettes et lieu d'entretien public.
19. L'observation du dimanche.
20. La paix, la santé publique et les nuisances.
21. Les rues, ruelles et voies publiques.
22. La délimitation des bâtisses.
23. Les amendes ou pénalités.
24. L'imposition de taxes sur les terrains et bâtisses servant aux expositions.
26. La réglementation et le contrôle de l'exercice par une personne, société ou compagnie de quelque franchises ou privilèges, dans les rues ou places publiques.
26. Les poursuites pour pénalité.
27. La protection des animaux.
28. La jurisdiction du recorder.
29. L'application de la loi de conciliation.
30. Les droits de la Ville dans les rues ouvertes au public depuis au-delà de 10 ans.
31. Les pouvoirs d'emprunt sur billets.
32. Le nombre de quartiers et la représentation.
33. Les avis municipaux.

BISAILLON & BROSSARD, Procureurs de la Ville de St. Louis.

Montréal, 13 décembre 1899.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

A VENDRE—UN COMMERCE PAYANT, AUSSI plusieurs cents livres de doublure farmer-satin, satinisse et coton rouge, en coupons; bon marché. 37B, rue St-Antoine. 9-4

A VENDRE—1500 LBS. DE DOUBLURE EN COUPONS noir et couleur, bon marché. 37B rue St-Antoine. 7

A VENDRE—DEUX ROBES DE BUFFALO; les peaux sont en bonne condition. S'adresser au No. 4110, Ste-Catherine, en ville.

A VENDRE—CHIEN YORKSHIRE TERRIER, âgé d'un an, au No. 49, avenue Walker, St-Henri.

A VENDRE—HABITS D'HIVER ET PALETOTS, à grande réduction. Vu la douce température, nous avons trop de marchandises en main. Blumenthal, 677 rue Craig, à deux portes de la rue Bleury. 9

A VENDRE—UN PIANO CARRE, ROSEWOOD, en bon état. Conditions faciles. S'adresser au No. 180 rue Drolet. 9

A VENDRE — QUELQUES PETITS COQS, nous de Minorque, barrés couleur or, et Wyandottes blancs. Exposés G. H. Muir, Côte St-Laurent, ou à Bougie, P.Q. 9

A VENDRE—CHATS DE PERSE, EPANIEULS le roi Charles, lapins chamarrés, pigeons jaunes à queue d'éventail, un couple de jeunes lapins couleur argent. 1174 rue St-Denis. 9

A VENDRE—POUR LES MEDECINS ET CHIRURGIENS. Des os, des instruments et des livres; chaises d'opération et médicaments contenus dans des bouteilles scellées; aussi un piano et une peinture à l'huile. S'adresser au No. 2792, rue Ste-Catherine. 9

A VENDRE—A MOITIE PRIX, CARTES DE Noel, joujoux, marchandise de fourrure et de cuir, tapis de table de 1 verge, 25 cents; coupons de tapis de table, 2.2½, 3 verges, mouchoirs de soie, 10 cents et plus; toile du pays. Bazar général de Rowell, 3 rue Cypress, en face de la salle Windsor. 9

A VENDRE—DEUX GRANDES COUVERTURES musc pour voitures d'hiver. S'adresser à la Reliance Cigar Factory, 5 et 7 rue de Bresolles. 9

A VENDRE — PLUSIEURS POULIES, DRISSES, roues de camions, petits perforateurs et ciseaux, grande fournaise à eau chaude et quelques millions de pieds de tube de seconde main, avec accessoires. 15 rue Basin. 9

A VENDRE — PETITS CHIENS FOX TERRIERS, au No. 1097 rue Dorchester. S'adresser au cocher de la maison, entre dix heures et six. 9

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

A VENDRE PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, ENTRE autres, quelques-unes à $1,600 chaque. Condition facile. S'adresser à Georges Meunier, No 192, rue Rivard. 9-6

A VENDRE—BEAU BLOC EN BRIQUE SOLIDE, Nos 413 à 417, rue Grand Tronc, situé sur le Square, à bon marché et conditions faciles. S'adresser immédiatement 432 Plessis. 10-7

A VENDRE—A COTÉ DE LA RÉSIDENCE DU principal Kneeland, 286 rue Charlevoix, près de la rue Wellington, deux ou trois lots d'environ 60 pieds de face sur 82 de profondeur; comptant ou par versements — un des meilleurs sites de la Pointe St-Charles. Au cas où l'on ne voudrait pas acheter ces lots, on pourrait obtenir d'y construire à des conditions généreuses, en soumettant les plans avant le 15 janvier.

CHEVAUX, VOITURES, ETC.

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de dix sous par insertion.

A VENDRE — DEUX SUPERBES CHEVAUX bai, pour voiture légère, 16 mains de hauteur, âgés de 5 et 6 ans, parfaitement habitués à la ville. Garantis sains. J. W. Foster & Cie, 597 rue St-Paul.

ÉLÈVES DEMANDÉS

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

ON DEMANDE — DES ÉLÈVES. LEÇONS DE français, $2.00 par mois. Monsieur Beaudry, gradué de l'École Normale, 701 rue St-Denis.

DEMANDE-LE BUSINESS COLLEGE DE Thompson, 239 rue St-Jacques, ouvrira mercredi, 3 janvier. Cours complets d'affaires, et de sténographie. Département de télégraphie complet. La meilleure école du genre.

ELEVES DEMANDES—STENOGRAPHIE DANS les deux langues, français, anglais, latin, arithmétique, correspondance, tenue des livres. Bas prix. 169 avenue de l'Hôtel de Ville. 9

ON DEMANDE—LES CLASSIQUES FRANÇAIS, Allemands et Espagnols, enseignés par un gradué d'Oxford, Angleterre. Conditions faciles. S'adresser No. 96, rue Cathédrale.

ON DEMANDE—DES ELEVES POUR LA STEnographie et la clavigraphie; bonne instruction donnée, progrès garanti. S'adresser No. 15, rue Belmont.

CHAMBRES DEMANDÉES.

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

FEMME—ON TROUVERA UNE BONNE FEMme de journée, pour lavage en dehors et en dedans et garde-malade, 25 rue Sainte-Geneviève. 9

FORGERON—UN BON FORGERON DESIRE SE placer dans la ville ou en dehors. S'adresser 184 Bleury. 9

JEUNE HOMME. — UN JEUNE HOMME DEmande une chambre et pension dans une famille privée. Ecrire P., 1419 " Le Journal." 9

EMPLOI DEMANDÉ

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion

COMMIS-VOYAGEUR—UN VOYAGEUR D'EXpérience dans n'importe quelle ligne, connaissant toute la province de Québec, Ontario, demande situation. Adresser à boîte 43, Saint-Eustache.

EMPLOIS DISPONIBLES

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de dix sous par insertion.

ON DEMANDE—UN MENUISIER DE PREmière classe à la Canadian Composing Co., No. 587 rue Beaudry. 10.

ON DEMANDE CINQ OU SIX TRICOTTEUSES. S'adresser à "The Massey Knitting Co.," 1623 rue Notre-Dame, (en haut). 9-4

ON DEMANDE—DES OPERATEURS D'EXPErience sur les machines à coudre Wheeler, Wilson et Singer. S'adresser à John P. Black & Cie., No. 361, rue St-Jacques.

BONNE — ON DEMANDE UNE PERSONNE, femme ou jeune fille, pour prendre soin d'un bébé. Références exigées. Madame F. Sicotte, au No. 279 rue Saint-Hubert.

ACHATS DIVERS

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

ON DEMANDE—UN PARDESSUS EN CHAT sauvage pour homme, mesurant de 38 à 40 pces à la poitrine. S'adresser en spécifiant le prix demandé, au No 413B rue St-Antoine.

ON DEMANDE A ACHETER UN CHICKERING un Steinway, un Knabe, ou un autre piano droit de bonne marque, presque neuf, au plus bas prix, payable comptant. S'adresser Y., 1998, bureaux du Star. 9

ON DEMANDE A ACHETER, TOUS LES jours, 25 gallons de lait. S'adresser à T. 1889, bureaux du Star. 9

ON DEMANDE—UN "BERLOT" CANADIEN A quatre places, en échange d'un joli traîneau (sleigh) phaéton. S'adresser à B. Ledoux & Cie., 93 rue Osborne.

PERSONNEL

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE qu'on s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour faire ratifier, confirmer et amender la charte de la Dominion Abattoir and Stock Yards Company; pour faire changer le nom de la dite compagnie; pour faire augmenter ses pouvoirs quant à ce qui regarde le pouvoir de posséder des immeubles, stocks, obligations et autrement. Hall, Cross, Brown, Sharp & Cook, procureurs des requérants. Montréal, 11 décembre 1899. 9

PERSONNEL — CABARETS EN ARGENT, plats à bonbons, plats d'entrées en quantité. Nouveaux genres. Cochenthaler, bijoutier, en diamant. 9

PERSONNEL—Mme Brossard, qui s'est fracturée un bras, le 10 décembre, rue Lacroix, demande les noms des dames qui l'ont secourue. Prière d'adresser 7 Lacroix. 9

S. G. MGR JOSEPH-SIMON-HERMANN BRUNAULT

Sacré évêque de Tubuna et coadjuteur de Nicolet

TEXTE DE L'ALLOCUTION DE S. G. MGR DECELLES

Adresse présentée au titulaire par les citoyens de la ville de Nicolet—Cérémonies grandioses à la Cathédrale

Nicolet, 27.—Hier matin, a eu lieu, à Nicolet, la consécration solennelle de Sa Grandeur Monseigneur Joseph Simon Hermann Brunault, évêque titulaire de Tubuna et coadjuteur de Sa Grandeur Monseigneur Gravel, évêque de Nicolet.

L'évêque consécrateur était S. G. Mgr Bégin et les évêques assistants NN. SS. Larocque, de Sherbrooke et Cloutier, des Trois-Rivières.

Officiants, grand cérémoniaire, assistants, thuriféraire, diacre d'honneur, porte-croix : les RR. MM. Laflamme et Arsenault, de Québec, Colin, Supérieur de MM. de St-Sulpice et Douville, Supérieur du séminaire de Nicolet. Le chanoine Béland, les curés Tessier, Omer Melançon, O. Papillon, MM. Rainville, confrère de l'Elu, Milot, Lefèvre et Paquin. Parmi les chanoines de Mgr Brunault: les abbés C. E. Brunault, son frère et Bouret, son ancien condisciple.

Evêques présents à la cérémonie : NN. SS. Duhamel, archevêque d'Ottawa, Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Gauthier, archevêque de Kingston, Blais, évêque de Rimouski, Beaven, évêque de Springfield, Emard, évêque de Valleyfield, Decelles, évêque de St-Hyacinthe.

S. G. Mgr. Gravel, évêque de Nicolet, occupait une place d'honneur, vis-à-vis le trône de l'évêque consécrateur et était assisté des Révérends Messieurs Beaudry, supérieur du collège de Joliette, et Proulx, du séminaire de Nicolet.

Prêtres présents : Mgr Routhier, d'Ottawa ; Mgr Racicot, de Montréal ; Mgr Suzor, de Nicolet ; R. P. Martin, O.M.I., représentant de Mgr Langevin ; Mgr Gélinas et L. H. Lavallée, curé de Nicolet ; M. l'abbé Baril, vicaire général des Trois-Rivières ; M. l'abbé McAuley, V.G., de Coaticooke ; M. H. Alexandre, de Nicolet ; Lachance, Lefebvre, supérieur du séminaire de Sherbrooke ; Lemieux, supérieur du collège de Ste-Marie de Monoir; Dumesnil, supérieur du collège de St-Hyacinthe ; Rouleau, principal de l'Ecole Normale de Québec ; Beaudry, supérieur du collège de Joliette ; R. P. Adam, provincial des Dominicains ; R. P. Jodoin, supérieur des Oblats ; R. P. Gladu, O.M.I. ; T. R. P. abbé d'Oka, RR. PP. Filiatrault, Bellemare et Proulx, S.J. ; RR. PP. Belmare et Couet, Dominicains ; Ouellette, supérieur du séminaire de St-Hyacinthe ; O'Donnell, de St-Hyacinthe ; MM. Colin, Perrin et Lajoie, P.S.S. Montréal ; Beauregard, de Knowlton ; M. Larocque, de Sherbrooke ; Bouvier et Cormier, de Acton Vale ; Frères directeurs des collèges et noviciats d'Arthabaskaville.

Goudreau, de St-Sébastien ; Bernier, de Beaumont ; Leduc, de Roxton ; Richard, de St-Hyacinthe ; Mgr Laflamme, de Québec ; M. Larue et Dussault, des Trois-Rivières ; Casault, de St-Casimir, Courtemanche, de St-Roch ; Gill, de Granby ; Cardin de Pike River ; Primeau, de Boucherville ; Desaulniers, de Bridgeport, Conn. ; Lahaye, d'Arthabaska ; Genest, des Etats-Unis ; McCrea, de St-Joachim ; Lamy, de Spencer, Mass ; Beaudry, de St-Hyacinthe ; Sénécal, de St-Thomas D'Aquin ; Gélinas, de Yamachiche ; Bonneville, de Chicopee Falls, Mass. ; Lamoureux, de Ste-Marie du Monoir ; Grandbois, de Québec ; Quinn, de Richmond ; Laplante, de Berlin Falls, New-Hampshire ; Gignac, de Québec ; Lachance, de Lévis ; RR. PP. Estevenon et Letellier, de Montréal Caron, de Maskinongé ; Brunault, de Holyoke, Mass. ; Leclerc, de Woonsocket, R. I., Marchand, des Trois-Rivières, Mass. ; Frères provincial et visiteur des Ecoles Chrétiennes; Cousineau, supérieur du séminaire de Ste-Thérèse ; M. Rainville de Brockton, Mass. ; Rainville, de Northampton, Mass., ; Kirouack, de Stoneham ; Carufel de Ste-Angèle ; Jobin et Arcand, des Trois-Rivières ; Lortie et Gignac, de Québec ; Plamondon, de Readsboro, Vt.

Arsenault, de Québec; Alexandre, de Holyoke, Mass.; Marcoux, de Springfield, Mas.; St Louis, de Stanbridge; E. Blais, de St St Guillaume; Vanasse, de Ste Marie; Paquin, de St David; Brunelle, de Ste Sophie; Brunelle, de St Célestin; Longval, de Ste Eulalie; Courval, de Ste Clotilde; Côté, de St Pie; De Guige et Cardin, de St Samuel; Roberge, de Kingsey; Manseau, de Ste Anne De Sault; Duguay, du Cap de la Madeleine; Masson, de St Barnabé; Mélançon, de N.-D du Rosaire; Bourassa, secrétaire de l'Université Laval à Montréal; T. H. Joyal, de St Stanislas; Généreux, de Bécancour; Gravel, des Piles; Généreux, de Orono, Me.; Dupuis, de St Antoine de Richelieu; Papillon, de Ste Gertrude; Raiche, de Bécancour; Elz. Mondou de Warwick; Joyal, de Visitation; Gonzague, de Pierreville; Manseau, de Moose Park; Dion, de St Hyacinthe; Sylvain, de Pawtucket, R.I.; Ducharme, d'Outremont; Desaulniers, de Stanfold; Gouin, de St Pierre Les Becquets; R. P. Barolet, de Ste Anne de Beaupré; Dubois, de Hooksett, N. H.; Morin, de St François du Lac ; Gladu, de Woonsoket, R. I. ; Laplante, de Berlin Falls, N. H. ; Caron, de Québec; Ling, de Manchester; Deroy, de Granville, N. H. ; Lessard, de Northampton ; McCaffrey, de Suncook, N. H. ; Clément, de Fiskdale, Conn Côté, de St-Cyrille; Milot, de L'avenir ; Lebrun, de St-Germain; Blondin, de St-Bonaventure; Jutras, de Tingwick ; Lemire, de Gentilly; Triganne, de Pittsfield, Mass.; Gobeille, de Pittsfield, Mass.; Cormier, de Sorel ; Fauteux, de Providence, R. I. ; Béland, de Ste-Ursule ; Denoncourt, des Trois-Rivières ; Grenier, de St-Tite ; Proulx, de St-Sévérin ; Chanoine Dauth, de Montréal ; Duhamel, de St-Hyacinthe ; Blais, de St-Guillaume ; Quinn, de Drummondville ; Lessard, d'Arthabaska ; Edge, de Victoriaville ; Buisson, de St-Norbert ; Janelle, de La Baie ; Connolly, de St-Cyrille ; Roy, de Pierreville; Boisvert, de Pierreville Mills ; Grenier, de St-Grégoire; Bellemare et Pepin, de Sainte-Monique ; Tessier, de Sainte-Perpétue ; R. P. Bellemare, S. J. de Montréal; Landry, de Wickham; Bourbeau, de St-Zéphirin; Prince, de St-Léonard; St-Germain, de Ste-Marie de Blanford; R. P. Colomban et R. P. Marre, de Montréal.

En outre un grand nombre de prêtres et d'ecclésiastiques venus par train spécial de St Hyacinthe, de Montréal et des Etats-Unis.

Dans la nef : Mme Simon Martin Brunault, mère de l'élu, M. Hercule Brunault, M. et Mme Roch Brunault, M. et Mme Ed. Ouellette, M. et Mme Lapierre, M. George Pontbriand, M. Adélard Lapierre, ses parents et alliés ; MM. Geo. Ball, M.P.P., maire de la ville de Nicolet ; Boudreau, maire de la paroisse, les docteurs Comeau, Brisebois, L. P. Crépeau, J. S. Doucet, avocat ; Beaudet, Smith, les représentants de "La Presse", de la "Patrie", du "Soleil", du "Journal"; la population presque toute entière de Nicolet, et un grand nombre de personnes venues des environs, malgré l'état pitoyable des routes.

La modeste église qui sert encore de cathédrale en attendant que le splendide monument effondré avant d'être achepé, se soit réédifié de ses ruines, était coquettement parée. Au-dessus du maître-autel, une grande banderolle bleue, faisant flèche sous des armoiries de Mgr Brunault, portait en lettre d'or, les mots : "Froter qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma". Autour du sanctuaire : "Gaudeat et mater tua et circa illam corona fratrum" ; au bas du grand jubé : "Spes mea salve", aux fenêtres, des trophées de petits drapeaux multicolores disposés en éventail et chantant l'allégresse de toute la gaité de leurs vives couleurs. A chacune des colonnes du temple, un faisceaux de bannières, reliés à la base par des cartouches portant, en lettres d'or, les inscriptions suivantes :

Naissance, 10 janvier 1857 — 1ère communion, 3 juillet 1867 — Entrée au Séminaire, 1874 — Tonsure, 24 août 1878 — Ordres mineurs, 24 octobre 1879 — Sous-diaconat, 24 août 1881 — Diaconat, 24 septembre 1881 — Prêtrise, 29 juin 1882 — Directeur du Séminaire de Nicolet, 1886 — Vicaire à St Hyacinthe, 1889 — Licence au droit canon, 1898 — Docteur en théologie, 1893 — Directeur du Séminaire de Nicolet, 1895 — Episcopat, 27 décembre 1899.

Le maître-autel et le sanctuaire étaient en outre richement décorés de fleurs, de guirlandes, de verdure, de drapeaux, de riches draperies, d'armoiries papales et épiscopales, d'oriflammes de congrégations et de confrérie.

Les jeunes collégiens qui servaient au chœur portaient soutane violette avec ceinture rouge frangée d'or et surplis de dentelle, et ceux qui présentaient les deux cierges, les deux pains et les Aurillets de vin étaient vêtu de soutanes rouges avec ceinture émeraude et surplis transparents. Deux autres, porteurs de l'aiguillère et du manusterge étaient en tenue militaire, noire avec épaulettes et brandebourgs d'argent. Ajoutons à cela les ornements d'or des officiants, le costume austère des prélats et la blancheur des surplis des prêtres du sanctuaire, et nous aurons donné au lecteur les éléments voulus pour se faire une idée du magnifique coup d'œil qui s'offrait aux témoins de cette solennité majestueuse.

Un chœur de chant, composé des élèves du séminaire et des amateurs de Nicolet ont, sous la direction du Rev. M. E. de Chatillon, exécuté d'une façon parfaite le programme suivant:

Ouverture: chœur "Ecce sacerdos", composé par O. H. Chatillon; messe de Léonard, solistes; ténors, MM. Fortunat Proulx, Alexandre Houle, Philippe Desfossés; baryton, Thomas Waterall; sopranos, Arthur Lespérance, J. Dubuc; basses, Rev. Edmond Chatillon. Au Graduel, solo de violon, par O. H. Chatillon, thème, mélodie de Ch. Bent; sortie, marche des prêtres. Organiste M. Edmond De Chatillon.

Le sermon de circonstance a été prononcé par Sa Grandeur Mgr Decelles qui, alors qu'il était curé de St Hyacinthe, a pu apprécier mieux qu'aucun les éminentes qualités de Mgr Brunault qu'il avait à cette époque pour vicaire.

L'orateur a su trouver des paroles exquises pour exprimer les sentiments d'affection qu'il éprouve pour le jeune prélat et, plus à même qu'aucun, de traiter ce sujet, il a fait un superbe tableau de la grandeur de l'épiscopat et de la sublimité de sa mission.

Aussi sommes-nous heureux d'offrir à nos lecteurs le texte même de cette magistrale allocution de l'évêque de St Hyacinthe.



Mgr BRUNAULT.

Sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.

Vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ.

Gal., IV, 14.

Mes Frères,

Messeigneurs,

L'apôtre saint Paul avait vu la Galatie embrasser la foi chrétienne, avec un empressement qui le comblait de consolations. Les hommes simples et bons qu'il y avait trouvés à instruire, lui demeuraient toujours chers. Il en avait été entouré d'affection et des soins les plus touchants.

Le grand apôtre demeurait attendri à leur souvenir ; et il leur écrivait : "Je vous en rends le témoignage ; vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ même."

Mes frères, cet accueil plein de respect, de confiance et d'amour, il vous sera facile d'en honorer celui qui, bientôt, se présentera à vous, revêtu des mêmes pouvoirs et chargé de la même mission que l'Apôtre. N'avez-vous pas vu, déjà, dans cette élévation au rang des princes de l'Eglise, du prêtre dont vous admirez depuis longtemps le talent et les vertus ,c double honneur que réclamait l'Apôtre en faveur des prêtres qui accomplissent bien leur emploi ; en faveur de ceux-là surtout, qui, comme notre digne Elu, exercent avec fruit les nobles ministères de la prédication et de l'enseignement ? Aussi, rendez-vous aujourd'hui hommage à la sagesse et à la sollicitude du pasteur bien aimé qui a inspiré au Saint-Siège, ce choix que tout le monde acclame, et qui assure à la jeune église de Nicolet, la continuation du savoir et des vertus qui la distinguent.

Permettez, Mgr de Tubuna, que je me fasse l'écho des espérances et des joies qui sont en ce moment au fond de tous les cœurs.

Mieux que beaucoup d'autres, je sais combien elles sont légitimes : je l'ai appris en ces années déjà lointaines où vous m'honoriez comme votre pasteur. Puis, l'église de Saint-Hyacinthe qui m'a valu de gravir aujourd'hui les degrés de cette chaire, n'oublie pas qu'à l'insigne honneur d'avoir donné à Nicolet son premier évêque, s'ajoute maintenant pour elle, celui d'en avoir possédé, quelques années, le futur titulaire, sur un théâtre où votre souvenir est toujours v vant, où le bien que vous avez accompli persévère encore. C'est donc avec bonheur qu'aujourd'hui, Monseigneur, partageant la joie universelle qui salue votre promotion, nous associons dans nos vœux, l'illustre fils aîné de la famille de Saint-Hyacinthe et son coadjuteur bien-aimé, et qu'à tous deux, nous disons : Ad multos et faustissmos annos !

* * *

Mes frères, vous venez d'être les témoins attentifs et attendris d'une grande fonction. Dans la splendeur des rites sacrés, vous avez vu s'accomplir l'un des plus sublimes mystères de l'Eglise catholique. Un simple prêtre est devenu évêque, et il peut maintenant faire retentir dans l'Eglise ces paroles de saint Paul aux Galates : "Quand un ange vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous annoncions qu'il soit anathème" Quelles étonnantes merveilles se sont donc opérées dans ce nouvel élu du Seigneur ? Je voudrais vous le dire dans cet entretien.

* * *

Qu'est-ce qu'un évêque, mes frères ? A cette question, je réponds : c'est un homme que Dieu a établi pour être intermédiaire entre lui, Dieu, et les autres hommes. Intermédiaire de vérité : de l'évêque, il est écrit : "Celui qui vous écoute, m'écoute ; intermédiaire de la réconciliation de l'homme pécheur avec Dieu offensé, Jésus-Christ a dit : Tout ce que vous aurez remis sur la terre, sera remis dans le ciel" ; intermédiaire de prière: c'est par lui que les grâces et les bénédictions arrivent au peuple ; intermédiaire du gouvernement de Dieu sur les hommes : "Obéissez à vos prélats, dit saint Paul, et soyez leur soumis, car ils ont reçu la mission de veiller sur vous, et ils rendront compte de vos âmes."

Quelle étrange et sublime mission que celle qui fait de l'homme l'envoyé et le chargé d'affaires de Dieu lui-même ! Ceux qui ne connaissent pas mieux et ceux "qui blasphèment ce qu'ils ignorent," peuvent traiter avec indifférence ou mépris la mission que réclame l'Eglise catholique ; mais pour nous, chrétiens, c'est dans cette grandeur et dans ces prérogatives du sacerdoce que nous voyons la sagesse et la bonté de Dieu pour nous.

* * *

Rappelons l'histoire de notre rédemption. Le fils de Dieu est venu sauver le monde. Il est venu tout d'abord "pour les brebis perdues de la maison d'Israël" ; il a ensuite étendu sa mission aux hommes de toutes les nations et de tous les âges. Tous sont donc appelés à jouir des bienfaits de la rédemption. Or, afin que l'œuvre de sa rédemption se réalisât au profit de chacun, le Christ a établi l'Eglise, en la chargeant de perpétuer les bienfaits de sa mission.

Cette mission, l'Eglise l'accomplit par l'exercice de son bienfaisant ministère.

Toutefois, c'est moins l'Eglise qui agit que le Christ lui-même. Par elle, il ne fait que continuer son propre ministère divin ; elle est son instrument et son organe. Ainsi, c'est le Christ qui enseigne par la voix de l'Eglise ; Lui, qui s'offre à l'autel par les mains de ses ministres ; Lui, qui, par les chefs de l'Eglise, conduit et gouverne les fidèles.

L'union parfaite qui unit Jésus-Christ à son Eglise, a fait appeler celle-ci son corps mystique. Nom d'une mystérieuse et parfaite signification ! L'Eglise, en effet, est au Christ ce que le corps est à l'Ame. De même que le corps n'est pas le principe de la vie et du mouvement, mais plutôt l'instrument dont l'âme se sert pour opérer au dehors, ainsi en est-il de l'Eglise. Elle vit, elle opère par l'esprit du Christ. C'est là sa vertu. C'est là son âme !

Cette doctrine nous montre bien la source de la dignité épiscopale ; mais sans nous dire encore ce qui en fait le propre caractère. Continuons.

* * *

Le corps mystique du Sauveur a pour membres tous ceux qui sont chrétiens par le baptême. Et c'est l'Esprit-Saint dont Notre-Seigneur anime ce corps tout entier, qui permet au chrétien désireux du salut éternel, d'acquérir avec Jésus-Christ cette ressemblance, sans laquelle il ne peut y avoir pour nous, dit saint Paul, ni vocation, ni justification, ni gloire."

Or, mes frères, comment les dons de cet Esprit divin sont-ils distribués dans l'Eglise de Dieu ? C'est bien ici que nous voyons éclater la sagesse et l'amour du divin Fondateur de l'Eglise ! Les dons de l'Esprit de Dieu sont aussi nombreux que variés, et ils seront distribués à chacun des enfants de Dieu, en proportion de ses besoins, et suivant les exigenses de sa vocation particulière. Ainsi, l'humilité, la pureté du cœur, la haine du péché, sont des dons mis à la disposition de tous les cœurs, parce que tous sont appelés à la ressemblance du Fils de Dieu, à laquelle ces dons conduisent. Mais il y a des dons plus élevés encore : le divin Fondateur de l'Eglise les réserve à ceux qui, par un choix particulier de son amour, il appelle à perpétuer sa mission de Rédempteur.

Quels sont ces dons supérieurs ? C'est l'autorité qui unit ; c'est la fécondité qui propage ; c'est la sainteté qui édifie.

Ses dons, qu'il a reçus de son Père, le Christ les communique aux chefs de son Eglise, afin que cette Eglise qu'il aime comme son épouse, soit toujours aux yeux de son Père, "glorieuse, sans tache ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée." (Ephes., v. 27.)

Le Christ a donc imprimé à l'église, dans l'unité de doctrine, dans l'unité d'obéissance, dans l'unité d'action, la ressemblance de l'union qui relie à sa personne adorable, l'infirmité de notre nature. Et depuis son origine, cette Eglise est apparue aux yeux des hommes, parmi les vicissitudes du temps, immuable dans sa doctrine et dans les lois de sa morale.

A ses côtés, la philosophie et la science ont souvent voulu secouer sa tutelle; leurs théories et leurs démonstrations ont fait, quelque temps, l'orgueil de quelques adeptes: elles ont tour à tour fait banqueroute. Dans ce naufrage de tous les systèmes naturalistes de philosophie, de science—on pourrait en dire autant des gouvernements,—l'église seule se dresse toujours comme le rocher au milieu des vagues inconstantes et agitées. Elle demeure calme, et continue de proclamer majestueusement la vérité de Dieu, comme elle était en Jésus-Christ.

Vérité seule digne de nos destinées éternelles, seule aussi capable de sauver les peuples, quand ils savent la comprendre.

Or, cette vérité, pourquoi l'Eglise en a-t-elle le dépôt sinon pour y réunir tous les hommes dans "l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu" (Ephes., iv, 13) Et, cette unité elle-même, où en trouvons-nous le lien, sinon dans la hiérarchie de l'Eglise? A Pierre d'abord, le Christ a donné la charge de paître, c'est-à-dire la charge de l'enseignement, du ministère et du gouvernement. Par Pierre cette charge se communique aux chefs de toutes les églises du monde. De Pierre, comme du chef, les dons du Christ se répandent sur tout le corps hiérarchique.

Le divin fondateur de l'Eglise a donné à l'épiscopat la fécondité qui propage.

Elle est abondante, certes, la source de vie que Notre-Seigneur a placée dans le ministère de ses prêtres! Ne peuvent-ils pas, au baptême, donner à Jésus-Christ, de nouveaux enfants? Ne peuvent-ils pas, au sacrement de pénitence rendre la vie à ceux que le péché a fait mourir? Ne peuvent-ils pas, à l'autel, faire descendre du trône de sa gloire l'auteur même de la vie, et le faire habiter parmi nous? Ne peuvent-ils point, par l'efficacité de leur apostolat, réaliser le souhait du Sauveur; répandre partout la vie, et une vie toujours plus abondante? N'est-ce pas par leur ministère que les âmes se préparent, en se sanctifiant, à la possession d'une vie sans fin?

Ils peuvent tout cela, et pourtant, le sacerdoce n'est pas encore en eux dans toute sa perfection.

Mais que l'Eglise s'empare d'un prêtre, qu'elle souffle sur lui, qu'elle lui impose les mains, qu'elle verse l'huile sainte sur sa tête, qu'elle lui donne l'anneau comme à un époux, qu'elle lui remette l'évangile comme à un apôtre, qu'elle le fasse asseoir sur un trône comme un juge et un roi, qu'elle l'arme de la mitre comme un chevalier de Dieu, qu'elle lui fasse porter le bâton comme un pasteur, en un mot, qu'elle en fasse un évêque. Il pourra, non plus seulement nourrir les fidèles, et selon la parole d'un saint Père, donner des enfants à Dieu; son pouvoir ira jusqu'à engendrer les pères de ces enfants. Il pourra non seulement ordonner des prêtres, mais encore, armer lui-même d'autres chevaliers, consacrer lui-même d'autres évêques.

Avec tous ces pouvoirs, Jésus-Christ a donné à ses évêques une grâce particulière de sainteté qui édifie.

Oh ! quel besoin nous en avons ! N'avons-nous pas lu, dans le saisissement et presque avec épouvante, les épitres pastorales de saint Paul ? N'y avons-nous pas vu par quelles vertus doit se signaler le prêtre parfait de l'épiscopat ? N'y avons-nous pas appris que l'évêque doit être l'exemple de son troupeau, par sa charité, sa foi, sa chasteté et l'ensemble de sa vie ; qu'il doit être approuvé de Dieu comme un ouvrier irréprochable ; que gardien-né des lois de Dieu et de la discipline sacerdotale, il doit offrir dans sa vie le miroir de la perfection qu'il veut obtenir des autres ?

Vous saviez tout cela, collègue, et vous vous êtes ému, en voyant descendre sur vous un fardeau que l'Eglise déclare redoutable aux anges eux-mêmes. Ayez confiance : vous n'avez pas épuisé la mesure des dons que le Christ vous réserve. Sa puissance achèvera en vous ce qu'elle y a si heureusement commencé.

Isaie, lorsqu'il vit le Dieu des armées dans sa gloire, n'éprouvait plus que le sentiment de sa propre indigence. Mais un Séraphin vola de l'autel, et lui appliqua sur les lèvres un charbon ardent. Le prophète se trouva transformé ; et au Seigneur qui cherchait à qui confier les messages de sa justice, il ose maintenant crier : "Me voici, envoyez-moi."

Les apôtres avaient le cœur lent à s'ouvrir, l'intelligence rebelle à comprendre. La majesté de leur Maître avait beau les subjuguer, son amour avait beau régner sur leur collège, ils étaient encore légers dans leurs discours, mondains dans leurs pensées, terrestres dans leurs ambitions. Mais bientôt, par la vertu de la Pentecôte, tout ce vieil esprit disparaissait sans retour ; et sur ses ruines l'esprit de Jésus-Christ faisait croître des vertus dont la splendeur et la gloire illuminent à jamais le firmament de l'Eglise.

* * *

Mes Frères, il va bientôt se présenter devant vous, l'Elu en qui l'Esprit de Dieu opère, en ce jour, ces hautes merveilles. Aux mérites qui, déjà, vous le rendaient cher, s'ajoute désormais l'éminente dignité des pontifes. Avec quelle joie, avec quelle vénération ne l'accueillerez-vous pas ?

Console-toi, O Eglise de Nicolet ! Ton époux invisible du ciel a été l'homme des Douleurs qui connut toutes les infirmités ; ton époux de la terre marche, lui aussi, dans la voie royale de la sainte Croix. C'est ta gloire assurément, d'être toi-même courageuse et forte sur le chemin du Calvaire. Mais comme l'angoisse étreint ton cœur d'épouse et de mère !

Console-toi, elles vont finir tes angoisses et tes alarmes. Il te sera donné de voir encore des jours ensoleillés de bonheur et de paix ! Tu auras désormais pour t'aimer et pour te diriger, deux pontifes qui concentreront sur toi les trésors de leur tendresse.

Vénérable évêque de Nicolet, qui avez eu tant à souffrir ; qui avez souffert à la façon des forts, permettez, qu'en cette heureuse circonstance, votre frère unisse sa joie à votre joie, comme il a associé dans l'épreuve ses larmes aux vôtres. Le chef auguste de l'Eglise s'est lui-même laissé toucher et il vous envoie un bon cyrénéen pour vous aider à porter votre croix. Désormais, il sera auprès de vous ce coadjuteur de votre choix et de votre confiance. " Il sera le soulagement de votre vie, le soutien de votre faiblesse, l'espoir de votre héritage " (Tob., x, 4.).

Les vœux de chacun vont aussi, en ce jour, à la famille vénérée du pontife. Nous saluons, dans l'élévation du plus cher de ses membres, la récompense de sa fidélité traditionnelle aux vertus qu'elle se transmet comme le plus précieux des héritages.

Notre joie à tous, mes frères, se manifestera principalement par nos actions de grâces envers le Dieu de miséricorde, qui donne à son Eglise un pontife selon son cœur. Quand à la fin de cette cérémonie le prélat consécrateur entonnera l'hymne de la jubilation, nous le remercierons joyeusement avec l'Eglise.

Pendant que retentiront les accents de la reconnaissance, le nouveau pontife, enrichi des dons du ciel, parcourra vos rangs, répandra sur ceux qui lui sont réservés en héritage les bénédictions dont le Tout-Puissant l'a fait dépositaire. Daigne le Seigneur agréer cet émouvant échange de bénédictions, de prières et de souhaits. Qu'il daigne lui-même, Prince de l'Eglise, nous bénir tous, et nous enrichir des biens de la grâce et de la gloire pour le temps et pour l'éternité ! Ainsi soit-il !

Après l'office divin, M. Geo. Ball, maire de Nicolet présente à Sa Grandeur Monseigneur Brunault, au nom de la ville et du diocèse, l'adresse suivante:

A Sa Grandeur Mgr Joseph Simon Herman Brunault, Evêque de Tubuna, Coadjuteur de Nicolet.

Monseigneur,

Les paroissiens de Nicolet saluent avec bonheur votre promotion à la dignité épiscopale et vous offrent leurs plus cordiales félicitations.

Dans notre ville si éprouvée depuis un an par de cruels désastres qui ont déchiré le cœur du père et des enfants, vous nous apparaissez comme l'élu du Seigneur, plein de force et de vie, confiant dans l'avenir et portant dans vos mains des armes victorieuses, "Fortitudo mea Dominus".

L'estime universelle dont vous jouissez, les nombreuses sympathies que vous avez reçues de tout le pays, confirment hautement le choix judicieux de notre vénéré prélat et nous inspirent une grande confiance dans le nouvel élu que le Saint-Siège s'est empressé de couronner évêque de Tubuna. Vos talents, vos vertus, les études brillantes que vous avez faites à notre vieux Séminaire, les beaux succès remportés à Rome et dans les différentes fonctions qui vous ont été confiées, l'éloquence et la force de votre parole qui a touché bien des cœurs et laissé de profondes convictions dans l'esprit de vos élèves, tout nous fait présager des jours heureux et prospères dans la nouvelle carrière qui s'ouvre devant vous. "Intende, prospere, procede et regna".

Oui, Monseigneur, entrez et marchez dans cette voie glorieuse qu'ont suivie et que suivent encore vos illustres prédécesseurs, les princes de l'Eglise. Votre mission est belle, noble et divine. Coadjuteur du père d'une grande famille, vous le voyez à vos côtés, affaibli et miné par une cruelle maladie, mais portant courageusement sur cette terre d'épreuves et sanctifiée par la douleur les soixante années d'une existence glorieuse. Il est le premier évêque de Nicolet, notre Chef et Père vénéré. Le souvenir de ses bienfaits est vivant parmi nous.

Sa parole ardente et sympathique a laissé des traces ineffaçables dans nos âmes. Et maintenant après les luttes et les souffrances d'une vie passée au service de Dieu, il vous voit couronné, revêtu d'une force divine, et vous proclame avec tendresse son fils et son frère, "Hic est filius meus. Vous serez donc le coadjuteur généreux et éclairé, le digne continuateur de ses œuvres, l'ami de tous, pour le bonheur et la prospérité de ce diocèse. Guidé par les sages conseils de son expérience et protégé par le dévouement et les sympathies de tous vos enfants, vous marcherez sûrement dans la voie du progrès sous l'égide puissante de votre maître, "Fortitudo mea Dominus", et Nicolet, nous l'espérons, verra encore des jours sereins. Ce sont là les vœux les plus sincères que nous formons pour Votre Grandeur.

"Ad multos annos ! ! !

LES PAROISSIENS
de St Jean-Baptiste
de Nicolet.

Nicolet, 27 décembre 1899.

* * *

Monseigneur Brunault prit à son tour la parole, et, dans une allocution vibrante d'enthousiasme, fit une profession de foi admirable et laissa déborder en verbes de feu, la magnanimité des sentiments dont son cœur de condisciple, de fils, de prêtre, de pasteur et d'apôtre était comblé.

L'émotion dont il subissait le charme se communiqua à l'assistance et plus d'un—comme la vieille mère de l'Elu tout attendrie de la première bénédiction de son enfant évêque—pleurait.

Après la consécration, un grand banquet fut offert à Monseigneur Brunault, aux évêques et aux prêtres, au pensionnat des révérendes sœurs de l'Assomption, après quoi les invités se rendaient aux salles académiques de cette institution pour assister à une jolie petite séance de chant offerte par les élèves des révérendes sœurs.

Melle Anita Smith présenta, au nom de ses compagnes, une gentille adresse au nouvel évêque, et Melles Zénaide Lacette et Léda Papillon lui offrirent de charmants bouquets qui furent payés d'un grand congé.

A leur tour, les élèves du séminaire ont présenté dans le cours de l'après-dîner, leurs hommages à l'évêque de Tabuna et, dans la soirée, ont donné en son honneur, une jolie séance dramatique et musicale dont voici une partie du programme:

I.—TRAGEDIE, "THOMAS MORUS."

THOMAS MORUS, ancien chancelier d'Angleterre ...... J. A. Sévigny.
HENRI VIII, roi d'Angleterre A. Dessurault
CROMWELL, ministre du roi... L. Morin.
HOWARD, duc de Norfolk ... ...C. Bourgeois
NEVIL, ami de Morus ... ...C. Courchesne.
EDOUARD, fils de Morus... ......E. Lebrun.
BARNES, confident de Cromwell ...... A. Béliveau.
UN OFFICIER ... ...R. Crochetière.
Seigneurs de la Cour, Gardes.

II.—OPERA COMIQUE, "LE DOCTEUR VIEUXTEMPS.

GERONTE ... ...T. Légaré.
SCAPIN ou VALIERE ... ...A. Sévigny.
CRISPIN OU DORANTE ... ...C. Duguay.
TONINE ... neveu de Géronte ...C. Giroux.
MARCEL, neveu de Géronte W. Robidoux.

La scène se passe à Florence.

SOIREES DE FAMILLE

C'est ce soir que doit être jouée au Monument National la pièce intitulée "Les Faux Bonshommes". Les dernières répétitions qui ont eu lieu jusqu'à ce jour font voir que l'interprétation sera des plus fortes. L'esprit de la pièce y est saisi et rendu avec une grande justesse.

Nous constatons qu'un auditoire nombreux profitant de l'occasion ira entendre ce chef-d'œuvre qui a fait les délices des scènes Européennes.

Déjà les sièges ont été retenus en grand nombre et l'ensemble promet d'être un succès sur toute la ligne.

Comme la distribution est très nombreuse, nous verrons apparaître tous les sujets des Soirées de Famille et même quelques figures nouvelles. En effet les noms au programme sont :

"Edgard Thevenot", M. Elzéar Roy ; "Péponet", Rodrigue H. Duhamel ; "Bassecourt" J. H. Bédard ;" Dufouré", Jos. Lemay ; "Octave Delcroix", Roméo Peloquin ; "Vertillac", Raoul Barré ; "Anatole de Massane" J. A. Naud ; "Lecardonel", Eugène Morin ; "Raoul", Emmanuel ; "Auguste", E. Longpré ; "Madame Dufouré", Madame Chapdelaine ; "Emmeline", Mlle Clara Reid ; "Eugénie", Mlle Antoinette Daigle ; "Suzanne", Mlle Berthe Lambert.

Au programme des entr'actes il nous fait plaisir d'annoncer Mlle Mary Calder, cette charmante cantatrice que nous avons déjà eu l'occasion d'applaudir ; elle chantera "L'Air de Picolino" dans lequel elle a obtenu un si grand succès à un récent concert.

De plus, l'Orchestre de l'Union Ste-Cécile a profité de la suspension des Soirées de Famille pendant deux semaines pour préparer avec soin un charmant programme musical.

Somme toute, cette soirée de réouverture promet d'être la plus brillante de l'année qui finit. Nous sommes convaincu qu'un large auditoire assistera ce soir à la représentation "Des Faux Bonshommes."

Classe de rhétorique.

Le professeur à un élève :

—Voulez-vous me dire ce que La Rochefoucauld a écrit de remarquable ?

Mutisme de l'intéressé. Un camarade lui souffle : "Les Maximes."

Alors, l'élève qui a mal compris :

—La "Dame de chez Maxim."

WM. GRAVEL
...MARCHAND DE...
Chapeaux, Chaussures, Fourrures,
1151, RUE ST-LAURENT.
Troisième porte du Carré Cherrier, Quartier St-Jean-Baptiste, Montréal.

Assortiment de Chapeaux de premier choix. Les formes sont les plus nouvelles et les prix sont très modérés.

Assortiment complet de Chaussures pour Hommes, Femmes et Enfants. Les prix sont les plus bas.

Assortiment complet de Fourrures, Collerettes et Manteaux pour Dames, Capots en Fourrures pour Messieurs.

Téléphone des Marchands 1808.

$5.00  $5.00
DENTIER GARANTI.

Combien de gens passent leur vie à souffrir et dépensent leur argent **inutilement** en médicaments, drogues, etc., etc., pour se guérir. Faites examiner vos dents, les mauvaises dents sont la cause presqu'invariable des maux de tête ou d'estomac. La cause de la souffrance du dyspeptique est le manque de dents ou le mauvais état de sa bouche. C'est l'avis des plus grands médecins. Consultez sans retard votre dentiste ou, si vous n'en avez pas, consultez les dentistes et les médecins spécialistes de notre grande institution. **Consultations Gratuites.** Nous sommes les seuls à Montréal et dans toute la province qui faisons un dentier garanti pour **$5.00.** Nos prix pour tous les autres travaux dentaires sont à la portée de toutes les bourses.

Institut Dentaire Franco-Américain
162, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL.
Téléphone Est 1744. 10-1


QUAND VOUS VOUDREZ
Sauver de $5 à $20
EN ACHETANT UN
TRAINEAU { Sleigh }
ALLEZ CHEZ
R. J. LATIMER & CIE, 144, rue McGill.

Thé Nouveau et non Ancien
.. Thé Pur et non Oblitéré

"SALADA"

Feuille Naturelle, Pure, non coloriée, Vert de Ceylan

La même saveur que le thé japonais, mais infiniment plus délicieux et beaucoup plus nutritif et économique.
Observez le changement qui se fera dans le commerce du thé de Japon à l'apparition de la marchandise sans égale, le

"Vert de Ceylan."

Seulement en paquets de papier de plomb scellés.

Une Demie et Un-Quart, 30c et 40c.

DEMANDEZ-EN UN PAQUET A VOTRE EPICIER.

POURQUOI PAS UN

Piano Dominion

AU JOUR DE L'AN?

Le Piano Artistique du Canada c'est le DOMINION...

Artistique de structure, de fini, artistique de dessin, de ton, de mécanisme. Un nombre toujours croissant de musiciens proclament leur préférence envers le **DOMINION**, parce que c'est un piano artistique dans toute l'acception du mot.

60,000 Vendus
300 Medailles et Premiers Prix obtenus.

Prix et Conditions convenables.

Vieux pianos acceptés comme partie du payement.

Willis & Cie, 1824, Rue Notre-Dame, (PRES RUE McGILL)

Seuls vendeurs des Pianos et Orgues KNABE, DOMINION et NEWCOMBE.

10-1

LES CLUBS CONSERVATEURS

Messieurs les présidents et autres officiers de tous les clubs conservateurs de Montréal et de la banlieue sont invités à se réunir, vendredi soir, 29 décembre, à 8 heures précises, aux quartiers généraux conservateurs, No 132 rue St-Jacques, en face du St. Lawrence Hall. Pour communications importantes.

M. Bergeron, M.P., sera présent.

L'ASSOCIATION CONSERVATRICE
par L. G. A. Cressé, président.

LE COMMENCEMENT DE LA FIN

Il est assez curieux de suivre toutes les rumeurs politiques qui courent les rues depuis quelques jours. Les politiciens ne cessent de faire des conjectures au sujet de la succession de M. Tarte. Il est parfaitement décidé que celui-ci doit sortir du cabinet. Mais il y a plus. Le maître de l'administration est non seulement ministre; il est aussi organisateur en chef des forces libérales. Il a perdu son énergie d'antan. La maladie l'oblige à prendre un repos complet. Qui donc va le remplacer?

Les vieux rouges de Montréal prétendent que ce doit être le maire Préfontaine; ceux de Québec tiennent pour le maire Parent.

La candidature de M. le sénateur Dandurand n'est pas prise au sérieux dans les cercles bien renseignés.

La rumeur de l'entrée de M. Bernier dans le cabinet est répétée paur la centième fois. Il est peu probable, cependant, que cela se fasse, car M. Tarte imposera ses conditions à sir Wilfrid avant de déguerpir. M. Taree se rappelle encore la petite râclée de bois vert que le député de St Hyacinthe lui a administrée à l'assemblée du Monument National, l'année dernière.

Il est très difficile à tirer le vrai du faux de tous ces rapports plus ou moins fantaisistes; mais il en ressort une conclusion certaine, c'est qu'il y a crise à Ottawa et que la déroute du parti libéral est très avancée. C'est le commencement de la fin.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE A QUEBEC

Nous lisons dans le "Trifluvien":

"Nos gouvernants provinciaux, les mêmes qui laissent volontiers s'écouler trois ans avant de nous donner une session de Cour d'Assises, quand il y a pourtant des accusés à juger, ont ordonné la tenue d'une session spéciale de la Cour de Circuit de ce district, pour permettre à M. Jacques Bureau de se faire naturaliser, et par suite de poser sa candidature aux prochaines élections municipales, dans le quartier Ste Ursule. Le contraste entre leur complaisance d'aujourd'hui et leur résistance d'hier est assez significatif pour mériter d'être signalé.

"Les adversaires du maire Olivier s'étaient vantés de tenir en réserve une bombe pour le bon moment. Est-ce là la bombe? En tout cas, elle est plutôt faite pour éclater entre leurs jambes qu'entre celles des amis du maire actuel. M. Bureau sera le premier à le reconnaître le 8 janvier prochain."

Le contrat Conners a passé plus vite au creuset du ministre des Travaux Publics que les travaux projetés pour la partie Est.

Il y a vingt jours que M. Greenway est battu et il n'a pas encore eu le temps de mettre ordre à ses affaires.

Elles sont donc bien embrouillées.

Nous avons importé pour 87 millions de l'Angleterre et pour 93 millions des Etats-Unis durant la dernière année fiscale.

Nous achetons donc deux fois plus des Etats-Unis que de la Grande-Bretagne.

A quoi sert donc la fameuse préférence de M. Laurier?

LA SESSION FEDERALE

Il est rumeur que le parlement fédéral va être convoqué pour le 16 janvier.

Les élections partielles se feront au cours de la session pendant que l'opposition sera retenue à Ottawa.

QUARTIER ST-GABRIEL

Rmeur accréditée

On nous informe que la rumeur que nous avons publiée il y a quelque temps, au sujet de la candidature de M. George Clarke, sr., en opposition à l'échevin L. A. Jacques, s'accrédite de plus en plus et sera probablement dans quelques jours une nouvelle réelle et des plus sérieuses.

A la première démarche qui fut faite auprès de M. G. Clarke, pour le porter candidat, il a décliné l'honneur, mais sur de nouvelles instances de la part d'un grand nombre d'électeurs du quartier, pour lui faire accepter la candidature, il a promis de donner une réponse définitive à la fin de cette semaine. On s'attend à ce qu'l répondra dans l'affirmative.

Nous apprenons de plus que M. Clarke, n'est pas employé au Grand Tronc, comme on a voulu le faire croire dans certains cercles intéressés. Non, M. Clarke a été pendant 23 ans, boucher dans le quartier, et aujourd'hui, quoique retiré des affaires, pour cause d'indéoendance,il jouit d'une grande popularité tant parmi les canadiens-français que parmi les électeurs de langue anglaise.

BATTEUR DE FEMME

Punition sévère prononcée en cour de police

La magistrat Lafontaine n'est pas tendre pour les batteurs de femmes. Hier, un nommé Charles Lortie a comparu en cour de police pour avoir battu son épouse. Il appert que l'accusé n'est pas la douceur même et que chaque samedi, il avait la malheureuse habitude de prendre un verre de trop, dépensant ainsi douze belles piastres, fruit de son travail de la semaine. Lortie arrivait à la maison sans le sou et s'en prenait à sa femme parce qu'elle lui demandait de l'argent. Ce jeu là a duré depuis quelque temps et la position n'était plus tenable, lorsque la pauvre femme a pris le parti de venir porter plainte contre son mari, à cause des enfants qui se trouvaient à souffrir de la conduite de leur père sans cœur. Le juge Lafontaine, sur les promesses de l'accusé et les supplications mêmes de la jeune épouse, n'a pas jugé à propos d'envoyer Lortie en prison, cette fois-ci, mais il l'a condamné à $10 d'amende ou deux mois d'incarcération, à fournir un cautionnement de $100 pour garder la paix ou aller passer trois mois en prison.

LA PREMIERE ECOLE AU YUKON

Faith Fenton, le correspondant du Globe à Dawson, écrit à son journal en date du 14 novembre que la première école a été ouverte à Dawson dans la première semaine de novembre.

Construite par les soins des prêtres catholiques, cette école sera dirigée par des religieuses qui y admettront les enfants de toutes les croyances. Il y a actuellement 50 enfants en âge d'aller à l'école.

L'établissement de cette école par les catholiques dans une région aussi difficile d'accès, est une réponse éloquente à ceux qui prétendront que l'église catholique encourage l'ignorance.

M. W. E. DORAN POUR MAIRE

Assemblée importante des contribuables irlandais, hier soir

DISCOURS INTERESSANTS

Le comité des citoyens Irlandais catholiques de Montréal, chargé de faire des démarches auprès de M. Wm. McNally pour l'engager à accepter la candidature à la mairie, s'est réuni, hier soir, à la salle St-Patrice.

M. Quinn, M. P., occupait le fauteuil présidentiel.

Au début de l'assemblée, il a expliqué que M. McNally ne voulait accepter l'offre qui lui a été faite pour aucunes considérations, vu l'état de sa santé.

Cependant il ne s'ensuit pas, ajoute le président, que nous devons rester sans candidat. Il y a un principe en jeu, cher à la population Irlandaise de Montréal, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le faire respecter.

M. C. A. MacDowell parle dans le même sens et suggère le nom de M. Doran, architecte bien connu de toutes les classes de la population de Montréal.

MM. S. Fitzpatrick et Mackie voudraient que l'on fasse des instances auprès de MM. C. F. Smith ou Frank Hart, qui sont à l'heure actuelle les hommes les plus en vue parmi l'élément Irlandais dans cette ville.

M. Hart qui est présent, déclare qu'il est sur les rangs comme candidat à l'échevinat pour le quartier St-Antoine et qu'il lui est absolument impossible de se retirer à présent.

Quant à M. Smith il se présente dans le quartier Ouest, et il est à peu près dans le même cas que lui.

Sur proposition de M. C. A. MacDonell, secondée par M. Campbell, il est décidé à l'unanimité d'offrir la candidature à M. Wm. E. Doran.

Séance tenante, une députation composée de l'échevin Kinsella et de M. C. A. MacDonell, Tansey et Walsh, est chargée de se rendre auprès de M. Doran pour lui faire part des vœux de l'assemblée.

Après quelques minutes d'attente, la députation revient accompagnée de M. Doran, qui se déclare prêt à accepter de faire la lutte au maire Préfontaine, s'il est bien entendu qu'il sera le candidat non seulement de l'élément Irlandais, mais de tous les citoyens de Montréal, à quelque nationalité et à quelque religion qu'ils appartiennent, qui veulent que justice soit rendue à tous les éléments qui compose la population de cette ville.

S'il est élu maire, il veut être le maire de toute la population de la ville et non d'une partie seulement. Il croit que lorsque le maire Préfontaine commence à jouer à l'autocrate, comme il l'a fait, avant-hier, en refusant de convoquer le conseil malgré la demande légale qui lui en a été faite, il est temps que les citoyens de cette ville lui fasse de l'opposition et le renverse, que son opposant soit un Irlandais, un Allemand ou même un Juif.

Le discours de M. Doran a été très applaudi et la plupart des citoyens présents se sont chargés de faire signer les réquisitions au plus tôt possible.

LA VENTE DES BOISSONS

Une maîtresse de maison doit-elle être punie si sa servanté a enfreint la loi

PROCES IMPORTANT

Son Honneur le juge Choquet, devait rendre jugement hier après-midi, dans la cause du Revenue, contre Aggie Ashton, accusée d'avoir vendu de la boisson sans license. On se rappelle que lorsque ce procès a eu lieu en cour de police, il y a une huitaine de jours, Mtre Guérin, avocat de la défenderesse, a soulevé un point de droit des plus importants, prétendant qu'une personne accusée d'avoir vendu de la boisson sans licence ne peut-être tenue responsable de ce que cette boisson est vendue par la servante.

Interviewé hier après-midi, par le reporter du "Journal",le juge Choquet a déclaré, que la question était de la plus haute importance et qu'il l'étudirait sérieusement avant de rendre jugement.

Celui-ci, sera prononcé le 3 janvier prochain Il a dit, que la loi n'était pas très précise sur ce point et qu'il faudrait nécessairement l'amender.

Le jugement dans une cause analogue contre Annie Biggs, alias Pagé, a aussi été remis au même jour pour les mêmes raisons.

Le jugement qui sera rendu dans ces deux cas sera d'autant plus important qu'il y a actuellement plusieurs plaintes du même genre contre diverses personnes.

LE VOL DE VIANDE

Le constable Vincent, du poste No. 2, a arrêté hier, un nommé Joseph Lemieux, sous l'accusation d'avoir participé au vol de 300 livres de viande commis dimanche dernier sur la rue Notre-Dame. Le prisonnier a comparu en cour et a protesté de son innocence.

L'enquête aura lieu demain.

LES JUGEMENTS EN APPEL

Son Honneur le juge Wurtele, rendra jugement ce matin, dans les causes en appel qui ont été plaidées devant lui hier. Ce sont celles de Wiseman, Superior et O'Day.

Dans l'appel de Pierre Gougeon, d'un jugement du Recorder Larochelle, de St-Henri, tous les témoins n'ont pu être entendus hier et la cause se continuera ce matin.

PARESSEUX TAPAGEUR

Un habitué du refuge protestant rue Dorchester, du nom de John Johnson, a été traduit devant le Recorder Poirier, pour ivresse et avoir fait du tapage dans la maison. Comme l'individu est en état de travailler et qu'il refuse de le faire, le recorder l'a condamné à $10 d'amende où 2 mois de prison.

ENTETEMENT DISPENDIEUX

Un commerçant du nom de Jos. Richer, a voulu s'entêter hier avec un des collecteurs du marché Bonsecours, qui lui reclamait la modique somme de 25c., pour avoir le droit de vendre ses produits sur le marché. Le commerçant récalcitrant a été arrêté séance tenance. Traduit devant Son Honneur le recorder, celui-ci l'a condamné à $4, d'amende ou 15 jours de prison.

LE DR DE COSTA VIENDRA A MONTREAL

Le Dr. Benjamin de Costa, de New-York, ex-ministre protestant devenu catholique il y a quelque temps, après une étude approfondie de la religion, fera une conférence à Montréal dans le mois de janvier. M. de Costa est un écrivain de mérite, un érudit; il occupait une haute position dans les cercles protestants de New-York, où sa conversion a créé le plus vif émoi. Il aurait voulu devenir prêtre catholique, mais il ne le pourra pas, car il est marié. Il se dévoue à la littérature.

LA QUESTION DE PILOTAGE

Ce qu'en pensent nos Chambres de Commerce

RESOLUTIONS IMPORTANTES

Il y a eu une importante assemblée de la Chambre de Commerce, hier après-midi. Etaient présents, l'hon. Alph. Desjardins, président et MM. D. Parizeau, G. Boivin, L. E. Morin, sr., C. H. Catelli, H. A. A. Brazeau, D. C. Brosseau, Jos. Lambert et Jos. Fortier.

Après la lecture des minutes de la dernière assemblée, M. Desjardins annonce qu'en sa qualité de président de la Chambre de Commerce, il a été invité au banquet que donne ce soir, Son Honneur le maire Préfontaine.

Le secrétaire lit ensuite une communication de la chambre syndicale de la construction, soumettant à la chambre de commerce les résolutions suivantes adoptées à une assemblée tenue le 18 décembre dernier: Résolu d'attirer tout spécialement l'attention du conseil de la cité de Montréal sur les dangers des fils électriques à proximité des édifices et bâtiments en voie de construction et le priant de bien vouloir, dans le but de protéger la vie des ouvriers, exiger des compagnies électriques, qu'elles enlèvent tout fil électrique qui pourrait venir en contact avec l'outillage et mettre en danger la vie des ouvriers employés à ces constructions. Résolu de prier le conseil de la cité de Montréal de bien vouloir hâter autant que possible la passation des nouveaux règlements municipaux afin que ces derniers soient en vigueur avec la nouvelle année.

M. Brault demande qu'on adopte ces mesures et que la Chambre de Commerce appuie ces résolutions auprès du conseil de la cité.

Les résolutions adoptées par le Board of Trade au sujet du pilotage entre Montréal et Québec ont donné lieu à une assez longue discussion. Les trois points du règlement du Board of Trade qu'on a discutés, hier, à la Chambre de Commerce, sont les suivants:

1o. Que le service du pilotage soit ouvert à tous les candidats possédant les connaissances requises et ayant plusieurs années d'expérience dans la navigation, la préférence devant toutefois être donnée aux candidats possédant un certificat de maître.

2o. Que tous les procès des pilotes pour les accusations portées contre eux devraient être instruits devant la cour d'Amirauté et que cette cour devrait siéger à Montréal aussi bien qu'à Québec et que pour l'intruction des procès à propos d'accidents aux navires, au moins deux membres de la commission d'enquête devraient être experts en fait de navigation.

3o. Que la possibilité d'accidents aux navires entre Montréal et Québec serait bien moindre avec un meilleur système de balisage et d'éclairage du fleuve et qu'en conséquence le gouvernement soit prié d'établir un système complet d'éclairage des bouées, au gaz ou à l'électricité, tout le long du fleuve et qu'en autant que cela est praticable, le système actuel des bouées soit aboli.

A ces trois résolutions, le comité de navigation de la Chambre de Commerce a répondu:

1o. Que rien ne soit changé à l'ordre de choses actuel pour ce qui a trait au pilotage du St-Laurent et que sous aucun prétexte les vaisseaux ne soient confiés à d'autres pilotes que ceux régulièrement reconnus et porteurs du diplôme obligatoire.

2o. Le second considérant ne fait que réitérer une suggestion déjà faite à plusieurs reprises par la chambre et par suite, le comité ne peut que l'appuyer.

Au 3e considérant qui a trait au balisage du chenal du St-Laurent, nous suggérons l'addition suivante: Que le corps des pilotes soit, à l'avenir invariablement consulté pour tout ce qui se rattache au balisage du chenal du St-Laurent, depuis Montréal jusqu'à Québec.

Le rapport du comité de navigation a été adopté par la Chambre de Commerce.

Sur proposition de M. L. E. Morin, sr., secondé par M. D. Parizeau, l'assemblé est ajournée au 10 janvier de l'an prochain.

NOTES PERSONNELLES

Sont à l'Hôtel de la Place Viger:

MM. A. Charlebois, Québec; D. St. Onge, Centreville, R. I.; G. L. Brown, Détroit; H. Milliken, Grand'mère, P. Q.

Sont au Riendeau:

C. F. Sicotte, Ottawa, C. Richard, Ste-Anne de la Pérade; J. B. Brosseau, Sorel; George Brossard, Laprairie; N. L. Roy, St. Grégoire; L. E. Galipeau, Maskinongé; Arthur Methot, Trois-Rivières; J. B. Galarneau, Ottawa; J. H. Legris, Louiseville.

Nous accusons réception de M. Isidore Crépeau, agent du département français de la "National Assurance Co.," d'un joli calendrier de bureau, pour la prochaine année.

LES DANGERS DU PATIN

Ottawa, 27.—Robillard Lanouette, âgé de neuf ans, fils de Joseph Lanouette, s'est noyé en patinant.

PETIT FEU

Hier soir, les pompiers ont été appelés par l'avertisseor No 223, situé au coin des rues Dufferin et Mont-Royal, pour un incendie qui s'était déclaré dans un hangar appartenant à M. J. B. Corbeil, rue Dufferin. Les dommages sont d'environ $200.

VICTIMES DU "MAINE"

Washington, 27 déc.—Les cadavres de 151 des victimes du "Maine" ont été transportés ici aujourd'hui, à bord d'un convoi spécial du chemin de fer Chesapeak et Ohio, composé de six wagons. Ils étaient accompagnés d'une garde d'honneur de 12 hommes de New-York, parmi lesquels était un ancien matelot du "Maine," lors de la catastrophe, Jerry Shea. Tous les corps ont été transportés au cimetière Arlington.

Les cercueils sont déposés sous des tentes d'hôpital, et une garde d'honneur y restera jusqu'à l'enterrement demain.

UNE COMTESSE

Qui a vu ses beaux jours

San Francisco, 27 déc.—La comtesse Canavaro, une convertie au Boudisme, vient de quitter le couvent San Camitta de Ceylon, dirigé par des boudistes.

La comtesse se trouve dans des circonstances des plus misérables, et a demandé du secours à ses amis.

Elle est la fille de feu le major McElroy, mort à Nevada il y a dix ans. Sa mère était espagnole et elle est née au Texas. C'est son mari qui lui a donné son titre. Il est le représentant du Portugal aux iles Hawaï. Le comte A. de Canavaro appartient dit-on à la famille royale.

AU COMITÉ DE LA CHARTE

Il y a eu, hier après-midi, une réunion du comité formé par le conseil pour préparer les amendements à la charte de la ville.

Plusieurs questions importantes ont été effleurées, mais bien peu ont reçu une solution définitive. Le plus clair du travail du comité se borne à certains avis destinés à être insérés dans la "Gazette officielle" de Québec, à l'effet que tel et tel article de la charte de notre ville sera amendé à la prochaine session de la Législature.

FETE DE CHARITE

La Noel célébrée dignement par les enfants malades de l'hopital général

PERSONNEL GENEREUX

Les dames patronnesses, les médecins et tout le personnel de l'Hôpital Général ont donné, hier soir, une joyeuse fête de Noël aux enfants malades retenus dans cette institution. Rien de plus sympathique que ces pauvres petits êtres étendus sur leur couche blanche, regardant avec un œil hagard ce qui se passait autour d'eux. Les uns tendaient leurs petites mains décharnées à "Santa Claus," qui les visitait et qui donnait à chacun d'eux des bonbons et des jouets. D'autres trop faibles ou trop jeunes ne semblaient se soucier guère de ce qui se passait. Ces petits malades étaient entourés pour la plupart de leurs parents ou d'une infirmière.

Il y avait de pauvres petits orphelins qui, grâce aux soins et aux tendresses des infirmières ou sœurs de charité, pouvaient réaliser que l'on ne les oubliait pas. La salle avait été magnifiquement décorée pour la circonstance, et un arbre de Noël immense, rempli de toute espèce de jouets et de bonbons, avait été placé au milieu.

Les enfants des dames patronnesses s'étaient chargés de la partie musicale; il y eut du chant, de la musique et de la déclamation. Un programme approprié à la circonstance a été exécuté par ces enfants, qui s'en sont acquittés à merveille.

La soirée a été des plus agréables et tous les petits malades ont paru joyeux pour un moment. "Santa Claus," personnifié par un des médecins de l'établissement, s'est multiplié auprès des enfants. En un mot la fête d'hier soir a été un succès comme les années précédentes, et tous les jeunes ou vieux qui y ont assisté en ont apporté un agréable souvenir.

CANDIDATURE MUNICIPALE

M. L. A. Lavallée choisi dans le quartier St-Jacques Nord

Les électeurs du quartier St-Jacques-Nord ont envoyé, hier soir, une importante délégation pour offrir la candidature à M. L. A. Lavallée, en opposition à M. Chs Prévost.

L'assemblée a eu lieu au No. 1306, de la rue, Ontatio. Etaient présents:

MM. A. Labrecque, L. Geo. Bertrand, E. Mercure, J. A. Martin, O. Giroux, G. Beauvais, L. Sénécal, J. H. Labelle, C. Fournier, P. St-Denis, J. Boulard, E. C. St-Amour, J. B. Dumesnil, C. Normand, C. J. Béland Jos. Halpin, F. X. Lessard, A. Lamarche, P. Gravel, C. Robillard, F. Charrette, Jos. Laurin, David Bertrand, George Laurent, Frs Payette, G. DeSerre, A. Lesage, Eug. Chapleau, A. Beaudoin, Alex. Richer, I. Rochon, Emile Lapointe, Frs. Lemoine, D. Cléroux, D. S. Boucher, J. E. Clément, S. Lavallée, E. R. Gareau, N. Granger, F. X. Chartier, J. St-Jean, T. Beaudoin, Isidore Crépeau, P. Nadon, Jos. Courville, P. Rouillier, A. Brazeau, M. Laflamme, Dr. N. Fafard, Dr. Guilbault, J. B. Archambault, O. Archambault, Albert Jetté, D. Ahéld, Honoré Mercier, Alfred Pelland, Godfroi Maillé, F. Giroux, E. Caumartin, H. Dansereau, R. Duquette, Alp Valiquette, Alp Allard, O. La'brecque, J. N. Morache, Adh Cusset, C. A. Guertin, H. D. Béland, J. A. Brodeur, L. Fauteux, H. Lapointe, Narc. Lalonde, etc.

M. Anselme Labrecque, élu président de la réunion a exprimé à M. L. A. Lavallée, le désir manifesté dans le quartier St-Jacques-Nord, de voir ce dernier se porter candidat à l'échevinat de cette nouvelle division.

M. Lavallée a accepté avec plaisir la candidature. Il a exprimé toute la satisfaction qu'il éprouve de voir une aussi importante délégation lui témoigner autant de confiance. Il dit qu'il espère que chacune des personnes présentes se fera un devoir de travailler au succès de son élection. Son but, en acceptant la candidature dans le quartier St Jacques-Nord, est de travailler activement à servir les intérêts particuliers de ce quartier. Et il espère que tous les citoyens intéressés à la bonne administration des affaires civiques, ceux, en particulier, qui s'intéressent aux besoins du quartier St Jacques-Nord, voteront pour lui, le 31 du prochain mois.

M. Martin, associé de la maison Cadieux et Derome, est alors appelé à prendre la parole. Il dit que les électeurs de St Jacques-Nord ont tout intérêt à se donner un représentant qui soit en état de comprendre les affaires municipales, surtout au point de vue légal. Il croit que M. L. A. Lavallée possède toutes les qualifications voulues pour faire un bon échevin. Il espère donc que tous se feront un devoir de faire en sa faveur une cabale privée, beaucoup plus effective que celle qui se fait de porte en porte.

Le local où s'est tenue cette assemblée a été choisi par M. Lavallée pour être le quartier général de son élection.

M. Anselme Labrecque a été élu président honoraire de l'organisation.

UN ACCIDENT ASSEZ SERIEUX

(Dépêche spéciale au "Journal")

Saint-Denis, 27 — Madame François Dragon a été victime d'un accident assez sérieux. En dessendant de sa galerie, ce matin, elle fit un faux pas qui occasionna une chute. Mme Dragon se fractura un bras et se fit une large blessure à la tête. Evanouie, tellement la chute avait été grave, il fallut à la victime quelques heures pour reprendre ses sens.

LORD PAUNCEFOOTE

Washington, déc. 27.—L'ambassadeur anglais, Lord Pauncefoote, a dîné ce matin avec sir Henry Irving.

GRAVEMENT MALADE

Québec, 27 — M. Z. Paquet, le plus gros négociant de cette ville, et père de l'honorable sénateur Paquet, est gravement malade à sa résidence à St Roch.

LA PICOTE A ONTARIO

Toronto, déc. 27.—Le Dr. Hodgetts, envoyé dans le comté d'Essex où il y avait de la picote, a fait son rapport. Il y a eu en tout 218 cas, pas de décès. Ceux qui sont encore malades, sont convalescents.

INCENDIE D'UNE ÉGLISE

Campbellford, Ont., déc. 27.—L'église catholique ici, a brûlé hier matin, avec tout ce qu'elle contenait.

Pertes, $6,000; assurances, $3,000 dans la "Waterloo Mutual."

Un des journalistes les plus remarquables du monde, c'est sans contredit M. Moller, le directeur et rédacteur en chef du "Kalorikmik", journal imprimé et publié à Godthaab, au Groenland.

Le "Kalorikmik" est un organe mensuel, de trois colonnes et publié en langue esquimale. C'est d'ailleurs le rédacteur en chef qui le compose, l'imprime et le distribue lui-même. L'abonnement coûte pour trois mois: deux canards; pour un an: une martre, et pour un seul numéro, un poulet.

M. Moller a d'ailleurs si bien réussi qu'il a maintenant une maison en bois, peinte en blanc et en rouge, signe infaillible de grande richesse dans ces régions antarctiques.

En consultant un linguiste, Duplumeau a appris que le mot Boer se prononçait Bour.

—Parbleu, s'écrie-t-il, je comprends maintenant l'étymologie des mots bourgnon, bourrade, bourrasque.

MME FINGERHUT

Un appel pressant à la clémence du juge

Somerville, N. J., 27.—Mme Henrietta Fingerhut, qui a été reconnue coupable d'homicide sans prémiditation par le jury, a été condamnée à six mois de prison, moins un jour, et une amende de $500. L'avocat de Mme Fingerhut a fait un appel très pressant la clémence du juge. Il a exposé que sa cliente n'avait certainement pas eu l'intention de tuer son ancien propriétaire, M. Paul Roehricht, et qu'elle avait voulu seulement l'effrayer en tirant sur lui un coup de revolver.

Mme Fingerhut fondit en larmes lorsque le juge a prononcé la sentence. Tout le pays est en faveur de cette femme et, déjà, une souscription est ouverte pour lui procurer le montant de son amende. En effet, la famille Fingerhut est très pauvre et si, à l'expiration des six mois de prison, elle ne peut payer l'amende, la femme Fingerhut sera obligée de faire un jour de prison pour chaque dollar jusqu'à concurrence des $500.

DRAME DU VILLAGE

Episode d'un incendie terrible allumé par une main criminelle

Chartres, France, 27.—Le 19 mai 1898, un terrible incendie, dû à une main criminelle, détruisait presque en entier le village de Puits-Drouet. Cinq personnes périrent dans les flammes.

La rumeur publique accusait un habitant, le nommé Labbé, d'être l'auteur du crime, mais la preuve ne put être faite. Depuis, les habitants ont voué une haine mortelle à Labbé.

L'autre jour, le nommé Chedeville, oncle de quatre enfants morts dans l'incendie, rencontrant Labbé, lui reprocha son action, le cingla de son fouet et le frappa à coups redoublés. Labbé parvint à se dégager et courut chez lui. Il appela son beau-père. Armés, l'un d'une binette, l'autre d'un trique, ils vinrent tous deux au-devant de Chedeville. Celui-ci s'était muni d'une fourche. Les deux fils Pelletier, qui perdirent leur père dans l'incendie, vinrent au secours de Chedeville, et la mêlée devint générale.

Tout à coup, Labbé s affaissa en poussant un cri. Il venait de recevoir un terrible coup de fourche sur la tête; le sang coulait abondamment; le crâne était à nu. Les voisins le conduisirent à l'hôpital de Chartres, où il a reçu des soins. Son etat est très grave.

Le parquet s'est transporté sur les lieux. Il est probable que Chedeville et les fils Pelletier vont être mis en etat d'arrestation.

LE MARIAGE AU TRANSVAAL

Dès qu'un jeune homme a l'âge requis pour contracter une union, il commence par dresser la liste de toutes les jeunes filles des districts environnants sur lesquelles il a des vues, met une plume à son chapeau, monte à cheval et commence sa tournée de fiançailles.

Arrivé au logis qu'il s'est proposé de visiter en premier, il entre sans mot dire et exhibe une boîte de prunes confites, friandises très recherchées des Boers, et une chandelle de cire, langage symbolique que la mère et la fille comprennent à l'instant.

Les prunes sont pour la mère et ne sont jamais refusées. La chandelle est pour la jeune fille, et elle est parfois repoussée, ce qui, symboliquement, signifie, sans doute, "qu'il n'y a pas mèche".

Dans ce cas, le galant remonte à cheval sur l'heure et reprend sa tournée. Si, au contraire, la chandelle est acceptée, elle est allumée sur le champ, et la mère se retire en fichant une épingle à un pouce ou deux de la flamme pour mesurer au jeune couple la durée de l'entretien qui lui est permis pour faire un brin connaissance.

On ne dit pas si les fiancés se font scrupule de fixer l'épingle un peu plus bas lorsque la maman a tourné le dos.

Quant au père, il ne se mêle de rien; il faut croire que tout çà ne le regarde pas.

ENTRE COUSINS

Un duel à mort le jour de Noel

Culpeper, Ve., 27— Un duel dans lequel l'un des adversaires a été tué et l'autre blessé mortellement a eu lieu, le jour de Noël, à Scrabble, petit village situé à quelque distance d'ici. Depuis plusieurs années une haine mortelle existait entre les deux cousins,Richard et Emmanuel Campbell. Après avoir, tous deux, copieusement célébré au village la fête de Noël, ils rentraient chez eux, ayant la tête un peu trop bouillante. Ils se sont rencontrés en chemin et aussitôt ils ont mis le revolver au poing. Richard est tombé, le premier, atteint d'une balle dans le cœur. Il a survécu à peine quelques minutes à sa blessure. Mais, avant d'expirer, il a encore eu la force de faire feu trois fois sur Emanuel. Les trois balles ont infligé à celui-ci des blessures dont on désespère de le sauver.

A la fin d'un banquet, entre maîtres-d'hôtel:
—Hein! penses-tu qu'il a bien parlé, le ministre? Les hommes sont frères. Nous sommes tous égaux!
—Tu crois à tout cela, toi? Eh bien, essaye donc de trinquer avec lui!

THEATRE FRANÇAIS...
W. E. PHILLIPS, Locataire et Gérant
Semaine du 25 Décembre
LE CÉLÈBRE MÉLODRAME
AUTOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS
Et les Marionnettes Deaves.
PRIX ORDINAIRES
Téléphone East 316, pour retenir les sièges.

MONUMENT NATIONAL..
Soirées de Famille,
Jeudi 28 Décembre, 8 hrs P. M.
"LES FAUX BONSHOMMES"
Comédie célèbre. Entr'actes musicaux.
Prix populaires, . . . 25 cts. 35 cts.

THEATRE DES VARIETES
(THÉATRE FRANÇAIS).
1056, RUE SAINTE-CATHERINE.
SEMAINE 25 DÉCEMBRE 1899.
Tous les jours, Dimanche compris, excepté Vendredi. **Le Mangeur de Fer**
Après-midi et Soir.
Tél. March. 1598. Prix, 10, 20, 25c.—Matinée 10c. 9-6

ART. C. BOURASSA & CIE
Agents d'Immeubles,
Courtiers d'Assurances et de Mines, Location,
Collection de Loyer,
Dettes de Livres,
Administrateurs de Successions,
Argent à prêter sur propriétés et débentures.
4 à 6 o/o
26, Rue St-Jacques, Montréa
Tel. Bell, Main 1881.

D. PARIZEAU
Bureau principal et clos: 512 Lagauchetière. Tél. Bell Est 1678. Marchands: 739. — BOIS DE SCIAGE.
BOIS DE CHARPENTE
Clos: Canal Lachine Bassin No 3, rue Ottawa, Tél. Marchands 1303; Côte St-Louis du Mile-End, rue St-Laurent, Tél. March. 49. 1-jne

...TARIF...

Naissance: 1c. par mot chaque insertion.
Mariage: 20c. chaque insertion (Suivant la formule usuelle).
Décès: 20c. pour une fois—15c. pour les insertions supplémentaire
Service Anniversaire: 25c. chaque fois.
PAYABLE D'AVANCE.

NAISSANCES

OUELLETTE—A Montréal, le 25 décembre, l'épouse de M. Napoléon Ouellette, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Noël-George-Roméo-Odina.

Parrain, M. Odina Gingras, marraine, Mlle Emelda Croteau.

BOILEAU—A Montréal, le 24 courant, l'épouse de M. Camille Boileau, une fille.

Parrain et marraine, M. Albert Gillett et sa dame.

FILIATRAULT—A Hochelaga, le 22 courant, l'épouse de M. Alexandre Filiatrault, une fille.

SAVARD—A Montréal, le 23 courant, au No. 214 rue Shaw, l'épouse de M. Charles Savard, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Chs-Joseph-Emile-Noel.

Parrain et marraine, M. et Madame Pierre Gravel.

MARIAGES

COTE-SABOURIN.—A Sorel, Qué., le 26 décembre, à l'église Saint-Pierre de Sorel, M. Alphonse Côté, de Sorel, à Dame veuve Sabourin, de Montréal.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Bernard, curé.

L'heureux couple est parti pour voyage à Montréal.

Pas de cartes.

DÉCÈS

SICOTTE—En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 55 ans, 1 mois et 15 jours, Amélie Benoit, épouse de Elzéar Sicotte.

Les funérailles auront lieu vendredi le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No. 46 rue Maisonneuve, à huit heures, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBILLARD—A St-Henri, le 26 courant, à l'âge de 33 ans et 4 mois, Coltaire Robillard, machiniste. 10

ALLARD—En cette ville, le 25 courant, à l'âge de 65 ans, Magloire Allard.

Le service funèbre aura lieu jeudi matin, le 28 courant. Le convoi partira de sa demeure, No. 383 rue Montana, à 6¼ heures a.m., pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON—En cette ville, dimanche, le 24 courant, à l'âge de 4 ans, 2 mois et 22 jours, Joseph-Ernest Caron, enfant bien-aimé de J. Salluste Caron, hôtelier, No. 54 rue Sanguinet.

MORIN—En cette ville, le 26 du courant, à l'âge de 73 ans et 2 mois, Pierre-Célestin Morin.

Le service funèbre aura lieu jeudi, le 28 courant. Le convoi partira de la demeure mortuaire, No. 9 rue Champlain, à 7 heures, pour se rendre à l'église Sainte-Brigide, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les congréganistes sont priés de se rendre ce soir, à 8 heures, pour réciter l'office.

BARBEAU.—A Vaudreuil, le 25 courant, à l'âge de 53 ans, 3 mois et 16 jours, Marie-Joséphine Lalonde, épouse de feu Aldéric Barbeau, ancien marchand.

Les funérailles auront lieu jeudi le 28 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence mortuaire, au village de Vaufreuil, à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

BARBIER—ON DEMANDE UN BON BARBIER, place permanente, préférence garçon. Aussi un apprenti, 1042 Sainte-Catherine.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Electrique de Montréal, Milton McDonald, Administrateur. Domicile, 83 Avenue Union, Montréal.

Service à Thé "Porcelaine Limoges"

Le plus beau et utile présent que vous puissiez faire —Voyez le grand choix. Prix spéciaux, depuis...... **$7.00**

LA CIE JOHN L. CASSIDY,
(LIMITÉE)
PORCELAINE, FAIENCE, CRISTAUX, ARGENTERIE, COUTELLERIE,
ETC., ETC.

Bureaux et Entrepots: - - 339 & 34., Rue ST-PAUL

SUCCURSALES { Ouest, 2503, rue Sainte-Catherine. Est, 1471, rue Sainte-Catherine, Centre, 225, rue Saint-Laurent, Nord, 1088, rue Saint-Laurent, MONTREAL.